

ORGANISATION STRUCTURALE ET SÉMANTIQUE DE LA MÉTAPHORE EN SONAY-ZARMA

Chaïbou NIANDOU

Université de Niamey, Niger

À propos de la notation

La notation que nous avons adoptée fait le plus souvent référence à l'Alphabet Phonétique International (API) et à la convention¹ de Bamako (du 28 février au 5 mars 1966). Le soNay-zarma est une des «langues» nigériennes concernées par les propositions de Bamako.

En effet, excepté les unités linguistiques ci-après² qui semblent présenter des réalisations moins originales, tout le reste doit être considéré comme conforme à la notation courante.

1. INTRODUCTION

La diversité des formes métaphoriques et leurs interprétations dans les interactions verbales en soNay-zarma est plus qu'une simple affaire d'analyse linguistique. En effet, la métaphore est une véritable ressource communicationnelle dans la vie quotidienne, en cela

¹ Cette convention a permis au gouvernement nigérien de prendre l'arrêté n° 017/MEN/ALPHA du 27 avril 1967 relatif à l'orthographe des langues nigériennes.

² Notations

- /N/ est réalisée nasale vélaire sonore (ex. haN «manger»)

- /ʌ/ est réalisée nasale palatale sonore (ex. ^â «mère»)

- /c/ est réalisée fricative palatale sourde (ex. céndí «tirer») et s'oppose à /j/, fricative palatale sonore (ex. jéndí «distance ou éloigné») et à /y/ qui est réalisée semi-voyelle palatale sonore (ex. yéndí «ramper, dans le cas d'une plante»)

- /u/ est réalisée voyelle postérieure premier degré d'aperture; elle peut être brève /u/ (ex. gúrí «puiser de l'eau») ou allongée (/u:/ ex. gú:rú «métal ou fer»)

Toutes les voyelles peuvent être réalisées nasales sauf /u/

- /a/ ex. há («demander ou force surnaturelle») /i/ : ex. hí «prêter»; - /o/ ex. hó «tiens!»; /e/ ex. hé «pleurer». Pour marquer une voyelle nasalisée nous utilisons le symbole appelé tilde /~/ . Le fait qu'il soit noté en dessous de la voyelle est une simple question pratique. En effet les tons ayant été placés au dessus de la voyelle, ajouter le tilde à la même place ce serait encombrant (cf. Hamani 1981 et 1983; Niandou 1993).

- /' / est réalisé ton haut (ex. bá «grande quantité») et s'oppose à / / réalisé ton bas (ex. bà «part»), à /ˊ /, réalisé ton descendant (ex. bâ «aimer») et à /_ /réalisé ton montant.

que les locuteurs de cette variété linguistique fondent fréquemment leurs façons de parler sur différents mécanismes de rapprochements entre certains signes linguistiques. Ces rapprochements, qui renvoient le plus souvent à un rapport d'analogie, donnent lieu à des formations de mots ou d'expressions, élargissant ainsi les champs communicationnels de la langue. On voit dès lors que la métaphore joue aussi un grand rôle dans ce qu'on a coutume d'appeler «création lexicale». Nous ne ferons pas ici une analyse approfondie de la question.

Notre démarche dans cette réflexion consiste à présenter quelques exemples de métaphores, dans une approche morpho-sémantique³ en tenant compte naturellement du fait que toutes les formes de métaphores ne pèsent pas le même poids.

Cette communication vise entre autres à dégager l'organisation interne (forme et contenu) de la métaphore en soNay-zarma. Nous tenons à préciser au passage que tous les exemples du corpus sont des formes linguistiques produites dans une région bien déterminée⁴. C'est le parler que nous utilisons couramment en famille et parfois avec les amis. Il se distingue des autres parlers du même continuum par certaines de ses variantes phonématiques et par une de ses marques prosodiques : l'accent⁵.

2. LA MÉTAPHORE : DES FORMES ET DES SENS

La métaphore peut se manifester sous trois formes principales en soNay-zarma :

1. métaphore à travers des composés à deux ou trois termes;
2. métaphore à travers un énoncé ordinaire (Fonction-Nature-Fonction);
3. métaphore à travers un énoncé proverbial.

2.1 Métaphore composée à deux termes

Gándà-kòrfú (litt. : corde de terre) «Serpent»

[Il s'agit ici d'une métaphore animalière, née d'une superstition. En effet, le serpent est considéré comme un génie. Il suffit d'en parler pour qu'on le voit. Or il est tellement dangereux qu'il vaut mieux ne pas le voir. Ainsi pour en parler sans qu'il le sache il faut lui trouver un surnom, mais qui colle bien avec sa morphologie. D'où celui de corde de terre.]

³ Nous entendons par morpho-sémantique, l'étude de la formation des mots ou expressions et de leurs significations.

⁴ Il s'agit d'une variante soNay parlée dans les cantons de Namaro et Karma (arrondissement de Kolo).

En règle générale, il semblerait que cette variante se rapproche des parlers soNay-ka:do des arrondissements de Tera et Tillabéri en ce qui concerne son «accent». De même qu'elle se rapproche des parlers zarma (Dosso, Niamey, Ouallam et Kolo) par son système morphosyntaxique, mais qu'au plan purement phonématique, elle se rapproche tantôt du soNay cité plus haut tantôt du zarma.

C'est donc pour sa position géographique et sa situation linguistique caractéristique d'une forme de transition que nous lui avons attribué le nom de soNay-zarma.

⁵ Nous entendons par accent un indice d'identification régionale.

^â-wà:kôy (litt. : celle ou celui qui a le lait de la mère) «Sorcier mangeur d'âme»

[C'est une métaphore à valeur de surnom qui vient de ce que la sorcellerie s'hérite par le lait maternel. Un individu dont le père est sorcier ne le devient pas lui-même : il est considéré seulement comme un homme méchant. Mais si sa mère est sorcière, il le devient automatiquement si elle l'allaite ou si une autre sorcière l'allaité.]

Bà:bà-fùmbó (litt. : père-pourri)

[«Ce qu'un homme représente pour le(s) enfant(s) de son épouse dont il n'est pas lui-même le père». C'est, en d'autres termes, le mari de la mère ou encore le beau-père. Cette entrée de pourriture traduit un rejet, et dans les deux cas d'ailleurs. Le beau-fils rejette son beau-père et inversement.]

ízè-fùmbó (litt. : fils ou fille-pourri(e)) «fils de la femme ou le beau-fils»

[Ce qu'un enfant représente pour le mari de sa mère dont il n'est pas lui-même le fils ou la fille.]

Wòybòrò-malfà (litt. : femme-fusil)

[«C'est une métaphore qui peut avoir différentes connotations selon le contexte. On peut l'attribuer à une femme courageuse qui, comparée à une balle de fusil, n'a peur de rien. On peut également l'utiliser pour une femme dangereuse par analogie fonctionnelle directe avec le fusil. On peut enfin l'utiliser pour désigner une très belle femme».]

Hási-tò:sí (litt. : caca de chien) «un petit vaurien»

[«Selon le ton utilisé ou le lien de parenté entre les interlocuteurs, cette métaphore prend des connotations plus ou moins péjoratives.

Quand des gens liés par une parenté se l'attribuent par plaisanterie, elle est moins péjorative et moins frustrante quel que soit le ton utilisé, car elle ne fait que renforcer davantage le lien. Lorsque cette métaphore est énoncée par les parents (mère, père, oncles ou tantes...) en direction de leurs descendances, elle contient toujours une marque de menace. Le ton est de ce fait dur et sérieux et a une valeur d'avertissement pouvant aboutir à une correction corporelle si l'enfant ne fait pas attention. Dans tout autre cas d'énonciation, elle sera considérée comme une injure».]

Kó:rò-kwá rày (litt. hyène blanche)

[«C'est une métaphore animalière à plusieurs connotations. On peut l'attribuer à une vieille personne ayant les caractéristiques physiques et comportementales d'une jeune personne. Elle peut désigner également un «coureur de jupon». Se dit aussi de quelqu'un qui aime jouer des sales tours. Enfin, elle qualifie celui qui aime trop la facilité.

Dans ces quatre cas, deux images s'opposent pour donner les interprétations sémantiques de cette métaphore : l'image que représente la couleur blanche, symbole de la sagesse, opposée à celle représentée par un manque de sérieux. En effet, jouer des sales tours, courrir derrière des filles, chercher trop la facilité sont des attitudes qui ne riment pas bien avec les cheveux blancs. Or, généralement, les personnes qui tardent à vieillir ont tendance à se comporter comme de jeunes gens. Le choix de l'animal, hyène, repose sur le fait qu'elle est considérée partout comme le personnage négatif de nombreux contes. C'est le symbole de la méchanceté et de la rapacité, d'où son manque de sagesse. La métaphore, dans ce cas là, exclut la stupidité de l'animal et rend le contenu moins insultant».]

àlbòrò-déjì (litt. : homme-feu) «un homme courageux et vaillant»

Géjì-háw (litt. : attacher la brousse)

[«C'est le nom donné aux rituels, sacrifices et incantations qui visent à calmer les forces de la brousse, à empêcher les génies de nuire, avant une opération de chasse ou une saison agricole par exemple...».] (cf. Olivier de Sardan 1982)

Fû-génjì (litt. : pilier ou support de maison)

[«Se dit de quelqu'un sur qui repose l'espoir d'une famille. Il peut s'agir également d'un génie protecteur d'une famille».]

Yòw-tàNgàrà (litt. : natte d'étranger)

[«respect envers quelqu'un pour son statut de nouveau venu ou d'étranger».]

Ízè-fùtú (litt. : fils méchant, fâché)

[«Un enfant indigne, mauvais garçon, insolent, désobéissant...; un jeune qui ne suit pas les recommandations des anciens, qui n'en fait qu'à sa tête».] Cf. J.-P. Olivier de Sardan (1982 : 141).

2.2 Métaphore composée à trois termes

Tà:mú-kún-tóndi:zè (litt. : cailloux de l'intérieur d'une chaussure) Voir ízè-fùmbó «enfant-pourri»

[«L'image du cailloux introduit dans la chaussure traduit une certaine gêne. L'enfant de la femme ou le beau-fils n'est pas toujours considéré comme un membre de la famille, mais le mari s'efforce de l'accepter comme tel. Ce jeu auquel doit forcément jouer le mari, s'il tient à rester avec sa femme, est en réalité très gênant. Par ailleurs, pour ne pas le qualifier «d'enfant-pourri», expression qu'il comprendra facilement, on préfère le surnommer Ta:mu-kuna-tondi:ze métaphore moins accessible et donc moins humiliante pour les enfants».]

Wòy-bà-^áyè (litt. : femme-plus que-parent)

[«un homme qui attache plus d'importance à sa femme ou à sa petite amie qu'à ses parents».]

àr-bà-^áyè (litt. : homme-plus que-parent)

[«une femme ou une fille qui donne plus d'importance à son mari ou à son petit copain qu'à ses parents».]

HáNgá-sí-dí (litt. : on n'en attrape pas l'oreille) «arrière-petit-enfant, arrière-grand-parent»

Jíná-hàrè-yòw (litt. : étranger d'anti-chambre) «beau frère direct»

[C'est une métaphore née de la relation entre un homme et le frère de sa femme. Dans les sociétés que nous connaissons bien, faire l'amour avec sa sœur directe (c'est-à-dire la sœur de même père et de même mère), est pour une question de moralité l'un des incestes les plus condamnables. C'est une situation absolument inimaginable. De ce fait, le frère de la femme peut passer autant de temps dans l'anti-chambre avec sa sœur. Cela n'inquiète outre mesure le mari de sa sœur. Mais des personnes comme les demi-frères ou

les cousins peuvent relativement constituer un danger, par conséquent ils ne doivent pas rentrer dans l'anti-chambre».]

Hàsân-`ndá-hìni (l'étymologie de cette métaphore reste toujours problématique. Cependant quelques hypothèses⁶ sont émises à cet effet) «Force d'alliance imprescriptible»

[C'est une métaphore issue de la parenté et la force en question réside dans le rapport entre enfant d'oncle maternel et enfant de tante paternelle. Son origine est le cousinage à plaisanterie. L'invoquer à quelqu'un c'est lui jeter un sort (mort ou folie) dont il ne se remettra jamais».]

2.3 Métaphore comme énoncé ordinaire

à nà ázáw zí (litt. : Il a donné un coup de patte à l'ouest) «Il est mort»

[Le rapport analogique vient de la position d'une dépouille mortelle dans la tombe. En effet, dans la tradition musulmane les jambes du mort sont placées vers l'ouest.

Cette métaphore est normalement utilisée pour qualifier la mort d'un animal. Le terme de coup de patte a une connotation très péjorative et de ce fait ne doit pas être utilisé pour les humains.]

à háNá gá sándí (litt. : son oreille est dure) «il est têtu»

à bòNo gá sándí (litt. : sa tête est dure) «il est têtu»

à mòyey gá bá:nù (litt. : ses yeux sont mous)

[«Se dit de quelqu'un qui éprouve de la pitié et qui pleure facilement devant le malheur des autres. Elle peut s'attribuer également pour quelqu'un qui pleure facilement quand on le gronde ou on lui fait du mal».]

à kòy Ngá bà:bà (litt. : il a suivi son père) «Tel père, tel fils»

à má:yó bú (litt. : son nom est mort) «Il n'a plus de valeur, ou il est en déclin»

à déjò bú (litt. : son feu s'est éteint) «Il n'a plus de valeur, ou il est en déclin»

à n'à hárí haN (litt. : il a bu de l'eau) «il est âgé»

[L'eau désigne ici, la pluie. Dans les sociétés rurales, l'âge est souvent compté en fonction du nombre de saisons des pluies qu'a vécu chaque individu. Boire de l'eau signifie donc vivre plusieurs saisons de pluies.]

⁶. Une hypothèse de Jean Rouch, citée par J.-P. Olivier de Sardan, renvoie Hasan-nda-hini à une devise «zammu» des génies «to:ru» qui dit «je me confie à Dieu, je me confie à Hasan, je me confie à Hini». Il parle ainsi de Hasan et Hini, mystérieux ancêtres des peuples soṅay et zarma dont la tradition a perdu le souvenir. Jean-Pierre Olivier de Sardan tente lui-même de rapprocher Hasan de hášêy «l'oncle maternel», et Hini de híni «pouvoir», hypothèse qui nous paraît plus plausible.

2.4 Métaphore comme énoncé proverbial

Kóro cè dà jíNgàráy (litt. : pattes d'hyène et mosquée)

[«Se dit de quelque chose d'absolument impossible, irréalisable».]

Cè dàN kà mòy kà:jí (litt. : gratter les yeux avec le pied) «Se dit pour tout geste crapuleux, insensé»

Zùráy dà túndè kà:jìyáN (litt. : courir et se gratter les fesses) «Faire plusieurs choses incompatibles à la fois»

Hàyni-wi:kô dà tù:síjì (litt. : coupeur de mil et morceau de tige)

[se dit de quelque chose qui est très facile à obtenir ou à réaliser.

Le mil (une céréale) représente l'alimentation de base de plus de la moitié de la population nigérienne, il est cultivé un peu partout dans le pays. Il pousse en tige et finit par un épis. La tige est formée d'une succession de nœuds. Alors, c'est l'intervalle entre deux nœuds que l'on fend en deux pour avoir ce qu'on appelle : *tu:síjì* (équivalent du papier hygiénique) et qu'on utilise après s'être soulagé. Dans un champs de mil, le nombre de *tu:síjì* ne se compte donc pas. Comme quoi, c'est ce qu'il y a de plus facile à trouver pour un cultivateur en train de couper son mil.]

Kàbè `ndà mê (litt. : main et bouche)

[«Elle est utilisée pour qualifier une distance insignifiante, deux pôles très proches l'un de l'autre et dont la jonction peut se faire de façon régulière. Le rapport est ici une image rendue par l'action de manger. Dans la plupart des sociétés rurales soNay-zarma, on mange avec la main, c'est-à-dire que les doigts remplacent la cuillère ou la fourchette. La main et la bouche sont donc deux choses qui peuvent naturellement se joindre à tout moment».]

3. CONCLUSION

Le processus de création morphosyntaxique et/ou lexicosémantique par la métaphore repose en général sur des rapprochements symboliques (euphémismes, interdits, tournures anecdotiques, injures, etc.)

Dans certains cas de rapprochements, la figure (signifiant métaphorique) et la référence (signifié métaphorique) sont incompatibles ou inattendues. D'où le caractère parfois instable (cf. Diébou 1994) du signifié métaphorique. C'est notamment le cas des formes métaphoriques proverbiales. À ce niveau le degré de connotation de la métaphore est plus fort. Cela relève d'un niveau de communication moins collectif, moins intégré. Les usagers doivent faire appel à leur performance linguistique pour comprendre la finalité du message.

À l'opposé, les productions métaphoriques composées ou phrastiques (énoncés ordinaires) relèvent le plus souvent du discours commun, plus intégré et dont la valeur symbolique est plus dénotative. Il y a compatibilité entre la figure et la référence. Il suffit pour l'usager de faire appel à sa compétence linguistique pour comprendre la finalité du message.

Le caractère superficiel de ce travail, présentation d'un corpus, car c'est de cela qu'il s'agit, ne nous permet pas de rendre compte véritablement de l'organisation sémantique et culturelle de ces types de métaphores en soNay-zarma. Cependant, c'est un effort qui présente un intérêt scientifique certain en matière de communication. Il permet de mettre en évidence des mécanismes complexes d'interactions verbales. Et d'en situer les difficultés (formulations, contextualisation, interprétation) dans l'intercompréhension entre des interlocuteurs de diverses couches socio-culturelles en vue d'assurer une réussite de leur communication. Or, pour qu'une communication soit considérée par les interlocuteurs comme réussie, disait Nadia Revaz, «il faut que l'émetteur et le récepteur soient capables de comprendre le signifié, de comprendre le référent et de comprendre la finalité du message linguistique».

RÉFÉRENCES

- DIÉBOU, T. (1993) : *Les proverbes zarma : structure linguistique et implications sociales*, Mémoire de maîtrise présenté à l'Université de Niamey.
- HAMANI, A. (1981) : *La structure grammaticale du zarma*, Thèse d'État, Université de Paris VII.
- HAMANI, A. (1983) : *De l'oralité à l'écriture. Le zarma s'écrit aussi*, publications de l'INDRAP, n° 158, Niamey.
- NIANDOU, C. (1993) : *Problématique de la traduction du français en soNay-zarma*, Mémoire de maîtrise présenté à l'Université de Niamey.
- OLIVIER DE SARDAN, J.-P. (1982) : *Concepts et conceptions songay-zarma*, Paris, Nubia.
- REVAZ, N. (1993) : «Difficultés de communication linguistique et rôle des savoirs culturels», *Bil*, 13, pp. 7-16.

'NE M'APPELEZ PLUS X MAIS Y' OU L'INTERVENTION DU DÉNOMMÉ DANS LE PROCESSUS DE DÉNOMINATION

René TONDJI-SIMEN

GRESLET, Université de Montréal, Canada

INTRODUCTION

Le présent travail a pour objet d'étude les anthroponymes. Il nous permet de revoir le concept et les principes de la dénomination anthroponymique et d'analyser les anthroponymes sous différents aspects : genèse, origines, formes, types, dation, changements et motivations. Une attention toute particulière est portée à l'intervention du dénommé dans le processus de dénomination.

1. DÉNOMINATION ANTHROPONYMIQUE

1.1 Concept

Pour s'adresser ou se référer à une personne, il faudrait d'abord l'identifier, en lui assignant un attribut : un nom.

Le nom situe la personne dénommée dans le réseau des us et coutumes de la société, de l'époque et du milieu géographique et social auxquels elle appartient. Donner un nom, comme le dit Clémentine Faïk-Nzuji Madiya :

«c'est dire qui est la personne nommée [...] c'est situer par rapport au temps, aux événements, aux comportements; c'est rattacher la personne aux choses et aux êtres, visibles, et invisibles [...] c'est communiquer, converser, dialoguer avec les autres, envoyer des messages, informer sur ce qu'on a longtemps gardé sur le coeur [...] c'est éloigner le porteur du nom des forces maléfiques». (Madiya 1991 : 11)

Bien que pratiquée au niveau de toute l'humanité, la dénomination n'obéit pas à une norme universelle. Elle fonctionne selon les régions, les époques et les sociétés.

1.2 Genèse et origines des anthroponymes

a) *Genèse*

L'acte de dénomination remonte aux origines de l'humanité. Comme l'indiquent les premiers noms, Adam et Eve, la dénomination ne comprenait qu'un seul élément. Dans le

système indo-européen, le phénomène de nom unique s'est maintenu jusqu'à l'époque franque (Lefebvre-Teillard 1990 : 11). Le nom unique pouvait être simple (Plato) ou composé, permettant de varier les noms en même temps que de rappeler la filiation. Le système romain passa du nom unique (Romulus) au nom composé d'un *praenomen* (prénom : Marcus) et d'un *nomen gentilice* (nom de la gens, porté par tous les membres d'un clan) devenu par la suite héréditaire (Claudius). Et comme les personnes qui portaient les mêmes *praenomen* et *nomen* étaient très nombreuses, on introduisit un autre nom héréditaire, le *cognomen*, pour distinguer les diverses branches d'un même clan (Cicero). Chaque individu pouvait en plus se choisir un *agnomen* ou surnom. Le nom romain pouvait donc se composer de quatre éléments (Publius Cornelius Scipio Africanus) (Britannica 1991 : 731, vol. 24). À la fin de l'empire, ce système de dénomination disparut car ceux qui portaient des noms qui n'avaient aucun rapport avec leur identité étaient de plus en plus nombreux (les esclaves affranchis et leurs descendants, les étrangers devenus citoyens). La diffusion et le triomphe du christianisme contribuèrent également au recul de ces noms païens, à la montée des noms chrétiens et à leur introduction dans des territoires lointains. Vers le XII^e siècle, le système des noms chrétiens s'était solidement implanté.

Les noms de famille firent leur apparition vers l'an 1037 quand les fiefs devinrent héréditaires et que la coutume d'ajouter le nom de la ferme au nom propre se répandit. Puisque la ferme était devenue héréditaire, le nom de la ferme devint nom de famille, nom donnant droit à la ferme familiale. Une branche de la famille prenait un nouveau nom de famille quand elle acquérait une autre ferme. Il fut ordonné en 1828 qu'une personne qui changeait de ferme ne devait plus abandonner son ancien nom, mais l'ajouter à celui de sa nouvelle ferme (Nell 1974 : 75). Ainsi s'installa, en Europe, le système de nom de famille.

En ce qui concerne l'Afrique, l'oeuvre de Willy Bal (1991 : 3) nous permet de comprendre les voies par lesquelles les anthroponymes romans ont pu s'insérer dans les usages de l'Afrique noire :

i) voie généalogique : noms romans donnés aux enfants issus d'une miscigénéation et que le père d'origine romaine installé en Afrique a reconnu (Sao Tomé, sud de l'Angola, Afrique du Sud, Namibie);

ii) voie pseudo-généalogique : au XIX^e siècle, après l'abolition de l'esclavage au Brésil, des esclaves africains affranchis qui avaient adopté les noms de leurs anciens patrons, sont venus s'établir sur l'ancienne Costa da Mina (Togo, Ghana, Bénin) et ont transmis à leurs descendants leurs patronymes : *Amorin, Da Silveira, De Almeida, De Campos, De Souza, Gomes, Medeiros, Olímpio, Paraíso, Sacramento, Santos* (Bal 1991 : 3);

iii) voie de l'acculturation : divers faits historiques (colonisation, évangélisation, etc.) ont introduit dans le répertoire anthroponymique africain des catégories linguistiques européennes (prénoms chrétiens, patronymes, titres, noms ethniques, professions, positions sociales). Exemples : *Senghor* venu du nom portugais *Senhor*; *Nzuji* du français *juge*; *Madiya* du nom portugais *Maria* (Bal 1991 : 4).

b) Origines

Les anthroponymes peuvent être d'origine mythologique, religieuse, païenne (noms des lieux géographiques où la famille réside ou a résidé).

Les noms peuvent dériver du nom du chef de la famille ou du géniteur (Fernandez, fils de Fernand; Johnson, fils de John) ou se composer d'une partie du prénom et du nom du père comme chez les Frisons, par exemple, où le fils de Thorn Jansen s'appelait Frerck Thorsen et le petit-fils Paul Frercksen (Nell 1974 : 7).

Ils peuvent aussi avoir leur origine dans le diminutif ou le surnom porté par le chef de famille (Livi Bacci 1974 : 84), provenir des numéros d'ordre comme les noms romains d'autrefois (*Primus, Secundus, Tertius*), des chiffres, des métaphores imagées (Dauzat 1977 : 10), des qualificatifs, des noms communs, des noms d'animaux, de plantes ou de déités.

1.3 Types et formes d'anthroponymes

Comme nous l'avons déjà mentionné, un anthroponyme peut se composer d'un, de deux, de trois, de quatre éléments et plus. Ces éléments portent des noms différents selon le paramètre et le système terminologique considérés : nom, prénom, nom de baptême, nom de confirmation, nom de naissance, nom de mariage, nom de famille, nom d'auteur, nom de guerre, alias, surnom, sobriquet, pseudonyme, nom ethnique, etc. Les types et les formes des anthroponymes varient.

a) Types d'anthroponymes

Clémentine Faïk-Nzuji Madiya (1991 : 12-23) classe les anthroponymes africains selon la typologie suivante :

i) D'après le moment d'attribution du nom :

- Nom de naissance : le nom de naissance est qualifié de «principal» (ou «nom» tout court) s'il sert à l'identification sociale et familiale, et de «deuxième» s'il sert à l'identification personnelle au sein de la famille :

«En d'autres termes, le "nom principal" correspond à ce qui, dans la terminologie européenne, est appelé "nom" et le "deuxième nom" à ce qui est appelé "prénom"». (Madiya 1991 : 12)

- Nom acquis : nom qu'une personne reçoit lorsqu'une circonstance spéciale l'y autorise : initiation, intronisation, consécration.

ii) D'après le mode et la fréquence d'utilisation :

- Nom courant.

- Nom privé : nom qui n'est pas nécessairement utilisé par tout le monde (1991 : 12).

- Nom latent : nom à caractère plus ou moins secret. Les noms acquis dans les confréries secrètes sont de cette catégorie (1991 : 12).

iii) D'après l'usage :

- Nom d'adresse : pour s'adresser à la personne directement (1991 : 12).

- Nom de référence : pour parler à quelqu'un d'autre d'une personne (1991 : 13).

iv) Noms de circonstances :

- Noms provenant d'événements particuliers ayant eu lieu avant la naissance, pendant la grossesse ou au moment de la naissance de ceux à qui on les donne (1991 : 15-16).

- Noms désignant le comportement des parents : L'Accueilli, L'Attendu (1991 : 16).

- Noms mettant en relief le comportement de l'entourage : On Me Hait, On A Déjà Médit de Moi (1991 : 16).

- Noms faisant état d'événements historiques et de phénomènes naturels s'étant produits pendant la grossesse ou la naissance; ou des lieux de l'accouchement : La Guerre, La Colline, La Variole, La Rivière (1991 : 16).

v) Noms de naissances «glorieuses» :

Ces noms donnent des renseignements sur le type de la naissance :

- Noms des jumeaux.

- Position de l'enfant par rapport aux naissances précédentes ou postérieures.

- Position du bébé à la sortie (1991 : 17).

vi) Noms de réincarnation :

- Noms liés à la croyance selon laquelle des ancêtres ou esprits incarnés défunts peuvent se réincarner dans de nouveaux corps humains (1991 : 18).

vii) Homonymes :

- Noms des membres de la famille, d'amis ou de chefs de lignages attribués aux nouveau-nés (1991 : 19).

viii) Éponymes, ethnonymes et noms de clan :

- Noms attribués aux enfants de même lignage, ethnie ou clan.

ix) Noms de pouvoir et de position sociale :

- Noms de titres honorifiques acquis après l'accession à un statut socio-politique particulier (1991 : 20).

x) Noms d'accomplissement :

- Noms acquis par le porteur lorsque, dans sa vie, intervient un changement important d'ordre physique, social ou spirituel autre que dans le cas du pouvoir politique. Ex. : une mère après la naissance de son premier enfant ou les parents de jumeaux (1991 : 21).

xi) Noms forts : noms de louanges, noms de tambour :

- Les noms forts sont des termes ou des syntagmes de louanges ou de tambour. Les noms forts sont une forme de devise, individuelle ou collective (1991 : 22).

xii) Noms de plaisanterie, surnoms ou sobriquets :

Ces noms traduisent les plaisanteries entre grands-parents et petits-enfants, les relations de camaraderie, les critiques, les moqueries (1991 : 23).

b) *Formes des noms anthroponymiques*

La forme des noms dépend des facteurs culturels et géographiques.

Dans beaucoup de pays occidentaux, la forme la plus fréquente est de type : Prénom + Nom de famille : François Mitterrand.

En Chine et en Hongrie la forme la plus courante est plutôt du type : Nom de famille + Postnom : Mao Tse-Tung, Nagy István.

Au Canada et aux États-Unis, entre le prénom et le nom de famille, on insert habituellement un autre élément, appelé deuxième prénom : Prénom + 2^e Prénom + Nom de famille : Pierre Elliott Trudeau, William Jefferson Clinton, John Fitzgerald Kennedy.

Habituellement, juste la première lettre du deuxième prénom est utilisée. Aux États-Unis, surtout, la forme hypocoristique des noms est souvent utilisée : William : Bill; Sammy, Samuel : Sam; Robert : Bob.

En Russie, habituellement, un nom patronymique (dérivé du prénom du père) est inséré entre le prénom et le nom de famille : Prénom + Patronyme (dérivé du prénom du père) + Nom de famille. Si, par exemple, un père se nomme Ivan Krylov :

- le fils peut avoir pour nom : Igor + Ivanovich + Krylov
- la fille : Varvara + Ivanovna + Krylova

En Espagne, habituellement, le nom de famille est formé du nom de famille du père et de celui de la mère : Prénom + Nom de famille du père + Nom de famille de la mère.

En anglais, beaucoup de noms de famille sont formés d'un patronyme ou d'une de ses variantes et d'un suffixe ou préfixe (*Son, Mac, Mc, Fitz, O', P-*) signifiant fils :

Suffixation : Patronyme + *son* : Johnson

Préfixation : *Fitz* + Patronyme : Fitzgerald

Mac ou *Mc* + Patronyme : MacBeth, MacDonald

O' + Patronyme : O'Brien (Fils de Brien)

P + Patronyme : Powell (Fils de Howell)

En grec : Suffixation : Patronyme + *poulos* (fils de) : Assimakopoulos

En bamiléké et en bassa, langues du Cameroun, le préfixe indiquant la filiation s'adjoit aux noms de fille : Ngo + Patronyme :

NgoNkuibo (Bamiléké-Medumba : fille de Nkuibo).

NgoBayiha (Bassa : fille de Bayiha).

En français :

a) Formation d'anthroponymes à partir d'un autre :

Jacques : Jaquet, Jacquot, Jacotot, Jacquart, Jacquier, Jacqueline (Britannica 1991 : 732, vol. 24).

b) Préfixation d'une préposition ou d'un article à des noms

- de structure ou de construction : Dupont, Dutoit, Dupuis, Dutemple, Demaison, Lachapelle, Lahaie, Laporte;

- de lieu géographique : Davignon, Decaen, Derennes;

- d'habitant : Lebreton, Lenormand, Lebasque;

- de fruit, de fleur, de plante ou d'arbre : Laframboise, Larose, Latulipe, Lavigne, Deschênes;

- de couleur : Lebrun, Leroux;

- de particularité géomorphologique : Lamontagne, Lavallée;

- de particularité physique ou morale : Lesage, Leborgne;

- de titre : Leduc, Lecomte, Leroy, Lenoble.

c) Transformation de titres professionnels en anthroponymes :

Boulangier, Masson, Carpentier, Boucher, Couturier.

d) Transformation de noms d'animaux en anthroponymes :

Leloup, Leboeuf, Chevrette, Cauchon.

En Afrique, le modèle européen s'est implanté presque partout. Dans la plupart des pays, les anthroponymes se composent d'un ou de deux noms africains et d'un ou de plusieurs prénoms ou postnoms occidentaux, chrétiens ou musulmans selon qu'on est en territoire à forte présence chrétienne ou musulmane. Les autres noms africains étant réservés aux communications intrafamiliales ou intra-ethniques. Toujours sous l'influence culturelle occidentale, des noms de famille s'implantent et comme ils ne peuvent pas faire disparaître les homonymes, ils s'adjoignent à eux. Ainsi, les anthroponymes à trois éléments sont de plus en plus courants :

Prénom + Homonyme + Nom du père : René Tondji Simen.

Quand l'homonyme est le nom du père, l'anthroponyme se réduit à deux éléments :

Prénom + Homonyme : Rosine Tchakountio.

Dans certains cas d'homonymie avec le père, on préfère répéter l'homonyme :

Prénom + Homonyme + Homonyme : Samuel Nganbe Nganbe.

La société arabe n'a pas échappé au modèle européen constitué d'un prénom et d'un nom :

- de filiation : Ali Ibn Abbas (Ali fils de Abbas);
- de lieu : Ibrahim Al-Baghdadi (Ibrahim de Baghdad);
- de profession : Mansur Al-Ghazali (Mansur le Fileur).

En Amérique espagnole, deux modes sont en usage :

- a) Prénom + nom du père + nom de la mère.
- b) Prénom + nom du père (Sanchez-Albornoz 1974 : 15).

Au Québec, l'enfant qui naît peut porter un ou plusieurs prénoms + le nom du père ou le nom de la mère ou le nom du père et celui de la mère dans l'ordre choisi par les parents et reliés par un trait d'union. Et quant au nom de mariage, la conjointe conserve son nom de famille.

2. DATION DE NOM

La dation de nom peut se faire par transmission, attribution, auto-attribution ou imposition. Elle est tributaire de la culture, du donneur et des motivations de ce dernier.

2.1 Culture

La dation des noms se fait selon la culture. Dans la plupart des cultures occidentales, le nom (nom de famille) se transmet directement du père aux enfants dans les cas de patronymie ou des parents aux enfants dans les cas des noms composés. Les prénoms sont attribués par les parents ou le prêtre ou le directeur de l'état civil.

Dans des cultures africaines, les noms de naissance (ou homonymes) sont attribués par les parents ou grands-parents en souvenir des gens qu'ils aiment. Les prénoms ou postnoms (prénoms de type occidental, noms de circonstances, noms courants, noms de réincarnation), quant à eux, peuvent être attribués par les parents, les prêtres, les autres chefs religieux, les amis de la famille ou l'officier de l'état civil. Les éponymes, les ethnonymes et les noms de clans sont transmis comme les noms de famille en Occident. Les noms latents, les noms de pouvoir et de position sociale, les noms forts sont attribués par les chefs et les notables. Les noms d'accomplissement et les noms de naissance glorieuse s'imposent automatiquement aux porteurs dès que les conditions sont réunies. Dans la culture bamiléké-medumba, par exemple, les jumeaux doivent porter des noms se terminant par *mi*, celui qui précède les jumeaux doit s'appeler *Mbatkam*, la mère des jumeaux *Magni* et leur père *Tagni*, le dernier-né de la famille *Kebatjap*, la femme qui vient d'accoucher *Mabwe*, la première femme d'un polygame *Mala'*, la dernière *Njuiguen*, la femme qu'un nouveau chef prend pendant la période d'internement au cours de laquelle les neuf notables supérieurs le préparent à l'exercice du pouvoir s'appelle *Njuikam*, et la première qu'il avait avant son accession au pouvoir *Makwa*, la reine-mère *Mamven*, l'aîné

du chef *Tamven*, le premier fils que le chef obtient après son accession au trône *Pokam*, le frère cadet immédiat du chef *Toukam*, l'adjoind au chef *Nkuibou*.

2.2 Donneur

De manière générale, le donneur de nom doit être une personne dont le pouvoir et l'autorité en cette matière sont reconnus dans sa communauté. Dans la culture occidentale, la question ne se pose que pour le prénom. Dans les cultures sans tradition de nom de famille, l'importance du donneur de nom de naissance est considérable. Étant donné que le nom ne s'attribue pas au hasard, donner le nom est un acte presque religieux réservé, très souvent, au chef de la famille. Un autre membre de la famille peut le faire si cette responsabilité lui est reconnue par la famille ou la tradition. Quant au nom de circonstances, la tradition est moins exigeante, mais très souvent, c'est la grand-mère ou la femme la plus âgée ou la plus aimée de la famille qui le choisit. Le prénom occidental est choisi par une des personnes scolarisées de la famille ou par le pasteur, le prêtre ou l'officier de l'état-civil. Chez les Dogon, par exemple, qui reçoivent trois noms, il y a trois donneurs : le patriarche donne le nom courant (nom officiel), la famille maternelle donne un nom privé qu'elle est, par ailleurs, la seule à utiliser, le prêtre donne un nom secret (Retel-Laurentin 1972 : 17).

Les titres honorifiques ou de notabilité sont donnés par les différents détenteurs de l'autorité traditionnelle : rois, chefs supérieurs et notables.

Les donneurs peuvent également être : a) un groupe d'amis ou des pairs pour les surnoms ou les sobriquets; b) des autorités militaires, pénitentiaires ou des services secrets pour les noms codés ou noms-numéros; c) des maîtres pour les noms des esclaves; d) des colons, des racistes ou des xénophobes pour des appellations péjoratives, ethniques, stéréotypées; e) des artistes qui se donnent des noms ou des pseudonymes.

2.3 Motivations

Les motivations des donneurs de noms sont de différents ordres allant des plus nobles aux plus abjectes.

Pour le choix des prénoms, les parents et les amis se laissent souvent guider par la mode, la beauté ou la rareté du nom, et le fait que certaines personnalités célèbres ou des gens symbolisant la réussite ou les qualités qu'ils aiment aient porté ces prénoms. Les prêtres catholiques donnent à l'enfant le prénom du saint du jour de naissance ou de baptême (Nell 1974 : 12). Les parents africains tiennent compte des circonstances ayant entouré la venue au monde du nouveau-né et de la morale sociale ou éducative qu'ils veulent inculquer à l'enfant et à leur entourage.

Les colons veulent propager leur culture et leur civilisation, les maîtres d'esclave marquer leur domination et assujettissement, les racistes et les xénophobes, leur haine et mépris.

Les noms d'artiste, les pseudonymes et les noms codés sont destinés à protéger l'identité de leurs porteurs. Les surnoms, quant à eux, sont utilisés plutôt pour mieux faire connaître la personne ou une de ses particularités et le plus souvent dans le but

d'augmenter sa popularité. Les surnoms des sportifs (lutteurs, boxeurs, basketteurs, footballeurs, toréadors...) ne remplissent que parfaitement cette fonction.

3 CHANGEMENTS DE NOM

3.1 Changement de nom par attribution

Dans le passé, quand on acquérait un domaine, on devait prendre le nom du domaine (Dauzat 1977 : 342).

Les maîtres imposaient à leurs esclaves des noms qui n'avaient aucun rapport avec leur culture, et le jour où ils les affranchissaient, ils leur attribuaient leurs propres noms et prénoms. Quand les Indiens voulaient devenir citoyens américains, ils devaient renoncer à leurs noms indiens et prendre ceux des Blancs (Adler 1978 : 138).

Un musulman, un païen, un Noir, un Asiatique ou toute autre personne qui se convertissait au christianisme recevait à son baptême un nom chrétien. Cette pratique est de rigueur encore aujourd'hui dans beaucoup de religions (Albert Bernard Bongo/Omar Bongo; Cassius M. Clay/Muhammad Ali).

Dans l'Église catholique, le pape change de nom quand il est élu. Dans la société Maaaba, chez les Mossi, un chef élu change également de nom. Et tous ceux qui portaient le même nom que lui avant son élection changent eux aussi de nom et s'appellent «Naab-Yuure» (Ilboudo 1977 : 107).

Chez les Bamiléké, l'enfant enlevé par le chef pour servir à la chefferie perd définitivement son nom. On ne l'appelle plus que par un titre correspondant à sa fonction. Quand il quittera la chefferie pour devenir notable, le chef lui attribuera un nouveau nom (Nissim 1977 : 58).

En 1972, au Zaïre, par exemple, une décision politique obligea les Zaïrois à remplacer leurs prénoms chrétiens par des noms «authentiques» (Madiya 1991 : 21). Joseph Désiré Mobutu, président de la République à l'époque, devint Mobutu Sese Seko.

Chez les Blackfeet, une tribu indienne de l'Amérique du Nord, traditionnellement, on doit changer de nom à chaque saison et quand quelqu'un a fait un acte de bravoure, il a droit à un nouveau nom (Adler 1978 : 122-132).

Chez certains peuples, on prend un nom à chaque étape de la vie : enfance, adolescence, quand on devient adulte ou se marie et à la vieillesse. Les Iroquois en prennent un nouveau quand ils deviennent adultes et par après à chaque fonction sociale qu'ils occupent (Alford 1988 : 6).

3.2 Changement de nom par autodénomination

Différentes raisons peuvent amener une personne ou une communauté à changer de nom : nom ridicule, malséant, vulgaire, déshonorant ou péjoratif, rectification d'un acte de l'état civil, naturalisation, mariage, divorce, décès du conjoint, adoption d'une nouvelle religion.

En raison du mariage, la conjointe peut prendre le nom de son mari ou l'adjoindre au sien par un trait d'union comme en France et au Canada; ou le mari peut prendre le nom de sa femme en respect du principe d'égalité comme en Tchéquie.

En cas de décès du mari ou de divorce, la conjointe peut reprendre son ancien nom ou s'en attribuer un nouveau.

Si quelqu'un adopte une nouvelle religion, il peut remplacer son ancien nom par un nom reconnu dans sa nouvelle religion.

Le changement de nom par autodénomination est une pratique assez courante chez les artistes. Plusieurs raisons peuvent le justifier : modestie, protection contre des critiques ou toute autre forme d'attaque, libre expression, mystification, intérêt à ne pas faire savoir de quel sexe on est (surtout quand les femmes-artistes n'étaient pas bien vues), changement de style, pratique journalistique (anonymat ou nom différent selon l'éditorial ou l'article) (Nuessel 1992 : 18). Des écrivains adoptent à cet effet des pseudonymes ou noms de plumes. Le philosophe français François Marie Arouet plus connu sous le nom de Voltaire a eu près de 173 pseudonymes (Docteur Atakia, Un Quaker, Zapata). Alors que madame Aurore Dudevant publiait sous un nom d'homme (George Sand), monsieur Charles Hamilton utilisait plutôt un nom de femme (Hilda Richards) pour ses publications. Quant aux chanteurs, Bob Dylan n'est nul autre que Robert Zimmerman, Cat Stevens reconverti en Yusef Islam est bien Stephen Demetri Georgiou; Tony Bennett, Anthony Benedetto (Nuessel 1992 : 19-23). Nombreux sont aussi les artistes qui requièrent l'anonymat, une autre façon de protéger leur identité.

Changements occasionnels : chez les Nandi, quand les hommes vont à la guerre, à la maison on ne doit plus prononcer leurs noms, on doit les appeler *oiseaux*.

Changements de nom pour une nouvelle vie : certains Inuit changent de noms quand ils deviennent très vieux dans l'espoir d'obtenir une nouvelle vie.

Changements de noms pour ne pas l'user : les Navahos, des Amérindiens, ont plusieurs noms, dont certains pour la guerre, car pour eux le nom contient un pouvoir et quand on l'utilise trop, il s'use. Il faut souvent le changer. Plus il est nouveau, plus il donne du pouvoir.

Changements de noms pour la protection : des ethnies en Afrique et ailleurs croyant que par le nom on peut jeter un sort à quelqu'un cachent leurs noms à des gens qui ne sont pas de leur famille. Ils se font connaître plutôt sous des sobriquets. Dans certaines ethnies de Madagascar, le nom d'un bébé est tabou car si on le prononce, on risque d'attirer sur le bébé le regard malveillant des ancêtres et ces derniers vont arracher l'enfant à la vie. Par conséquent, après avoir donné un nom de naissance à un bébé, on doit le cacher le plus possible et dissimuler la vraie identité de l'enfant par un second nom désagréable, répugnant, renvoyant à quelque chose qui repousse : Poubelle, Tas d'Ordures, Nain, Face de Chien, Crottin, Pourriture, Honte, etc. et on lui donne un troisième nom (un prénom occidental) pour l'école. Les adultes changent de nom chaque fois qu'un malheur les frappe. Autrefois, ils pouvaient le faire jusqu'à sept fois au cours de leur vie. Maintenant, une loi nationale limite le nombre de changement de noms à trois (Adler 1978 : 102). Dans certaines ethnies, quand quelqu'un meurt, les gens qui lui sont proches changent de nom de

peur que son esprit n'entende des noms familiers et revienne à la recherche de sa maison. Ailleurs, quand un enfant est malade, on change son nom pour détourner les mauvais esprits.

Également pour se protéger des ennemis, des personnes recherchées pendant ou après une guerre changent d'identité. La Deuxième Guerre mondiale, par exemple, a engendré beaucoup de changement de noms aussi bien parmi les Juifs que parmi les Allemands.

Changements de noms pour retrouver son identité :

Au sein de la population noire des États-Unis, il y a eu un grand courant de changement de nom pour prendre des noms purement africains. Cela a culminé au changement de l'appellation collective des Noirs : la dénomination Africains Américains remplace désormais Noirs Américains. Tout comme au Zaïre en 1972, sous Mobutu, le but visé est de préserver son identité en choisissant un nom qui sied au groupe en remplacement d'une étiquette inappropriée. Il n'y a pas longtemps, par exemple, les Inuit ont rejeté le nom *Esquimaux*, transposition française de «Eskimavak», mot d'origine algonquienne signifiant «mangeurs de viande crue», appellation péjorative. Ils ont préféré le terme qu'ils ont toujours utilisé eux-mêmes, à savoir «Inuit» signifiant «être humain, homme par excellence» (Hiu 1990 : 2). Les Innu ont eu la même réaction au sujet des appellations qu'on leur a données. Cette réaction, qui nous a inspiré pour le titre du présent article, et qui est clairement exprimée ici par un Innu, est fort éloquent :

«Le premier nom que le Blanc nous donna décrivait un animal, ou plutôt un cheval. Ce nom était "sauvage". On nous appela également "Indiens" et ce nom est encore utilisé aujourd'hui. Quant à moi, je n'aime pas qu'on m'appelle "sauvage" ou "indien". Maintenant depuis que nous avons été baptisés, on nous désigne sous le nom de Montagnais [...] et depuis quelque temps, il y en a d'autres qui nous appellent "Amérindiens". Ils nous donnent tous ces noms selon leur volonté, sans ce soucier de notre vrai nom qui est "Innu" [William-Mathieu Mark, Innu, 1993]» (Vitart 1995 : 8).

Ces paroles nous rappellent l'histoire de Kounta Kinté, cet esclave noir à qui, à son arrivée aux États-Unis, son maître voulait imposer le nom de Toby. Kounta Kinté cria partout, en réplique aux coups de fouet censés le réduire à accepter le nom Toby, qu'il s'appelait Kounta Kinté. Il fut battu presque à mort, mais refusa de renoncer à son nom (Haley 1973 : 172).

3.3 Quelques procédés de changement de nom

Comme le fait ressortir Albert Dauzat (1977 : 345), les changements de noms sont aussi différents que nombreux :

- **Substitution et modifications de forme** : simple modification d'orthographe (ou de phonétique) : de *Caumont* à *Chaumont* (pour franciser la physionomie d'un nom à consonance picarde).

- **Substitution d'un nom malsonnant ou ridicule** : (Badin, Couillard, Pineau, Bellegueule) ou simplement roturier, par un nom d'un ordre plus relevé (de Rochefort, de Vaucelles).

- **Substitution** des noms qui prêtent au calembour ou sont compris à contresens : *Bonabeau* (bon Abel, compris beau nabot).

- **Substitution d'un nom qu'une mauvaise orthographe rend déplaisant** : un dénommé *Mort* change de nom ignorant que c'était une mauvaise orthographe de *Mor*, ancienne forme populaire de *Maur*.

- **Substitution d'un nom à cause du sens péjoratif qui s'est développé** : *Garce* (fém. de *gars*), *Bordel* (ancien dérivé de *Borde*, ferme).

- **Substitution d'un nom s'il a été porté par un personnage fâcheusement connu** : *Juda*, rappelant *Judas Iscariote*; *Landru*, le tueur de femmes, exécuté en 1918 (ses enfants changèrent de nom) (Dauzat 1977 : 347).

Les noms étrangers n'échappent pas aux changements, surtout ceux qui sont difficiles à prononcer pour les nationaux. En France, pour s'assimiler au milieu, échapper aux railleries ou aux quolibets, tout en conservant certains éléments de leurs noms, des immigrants modifient leurs noms par diverses formes de combinaisons :

- **Amputation du nom par la finale ou par l'initiale** : *Feibelman* est raccourci en *Belmann* et *Van Ormelingen*, en *Vanor*.

- **Inversion des syllabes du nom** : *Cocu* devient *Cuco*.

- **Modification d'une ou deux lettres** : *Lévy* devient *Léry*, *Bloch* devient *Blot*.

- **Modification pour donner au nom une consonance voisine de celle du français** : *Deninger* devient *Denière*.

- **Remplacement d'un prénom ou d'un nom étrangers par ceux qui leur sont proches et qui sont connus dans le nouveau pays** : *Dedominici* devient *Dominique*, *Butscher* devient *Boucher* (Dauzat 1977 : 349).

- **Traduction des noms étrangers dans la langue du nouveau pays** : *White* devient *Blanc* (Dauzat 1977 : 350).

- **Nom de l'épouse** : si l'étranger a épousé une Française, il prend le nom de sa femme, ou l'adjoint au sien, ou ne donne aux enfants que le nom de leur mère (Dauzat 1977 : 360).

Au Zaïre, à la suite de la décision de 1972 qui stipulait que le nom devait être trouvé exclusivement dans le patrimoine culturel zaïrois, certains Zaïrois ont utilisé des procédés assez subtils pour changer les noms :

a) Chez les Bakóngo :

- **Transformations de graphie et de prononciation des noms européens** : Salóóti, de Charlotte; Maádi, de Marie; Lofóoso, de Alphonse; Tééya, de Théophile;

- **Adaptation phonétique et morphologique des noms européens** : Bols est devenu Bola.

b) Chez les Bálúba :

- **Substitution d'anthroponymes étrangers par des noms lúba ne présentant aucune ressemblance linguistique mais attribués d'après une caractéristique morale ou physique de ceux qui les reçoivent** : Cyélanténdá, 'Lanceur des flèches' : Père Omar Boghemans; Dfíbalá, 'Calvitie' : Commandant Pelzer; Kákúngúlá, 'Le Rasé' : Frère Hippolyte Fiers; Lúkombó, 'Le Balai' : Père Van Landschoot; Mpándámábwé, 'Tailleur de pierres' : Frère Jan Damiaens; Talatála, 'Lunettes' : Père Jules Garmyn. Les porteurs de ces noms les acceptaient et s'identifiaient eux-mêmes sous ces appellations (Madiya 1991 : 55).

L'identité personnelle et l'héritage culturel nous amènent à dire un mot sur la traduction des anthroponymes. Le contenu culturel et identitaire des anthroponymes est si important et si personnel qu'on se rend à l'évidence des paroles de John Lyons (1978 : 181) : «Même s'il existe un équivalent de traduction reconnu, il n'est pas toujours à propos de l'utiliser». Il faudrait, cependant, nuancer, car la finalité de l'heure et la situation dans laquelle on se trouve peuvent, de manière exceptionnelle, justifier l'utilisation d'un équivalent.

RÉFÉRENCES

ADLER, Max Kurt (1978) : *Naming and Adressing : a Sociolinguistic Study*, Hamburg, Helmut Buske Verlag Hamburg, 282 pages.

ALFORD, Richard D. (1988) : *Naming and Identity : a Cross-Cultural Study of Personal Naming Practices*, New Heaven Connecticut, HRAF Press, 190 pages.

BAL, Willy (1991) : «Limites de la présente monographie», Bal, Willy, Jan Daeleman et Clémentine Faïk-Nzuji Madiya, *Anthroponymie afro-romane, esquisse d'un projet*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, pp. 3-5.

Britannica (1991) : *Encyclopaedia Britannica*, vol. 24.

DAUZAT, Albert (1977) : *Les noms de famille de France; traité d'anthroponymie française*, 3^e édition révisée et complétée par M.T. Morlet, Paris, Librairie Guenegand, 371 pages.

HALEY, Alex (1977) : *Racines*, traduit de l'américain par Maud Sissung, [Lieu de publication non indiqué], Éditions Alta, 476 pages.

HIU, Lucile (1990) : *Les Esquimaux de Sibérie révélés par leurs contes : mythes et quotidien*, traduction et adaptation, Paris, Jean Maisonneuve Éditeur-Libraire, 269 pages.

- ILBOUDO, T. J. (1977) : «Réflexions sur le nom dans la tradition mossi et perspectives chrétiennes», Ceeba Publications (dir), *Noms théophores d'Afrique*, Série 11, Vol. 45, Bandundu, République du Zaïre, pp. 105-111.
- LEFEBVRE-TEILLARD, Anne (1990) : *Le nom : droit et pouvoir*, 1^{re} édition, Paris, Presses Universitaires de France, coll. «Léviathan», 247 pages.
- LIVI BACCI, Massimo et Lorenzo DEL PANTANELL (1974) : «Identification des individus à partir du XVII^e siècle en Italie», Louis Henry (dir), *Noms et prénoms : aperçu historique sur la dénomination des personnes en divers pays*, Dolhain, Ordina Éditions, pp. 83-98.
- LYONS, John (1978) : *Éléments de sémantique*, traduit par Jacques Durand avec la collaboration d'Éliane Koskas, Paris, Librairie Larousse, coll. «Langue et Langage», 296 pages.
- MADIYA, Clémentine Faïk-Nzuji (1991) : «Ce que nom propre signifie», Bal, Willy, Jan Daeleman et Clémentine Faïk-Nzuji Madiya, *Anthroponymie afro-romane, esquisse d'un projet*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, pp. 11-14.
- MADIYA, C. Faïk-Nzuji (1991) : «Noms d'origine étrangère dans l'anthroponymie zairoise : le cas des noms luba», Bal, Willy, Jan Daeleman et Clémentine Faïk-Nzuji Madiya, *Anthroponymie afro-romane, esquisse d'un projet*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, pp. 47-56.
- MADIYA, Clémentine Faïk-Nzuji (1991) : «Système anthroponymique lúba», Bal, Willy, Jan Daeleman et Clémentine Faïk-Nzuji Madiya, *Anthroponymie afro-romane, esquisse d'un projet*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, pp. 15-25.
- NELL, Adelheid von (1974) : «Les noms de famille et les prénoms en Allemagne», Louis Henry (dir), *Noms et prénoms : aperçu historique sur la dénomination des personnes en divers pays*, Dolhain, Ordina Éditions, pp. 5-14.
- NISSIM, G. M. (1977) : «Les noms théophores chez les Bamiléké de Jo», Ceeba Publications (dir), *Noms théophores d'Afrique*, Série 11, Vol. 45, Bandundu, République du Zaïre, pp. 56-66.
- NUESSEL, Frank (1992) : *The Study of Names : A Guide to the Principles and Topics*, Westport, Greenwood Press, 153 pages.
- RETEL-LAURENTIN, A. et S. HORVATH (1972) : *Les noms de naissance (indicateurs de la situation familiale et sociale en Afrique Noire)*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, coll. «Société d'études linguistiques et anthropologiques de France», 160 p.
- SANCHEZ-ALBORNOZ, Nicolas (1974) : «La dénomination des personnes en Amérique Espagnole», Louis Henry (dir), *Noms et prénoms : aperçu historique sur la dénomination des personnes en divers pays*, Dolhain, Ordina Éditions, pp. 15-20.
- VITART, Anne (1995) : *Les Indiens montagnais du Québec entre deux mondes*, Paris, Éditions Sépia, 125 pages.

LES VARIANTES GRAPHIQUES ET LEUR SOURCE DE VARIATION

André DUGAS

Université du Québec à Montréal, Canada

INTRODUCTION

L'étude du français révèle un nombre relativement important de variantes graphiques. On reste quelque peu interdit devant ce fait, puisque nous savons que la variation sur le même mot, qui peut aller à l'infini, est contrée par les lexicographes dont l'une des tâches est de préserver l'«unicité» de la représentation du stock lexical dans les ouvrages dictionnaires. Il en résulte, par exemple, que les mots *tomate* ou *vérité* n'ont pas de graphie autre. Il se produit cependant que plusieurs graphies soient proposées pour un seul mot. L'une des explications les plus raisonnables d'une graphie hésitante peut venir du fait que la langue transcrite ne jouit pas d'une longue tradition littéraire, ou tout simplement graphique, ou qu'aucun organisme régulateur n'est voué expressément à la standardisation de la graphie. Bien entendu, ce n'est pas la situation du français. Se pourrait-il que l'hésitation entre deux graphies s'explique de façon paradoxale par les errances dans le passé de mots qui ont traversé les siècles de façon différente ? C'est en voulant répondre à cette question que cette étude a été conduite.

La variation graphique n'a jamais fait l'objet et ne fera probablement jamais l'objet d'une explication rationnelle. À première vue, on peut cependant distinguer les variantes de formes sans changement phonétique de celles qui entraînent un tel changement; pour les premières, on observe *déclancher* parallèlement à *déclencher*, pour les secondes, *écarbouiller* et *écrabouiller*. On observe également des variantes qui s'appuient sur une alternance morphologique, faisant varier les affixes verbaux, côté préfixe ou côté suffixe, par exemple, *affraîchir* et *fraîchir*, ou *jazzier* et *jazzifier*.

On se rend compte enfin que des variantes diffèrent autrement, attestant d'un cheminement historique particulier (ces variantes sont souvent étiquetées *synonymes*; les créations argotiques de ce type foisonnent), par exemple, *abécher* et *abecquer*.

On peut supposer que la plus grande partie de l'alternance correspond à des formes de la première sorte et que, dans la mouvance des différentes tentatives de réforme de l'orthographe, c'est la réduction de ces formes qui est visée. L'étude effectuée, comme nous le verrons, avait aussi pour but de vérifier si les alternances sont sujettes à réduction dans le cas où les responsables d'une réforme de l'orthographe, fortuite et, maintenant tout aussi improbable, pourrait tenir compte de nos suggestions et d'autres de ce genre.

L'étude a porté sur une liste de 10 000 verbes dont 317 d'entre eux révèlent au moins une forme en variation, ce qui veut dire plus de 650 verbes différents. Tous les verbes étudiés sont attestés dans l'un ou l'autre des dictionnaires mentionnés dans la bibliographie¹.

DESCRIPTION DES SOUS-CLASSES DE VARIANTES

Les classes de variantes se départagent de la manière suivante; les formes en variation peuvent influencer la prononciation ou être sans effet. Voyons d'abord les sous-classes de variantes verbales sans changement phonétique.

Variantes sans changement phonétique

1° C > CC (62 entrées², soit 19,6 %)

On le sait, l'orthographe du français est aberrante, et c'est bien l'une des rares langues où deux consonnes graphiques consécutives ne sont nullement l'indication d'une longueur phonétique. C'est pour cette raison que nous commencerons notre examen par l'exploration des verbes détenteurs d'une double consonne en variation. Il nous vient aussi à l'esprit que le redoublement de consonnes est l'un des facteurs courants de la variation graphique : un verbe sur cinq de notre liste est en effet affecté par ce phénomène. Cette liste contient, par exemple, *beloter/belotter*, *frisoter/frisotter*, *grafigner/graffigner*, *racastiller/raccastiller*, *snifer/sniffer*. Si l'on observe encore les variantes *boursoufler/boursouffler*, *embatre/embattre*, on vérifie cependant que *battre* et *souffler* n'ont pas de variante avec un seul f; de la même manière; s'il y a *consoner/consonner*, *gafer/gaffer*, on constate que les variantes nominales *consonne* (pour *consonne*), *gafe* (pour *gaffe*) ne sont pas attestées.

La variation affecte la moitié de ces verbes dans leur radical, comme *afistoler/affistoler* ou *frottailler/frottailler*³. Pour les autres verbes, ce sont les consonnes qui précèdent immédiatement la terminaison qui sont redoublées. Lors de la dernière tentative de réforme de l'orthographe, les verbes en *-eler* et *-eter* ont fait l'objet d'une attention particulière dans le document du Conseil supérieur de la langue française (p. 14) : «Il existe deux procédés pour noter le E ouvert :

- soit le redoublement de la consonne qui suit l'E (exemple : *ruisselle*);

- soit le E accent grave, suivi d'une consonne simple (exemple : *harcèle*).»

Les verbes en *-eler* n'ont cependant pas de variante à l'infinitif dans notre liste, et il n'y en a qu'une dizaine pour les verbes en *-eter* (*caneter/canetter*, *levreter/levretter*, etc.)⁴.

¹ Une bonne partie de cette étude a été effectuée dans le cadre de travaux exécutés au Laboratoire de linguistique informatique de l'Université Paris 13, placé sous la direction du Professeur Gaston Gross. Je dois beaucoup à M. Michel Mathieu-Colas qui y conduit ses propres recherches sur le verbe du français; il m'a fait profiter de ses travaux sur le sujet, de ses tables, de ses tris, sans compter son temps, ses commentaires et ses conseils.

² Il s'agit de l'entrée de l'un des verbes en variation, sur 317 entrées.

³ Dans cet exemple, il faut cependant considérer que le suffixe est *-ailler* et non simplement *-er*.

⁴ Cela ne veut pas dire que les spécialistes appelés à faire des propositions de réforme ont mal vu. On peut cependant supposer qu'en désignant les seuls verbes en *-eler* et *-eter*, ils ne

En revanche, d'autres verbes, qui ne sont pas soumis à la contrainte du E ouvert, sont susceptibles de révéler une variante à double consonne avant terminaison, dont une quinzaine de verbes en -oter : *bécoter/bécotter*⁵, *frisoter/frisotter*, *mangeoter/mangeotter*, etc. Des variantes de la sorte sont attestées pour des verbes dont la finale est en -aler, -aner, -aper, -ater, -atre, -ifer, -ofer, -olir, -oner, -oufer, -oufler, -ouiser, -ourer.

2° h <> Ø (4 entrées, soit 1,3 %)

La présence ou l'absence de la consonne h n'a pas de conséquence pour la prononciation. La variation concerne peu de verbes. Dans nos listes, il n'y en a que quatre; ce sont *empapahouter/empapaouter*, *enchrister/encrister*, *hyperhémier/hyperémier*, *rhapsoder/rapsoder*.

3° C₁ <> C₂ (19 entrées, soit 6 %)

Il s'agit de groupes de consonnes dont la prononciation est équivalente dans un contexte donné. Sont rangées dans cette catégorie plusieurs variantes dont voici des exemples :

c/ck; tacler/tackler

c/qu; coailler/quoailler, picouser/piquouser, taconner/taquonner

c/que; décocter/décoqueter

c/cque; débecter/débecqueter, jacter/jacqueter

ch/sch; chpiler/schpiler, chnoufer/schnouffer

g/j; galéger/galéjer

s/es/esse; smiller/esmiller/essemiller

s/ce; balanstiquer/balancetiquer, lansquiner/lancequiner, lanscailler/lancecailler

s/sse; lisbroquer/lissebroquer

s/z; ébouser/ébouzer, piquouser/piquouzer

v/w; envagonner/enwaggonner

Voilà pour les consonnes. Des voyelles sont également impliquées dans les phénomènes de variance sans changement phonétique. La variation graphique concerne plusieurs voyelles.

4° Les variantes vocaliques : an <> en, am <> em, au <> o, ai <> è, oua <> a, au <> ô, ai <> ei, ou <> oo, oa <> o (20 entrées, soit 6,3 %)

disposaient pas de listes suffisamment explicites pour mesurer l'ampleur du phénomène du redoublement de la consonne et de l'hésitation qui marque bien davantage de mots du français qu'ils n'ont pu alors le supposer.

⁵ Pour l'emploi de *bécoter*, avec un seul t, on cite Brassens (Le Grand Robert). Le lexicographe, en citant le seul auteur de la graphie particulière d'un mot, tente sans doute par là d'en restreindre l'«étendue d'emploi» — ce faisant, il ne fait que respecter une pratique commune aux grands dictionnaires. Le doute demeure : un auteur a-t-il délibérément ou non travesti un mot, a-t-il fait une faute d'orthographe d'usage à son insu, était-il simplement hésitant sur l'orthographe d'un mot dont on lui attribue maintenant la paternité ?

Il n'y a que les alternances an/en et au/o qui présentent plus d'un candidat : *antifler/entifler, calancher/calencher, déclancher/déclencher, lanter/lenter, ranquiller/renquiller*, puis *auloffer/oloffer, dépiauter/dépioter, endauffer/endoffer, flauper/floper, rabiauter/rabioter*. La variation am/em est réservée à *étramper/étremper*. Il en est de même des autres variantes : *empouacrer/empoicrer, entauler/entôler, faignanter/feignanter, shouter/shooter, toaster/toster*. Une mini-série présente des anomalies : il y a *dégrainer/dégrèner*, mais *dégrener* est attesté, de même que *engrainer/engrener* et *graineter/grener*.

Peu de variantes enregistrées dépendent d'alternances graphiques du genre *craspeler/crêpeler, décraspouiller/décrapouiller*.

Des glissantes participent également à la variation, par exemple, *bordayer/bordailier, faséyer/faseiller/faséier/faseyer*.

5° e <> Ø (4 entrées, soit 1,3 %)

Comme pour le h muet, le schwa peut être élidé. Voici les exemples relevés dans notre corpus : *briftonner/brifetonner, calcer/calecer, chlinguer/chelinguer, enchtiber/enchetiber*.

6° - <> Ø (22 entrées, soit 6,9 %)

Le trait d'union est une marque purement graphique qu'on trouve surtout dans les unités composées. Dans notre liste, il caractérise la «composition» de trois espèces de verbes. Il y a la série avec entre- — il s'agit de 14 entrées — dont *entre-déchirer/entredéchirer*; parfois, le trait d'union est remplacé par une apostrophe après élision du schwa comme dans *entre-égorger/entr'égorger*, ou enfin, la variation ne correspond qu'aux deux variantes du type suivant, *entr'ouvrir/entrouvrir*. Une autre petite série de 4 entrées est composée de *ré-écouter/réécouter, ré-écrire/réécrire, ré-imposer/réimposer, ré-orienter/réorienter*. Une dernière liste disparate est composée des unités *arc-bouter/arcbouter, auto-mutiler/automutiler*⁶, *bi-socier/bisocier, don-juaniser/donjuaniser*.

Variantes avec changement phonétique

Dans ce qui suit, nous explorons les sous-classes dont les variantes attestent un changement phonétique.

7° Suffixes de conjugaison er <> ir <> oir <> (r)e (18 entrées, soit 5,7 %)

Des variantes de verbes sont partagées entre plusieurs types de conjugaison. L'étude des verbes de cette sous-classe nous fait plonger dans une diachronie «profonde», et il n'y a

⁶ Le préfixe auto- fait partie des préfixes à la mode en néologie : le nombre d'unités attestées, toutes de création récente, dépasse largement la centaine; il a été encore possible de bien former quelque 800 néologismes virtuels (Dugas, 1992 : 24-29). De façon non attestée, les variantes pullulent, avec ou sans trait d'union.

pas de surprise à voir des membres de ces entrées caractérisés par les qualificatifs «rare» ou «vieux». Voici les exemples relevés dans notre liste :

a. er/ir

ablater/ablatir
alester/alestir
alloter/allotir
amocher/amochir
forhuer/forhuir

grincher/grinchir
mater/matir
rabouter/raboutir
rengracier/rengracir
sailler/saillir

b. er/oir

arder/ardoir

permaner/permanoir

c. er/(r)e

arder/ardre
attirer/attraire
bruïsser/bruïre

ficher/fiche
tisser/tistre, tître, titre
rentrayer/rentraire

8° suff₁ <> suff₂ (34 entrées, soit 10,7 %)

Un second groupe de suffixes caractérise le verbe. En voici des exemples, de plusieurs variétés.

argoter/argotiser, chloroformer/chloroformiser, subjectiver/subjectiviser, voyeller/voyelliser;
agatiser/agatifier, baroniser/baronifier, élégatiser/élégantifier, jazer/jazzifier;
emmurer/emmurailler, licher/lichailler;
causailler/causoter/causotter;
boitailler/boitiller;
fumailler/fumasser;
brandiller/brandouiller;
ensiler/ensiloter;
flânoter/flanocher, pleuvioter, pleuvocher;
mater/matouser, valiser/valouser;
démailler/démaillonner, rejeter/rejetonner;
dégraver/dégraveler.

9° préf₁ <> préf₂ (29 entrées, soit 9,1 %)

Des variantes sont également attestées, qui dépendent de la préfixation verbale. En voici des exemples :

affraîchir/fraîchir, aguetter/guetter;
revendiquer/vendiquer;
désamboûter/déboûter, déséchouer/déchouer, désaffubler/défubler;
délaiter/élaiter.

Une série nous vient du maintien ou non du é de ré-. Voyons des exemples.

réaccoutumer/raccoutumer, réélargir/rélargir, réensemencer/ensemencer.

10° rad₁ ⇔ rad₂ (105 entrées, soit 33,1 %)

La description de cette sous-classe demande la plus grande précision. On peut auparavant se poser la question suivante : comment est-elle homogène ? Faisons ensemble une révision : la variation qu'on observe pour ses membres ne peut plus affecter ses affixes, ce que nous avons vu plus haut. Il s'agit donc d'examiner de plus près le radical du mot et de noter des différences phonétiques le plus souvent minimales. Ces variantes sont des témoins uniques de la difficulté de n'enregistrer qu'une graphie. Le fait de prononcer différemment n'est pas exceptionnel; ce qui l'est, c'est de retenir les produits de la divergence, autrement dit de noter officiellement les différents mots témoins d'une hésitation. En guise d'entrée en matière, voyons des exemples de plusieurs variantes argotiques synonymes du verbe *mourir*, de deux verbes empruntés à une langue étrangère et de deux termes techniques :

clamser/clamecer/cramser/crampser/crapser/clampser
jodler/yodle/iodler/iouler
poter/putter
enjaler/enjauler/enjouailler/enjoualer
plamer/plaimer/pelaner/planer.

Dans tous les cas, l'une ou l'autre graphie correspondent à un emploi davantage populaire, largement diffusé localement, du moins suffisamment pour que le lexicographe hésite à n'inscrire que l'une ou l'autre des variantes. Voyons encore des exemples plus courants : la description des deux séries est satisfaite par l'un ou l'autre des patrons expliqués ci-après :

acupuncturer/acuponcturer
conteneuriser/containériser/containeriser
converser/conversationner, jacter/jacquetancer, maller/mallouser
déraïdir/déroidir
léchotter/lichotter
médiciner/médeciner,
pasteuriser/pastoriser
pioncer/pioncetiquer
poigner/pogner, encoigner/encogner, magner/manier
revenger/revancher
substanter/sustenter
tarifer/tarifier.

Les variantes dues au processus de la métathèse sont de la même veine, par exemple :

bertauder/bretauder//bertouder/bretouder
éberner/ébrenner
écarbouiller/écrabouiller

ou de l'alternance l/r,

connobler/conobler/connobrer/conobrer.

D'autres variantes dépendent de l'alternance d'une consonne sourde et d'une sonore, d'une nasale et d'une orale, au même point d'articulation ou non, d'une occlusive et d'une continue, etc., d'une voyelle plus ou moins ouverte, d'une nasale et d'une orale, etc. Voyons des exemples :

(C₁ <> C₂)

débarouler/dégarouler

(C sonore <> C sourde)

fauberder/fauberter, terreauder/terreauder, palanguer/palanquer, chacler/châbler

(C orale <> C nasale)

flamber/flammer, pessiller/pessigner, tromboller/tromboner

(C nasale₁ <> C nasale₂)

argouiner/argouigner

(C occlusive <> C continue)

abécher/abecquer, ségréger/ségréguer

(V orale <> V nasale)

rabaner/rabanter

(V ± haute)

agrapper/agripper

passager/passéger, manualiser/manuéliser

abréyer/abrier

guaper/gouêper

bécher/bêcher, bléser/blaiser

boïtter/bouetter

repamer/repaimer, surjaler/surjauler

rocouer/roucouer, cronir/crônir/crounir

ébotter/ébouter, portraire/pourtraire

tromboner/trombiner

affeurer/afforer

aveuer/avuer

embreuver/embrever

engrainner/engrener, haleiner/halener

(V haute₁ <> V haute₂)

biduler/bidouiller

(V e ⇔ é)
querir/quérir, retreindre/rétreindre, reventer/réventer, reviser/réviser, schueller/schuéler.

D'autres variantes ne se distinguent que par l'ajout — ou la suppression — d'une consonne (ou une semi-consonne), comme dans :

abrier/abriter, affurer/afflurer, ajuter/ajuster, bivaquer/bivouaquer, clairer/claircer, coucouer/coucouler, morfier/morfigner/morfiller, saper/sarper, chapuser/chapuser.

Des variantes se distinguent également par l'ajout — ou la suppression — d'une voyelle :

chosifier/choséfifier.

Des variantes résultent d'une amalgame des opérations décrites ci-dessus, par exemple :

aplaigner/aplaner, chromer/chromater, clatir/glapir, coqueliner/coqueriquer, coupeter/copter, énoper/énouer, fiasquer/flasquer, gruer/gruauter, mostaurder/moutarder, panader/pavaner, portraiturer/portraicturer/pourtraicturer, rouster/roster/rousturer, tapouiller/tapoter/tapouser, tripolir/tripolisser.

La description d'un dernier groupe de variantes paraît bien aléatoire; qu'on en juge (il s'agit de la liste complète) :

choséfifier/matérialiser/réfifier, corailler/croasser, dérâper/égrapper, florer/espalmer, panoter/panoramiquer, remplir/rendoubler, ringardiser/ringuer, tagger/taguer, tireler/tirelirer, tôler/gondoler.

CONCLUSIONS

Nous venons de voir un système complet de variantes d'un sous-ensemble du lexique du français. En guise de conclusion, voyons les commentaires qui s'imposent. Ils sont de deux ordres. On constate d'abord, bien que l'échantillon décrit ne soit pas très important, que la variation graphique n'est pas le fouillis que l'on pourrait imaginer. Les schémas décrits s'appuient sur des phénomènes oraux depuis longtemps observés pour des milliers de mots pris individuellement : quel instituteur n'a pas repris un élève pour son interversion dans *aéroplane* ? Qui n'abuse pas de *classifier* aux dépens de *classer* ? La plupart des verbes en variation (à presque 60 %) appartiennent à ce groupe, des schémas 7° à 10° dans le Tableau récapitulatif.

Notre attention est ensuite attirée par les variantes sans répercussion à l'oral, c'est-à-dire celles qui ne comportent pas de changement phonétique — qui n'a pas oublié un c dans *occurrence* ? Elles sont décrites dans les schémas de 1° à 6° inclusivement. Elles sont directement rattachées à l'hésitation dans l'écriture. Ce 40 % de variantes devrait être un terrain privilégié des spéculations que ravivent les tentatives successives de réforme de l'orthographe.

**Tableau récapitulatif
Sous-classes des variantes
des verbes du français**

1° C <> CC (62 entrées, soit 19,6 %)	<i>beloter/belotter, frisoter/frisotter, grafigner/graffigner, racastiller/raccastiller, snifer/sniffer * boursoufler/boursouffler, embatre/embattre ** consoner/consonner, gafer/gaffer</i>
2° h <> Ø (4 entrées, soit 1,3 %)	<i>encrister/enchrister</i>
3° C ₁ <> C ₂ (19 entrées, soit 6 %)	<i>tacler/tackler</i>
4° Les variantes vocaliques : an <> en, am <> em, au <> o, ai <> è, oua <> a, au <> ô, ai <> ei, ou <> oo, oa <> o (20 entrées, soit 6,3 %)	<i>antifler/entifler shouter/shooter rabiauter/rabioter dégrainer/dégrèner</i>
5° e <> Ø (4 entrées, soit 1,3 %)	<i>calcer/calecer</i>
6° - <> Ø (22 entrées, soit 6,9 %)	<i>entre-déchirer/entredéchirer, arc- bouter/arcbouter</i>
7° Suffixes de conjugaison er <> ir <> oir <> (r)e (18 entrées, soit 5,7 %)	<i>ablater/ablatir, arder/ardoir, bruissier/bruire</i>
8° suff ₁ <> suff ₂ (34 entrées, soit 10,7 %)	<i>argoter/argotiser, ensiler/ensiloter démailler/démaillonner</i>
9° préf ₁ <> préf ₂ (29 entrées, soit 9,1 %)	<i>affraîchir/fraîchir, désemboîter/déboîter, jazzier/jazzifier</i>
10° rad ₁ <> rad ₂ (105 entrées, soit 33,1 %)	<i>débarouler/dégarouler, argouiner/argouigner, abécher/abecquer, agrappier/agripper</i>

RÉFÉRENCES

CATACH, N., GOLFAND, J. et R. DENUX (1971) : *Orthographe et lexicographie* (Littré, Robert, Larousse) Tome I *Variantes graphiques - Mots latins et grecs - Mots étrangers*, Publications du Centre d'étude du français contemporain, sous la direction de B. Quemada, vol. 3, Paris, Didier.

Conseil supérieur de la langue française (1990) : *Rapport du groupe de travail sur Les rectifications de l'orthographe*, Paris, Hôtel de Matignon.

DUGAS, A. et H. MANSEAU (1996) : *Les verbes logiques*, Montréal, Les Éditions Logiques.

DUGAS, A. (1995) : «Variation orthographique», *Équivalences*, Revue de l'Institut supérieur de traducteurs et interprètes de la Communauté française de Belgique, vol. 24/2 et 25/1-2, 1994-1995.

DUGAS, A. (1992) : «Le préfixe auto-», A. Dugas et Ch. Molinier (dir), *La productivité lexicale*, dans *Langue française*, n° 96, Paris, Larousse, pp. 20-29.

DUGAS, A. (1990) : «La création lexicale et les dictionnaires électroniques», Bl. Courtois et M. Silberztein (dir), *Dictionnaires électroniques du français*, dans *Langue française*, n° 87, Paris, Larousse, pp. 23-30.

MATHIEU-COLAS, M. (1990) : «Orthographe et informatique : établissement d'un dictionnaire électronique des variantes graphiques», Bl. Courtois et M. Silberztein (dir), *Dictionnaires électroniques du français*, dans *Langue française*, n° 87, Paris, Larousse, p. 104-111.

REY-DEBOVE, J. et B. LE BEAU-BENSA (1991) : *La réforme de l'orthographe au banc d'essai du Robert*, Paris, Dictionnaires Le Robert.

THIELE, J. (1987) : *La formation des mots en français moderne*, Presses de l'Université de Montréal, Traduction de A. Clas de *Wortbildung des französischen Gegenwartssprache*, Leipzig, Verlag Enzyklopädie, 1985.

Dictionnaires dépouillés

COLIN, J.-P., MÉVEL, J.-P. et C. LECLÈRE (1990) : *Dictionnaire de l'argot*, Paris, Larousse.

Grand dictionnaire encyclopédique Larousse (1982-1985) : 10 vol., 1 supplément (1992), Paris, Librairie Larousse.

Grand Larousse encyclopédique (1960-1964) : 10 vol., 2 suppléments, Paris, Librairie Larousse.

HATZFELD, A., DARMESTETER, A. et A. THOMAS (1932) : *Dictionnaire général de la langue française - du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours. Précédé d'un Traité de la formation de la langue*, 2 vol., Paris, Librairie Delagrave.

Larousse du XX^e siècle (1928-1933) : 6 vol., 1 supplément, Paris, Librairie Larousse.

Le Grand Robert de la langue française (1985) : Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française de Paul Robert, 2^e édition, entièrement revue et enrichie par Alain Rey, Paris, Le Robert.

Le Nouveau Petit Robert (1993) : *Dictionnaire de la langue française 1*, Paris, Dictionnaires Le Robert.

Nouveau Larousse illustré (1896-1904) : 7 vol., 1 supplément, Paris, Librairie Larousse.

ROBERT, P. (1966) : *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française - Les mots et les associations d'idées*, 6 vol., 1 supplément (1976), Paris, Le Robert.

Trésor de la langue française (1985-1994) : 15 vol., Paris, CNRS et Klincksieck, puis Gallimard.

TEL MÉTIER TEL MOT : LES CONDUCTEURS DE TAXI-MOTO «ZÉMIDJAN» DE COTONOU¹

Séverin-Marie KINHOU

Centre National de Linguistique Appliquée, Cotonou, Bénin

INTRODUCTION

La décision de réaliser un plan décennal d'aménagement linguistique de la francophonie contenue dans la déclaration solennelle de Dakar² vise deux objectifs :

«organiser de façon harmonieuse et efficace, en particulier dans les États du Sud, la coexistence du français, langue commune et facteur d'unité de l'espace francophone, et des autres langues de ces États et de cet espace dont l'existence est reconnue, comme langues officielles et/ou nationales [...] Toutefois, cet acte a une portée infiniment plus grande, car il constitue aussi un élément déterminant du développement économique, social et humain des États du Sud.»

La gestion des plurilinguismes nationaux, se fondant sur une connaissance des situations sociolinguistiques spécifiques à chaque État, est aussi une condition de

¹ Quelques points de repères du Bénin extrait de *L'année francophone internationale*, ACCT et AFELSH (1997) : AFI, Québec, pp. 166-167.

Ancien royaume du Dahomey célèbre par ses rois Gléglé et son fils Béhanzin qui luttèrent contre la France jusqu'en 1894. Membre de l'ancien AOF (Afrique Occidentale Française), pépinière des cadres de l'Afrique, d'où son surnom de «Quartier latin de l'Afrique», il accède à l'indépendance en 1960. De 1972 à 1989, sous Mathieu Kérékou, le Dahomey devient République populaire du Bénin avec le marxisme-léninisme comme idéologie d'État. Battu aux élections présidentielles par Nicéphore Soglo en 1991 grâce au vent de la démocratie qui soufflait alors sur le continent, le Général Mathieu Kérékou retourne aux affaires en 1996 dans le cadre de l'actuelle constitution. Porto-Novo (180 000 habitants) est la capitale officielle mais sa voisine, Cotonou (550 000 habitants), est la métropole qui abrite le gouvernement.

Pays du Golfe de Guinée, le Bénin couvre une superficie de 112 622 km² avec une population estimée en 1997 à environ 5 000 000 d'habitants. Le Bénin compte 52 groupes socio-culturels dont les plus majoritaires au sud sont : le groupe Fon : 42,2 %, le groupe Adja : 15,6 % et le groupe Yoruba : 12,1 %; au nord, on y trouve le groupe Bariba : 8,6 %, le groupe Otamari : 6,2 %, et le groupe Dendi : 2,8 %.

² Le Sommet de Dakar d'abord et celui de Chaillot ensuite ont décidé la réalisation d'un plan d'aménagement décennal linguistique.

participation du plus grand nombre au processus de développement et ouvre ainsi la voie à la démocratie.

Mais, la multiplicité des actions à mener impose la nécessité de la mise en route des structures nationales d'aménagement linguistique, cadres officiels de gestion de la politique linguistique au niveau de chaque État.

L'État doit aménager les langues nationales de grande communication et commencer leur instrumentalisation fonctionnelle.

Avant de vous présenter mon exposé étymologique sur un terme relevant du secteur des transports qui est en perpétuelle mutation, permettez-moi de partager avec vous quelques concepts d'aménagement linguistique.

Généralités

Langue et développement sont étroitement liés du fait que l'éducation est indispensable pour la formation de la main d'œuvre spécialisée nécessaire à l'entreprise de développement national.

En effet, la langue est le moyen par lequel les savoirs : savoir-être, savoir-faire et les compétences sont dispensés dans le processus de l'éducation et dans la formation de la main d'œuvre. D'où l'efficacité du processus de formation et de l'éducation dépend souvent de l'efficacité de la communication du savoir-faire par le moyen de la langue.

La planification linguistique pour Eastman (1983), est motivée par le fait que la langue est perçue comme une ressource sociale et dès lors, doit être planifiée si l'on veut l'utiliser dans toutes ses potentialités. Cette planification ne peut s'opérer que dans un plan d'aménagement linguistique spécifique à chaque État.

En quoi consiste donc l'aménagement linguistique ?

C'est le processus éclairé et réfléchi par lequel sont conçus, élaborés et appliqués des programmes pour l'utilisation des langues dans une communauté linguistique ou dans un pays.

Il comprend généralement deux volets : l'aménagement du statut de la langue et l'aménagement du corpus de la langue elle-même.

L'aménagement du statut de la langue est une opération d'ordre politique qui consiste à conférer à une ou plusieurs langues un statut officiel, des fonctions précises et un cadre juridique en ce qui concerne son usage dans les communications internes et externes dans une communauté ou une institution donnée. Sur cette question du choix des langues, il existe encore un flou au niveau de l'article 11 de la nouvelle Constitution³ du Bénin où le français jouit du statut de langue officielle et d'enseignement.

³ Toutes les communautés composant la nation béninoise jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues parlées et écrites et de développer leur propre culture tout en respectant celle des autres.

En tant qu'instrument de communication, la langue elle-même doit être constamment aménagée et s'adapter aux activités professionnelles de tous les secteurs de la vie et surtout dans les pays du sud où se développe le secteur dit «informel».

À profession nouvelle terminologie nouvelle, dit-on.

Il s'agit donc de doter nos langues de nouvelles terminologies nécessaires pour exprimer les nouvelles réalités.

Ce qui veut dire qu'il faut inventer, selon Clas (1985 : 57) : «les nouvelles "étiquettes" à mettre sur les concepts indispensables, sans lesquelles toute connaissance et toute structuration deviennent difficiles». Les termes créés par conséquent doivent répondre, entre autres, à des exigences de :

- conformité au système linguistique (structures morphophonologiques);
- conformité aux habitudes socio-culturelles de la communauté linguistique;
- conformité directe avec les activités socio-professionnelles, technologiques ou scientifiques du public utilisateur de la langue.

Clas (1985) distingue deux types de langue : la langue commune qui sert dans tous les usages de la même communauté linguistique et les langues de spécialités utilisées par des groupes déterminés dans des domaines spécifiques.

Pour illustrer nos propos, nous avons choisi une activité du secteur dit «informel» qui pose non seulement un problème terminologique mais d'autres chapelets de problèmes de développement tout court aussi bien aux autorités administratives et politiques qu'à ses usagers.

Nous n'en voulons pour preuve que ce passage de Albert Kpagodo (1992) : «Les Zémidjan en uniforme à compter du 1^{er} Décembre. Qu'est-ce qui va changer à Cotonou ?»⁴.

Commencé timidement vers 1986, dans les bas quartiers de Cotonou, l'exercice de la profession de Zémidjan⁵ a fait du chemin jusqu'à sa reconnaissance officielle aujourd'hui par les autorités administratives de la circonscription urbaine de Cotonou qui, à défaut de ne pouvoir l'interdire, ont finalement décidé de conjuguer avec, malgré la protestation des propriétaires de taxi et de leurs chauffeurs qui se plaignent de la baisse de leurs recettes journalières... Il est évident que le Zémidjan fait désormais partie de notre vie quotidienne. Mais son organisation est indispensable.

L'État doit promouvoir le développement de langues nationales d'intercommunication. Article 11 de la Constitution de la République du Bénin (décembre 1990).

⁴ *La Gazette du Golfe* est un hebdomadaire indépendant paraissant à Cotonou, n° 55 du 23 Novembre 1992, p. 4.

⁵ Cette orthographe de zémidjan n'est pas conforme à l'alphabet des langues nationales en vigueur au Bénin. Écrire plutôt zemijan. Ici, le tilde est remplacé par (n) pour la nasalisation.

1. DE L'ÉTYMOLOGIE DU TERME ZÉMIDJAN

Selon Nahum (1986), l'origine du terme remonte au début des années 80 à Porto-Novo où une dame n'ayant pas trouvé un taxi, sollicite l'aide d'un motocycliste qui accepte. Mais au moment de monter sur la motocyclette, elle lâche son commentaire comme dans un humour propre aux *wemenu*⁶ :

[zemijanwun die] mot à mot
/prends/ moi/ onomaptopée (qui décrit un geste brutal)/ présentatif (voici)/
traduit : «voici une manière brutale, rigide de me prendre, ou transporter, de monter à califourchon».

Le motocycliste reprend l'énoncé en continuant son chemin. Après cette fortunée, il prit goût à cette activité et en fit une profession.

Mais au départ qui sont-ils ces conducteurs de zemidjans ? Toujours selon Nahum (1986), après le boum pétrolier du Nigéria (deuxième producteur africain de pétrole) des années 70, les autorités nigériennes, sous prétexte que ce sont les immigrants des pays voisins qui font leur malheur, procèdent à un rapatriement massif qu'elles appellent «expulsion des immigrants illégaux».

De retour chez eux avec leur moyen de déplacement, les motocyclettes très à la mode à cette époque et en attendant de trouver du travail, ont enfourché provisoirement leur motocyclette pour pouvoir survivre.

C'est ainsi qu'est née cette activité de conducteur de taxi-moto «zemidjan» qui par la force des choses sera officiellement reconnue comme profession en décembre 1992.

La crise économique des années 80 qui continue de secouer les pays africains, aggravée par la dévaluation du franc CFA a favorisé la multiplication de nouvelles activités professionnelles.

Depuis toujours, ils ne se font pas appeler zémidjanO mais par euphémisme, *kɛkɛn*). Le suffixe *n*) ici est un morphème d'agent ou «marqueur de possession» adjoint à un lexème nominal qui permet de former une nouvelle unité lexicale dans certaines langues déjà étudiées du même continuum. Cette dérivation suffixale est l'un des procédés les plus productifs de création lexicale très usité dans la langue Fon pour la nominalisation.

Pour dénommer les moyens de transport modernes (les automobiles), les fonnu ont emprunté à la langue française le mot taxi [taksi] qui est devenu tasi [tasi] pour être conforme à la structure morphologique du Fongbe qui est une langue à syllabes ouvertes (V, CV). Disons que autrefois, c'est du vocable Gbgamey [gbgamè] que les usagers se servaient pour héler un taxi.

Gbgamey était une région jadis éloignée du centre ville de Cotonou. Alors en plein essor, (installation d'un marché, d'une gare ferroviaire etc.), ce quartier attirait beaucoup de monde. Pour s'y rendre, il fallait un moyen de transport, un véhicule pour

⁶ Population habitant la vallée de l'ouémé, fleuve de la région méridionale du Bénin.

transporter les usagers et leurs bagages. Les premières voitures, pour faire cette course d'un bout à l'autre de la ville, reçurent le nom du quartier où s'est installé le marché.

De Gbgamey, il y a quelques décennies, nous sommes passés à tasi pour désigner tous les véhicules de transport urbains et interurbains impliqués dans cette activité. Ce changement peut s'expliquer par le développement rapide de ces moyens de transport et aussi par le progrès d'une ville moderne comme Cotonou, la porte océane du Bénin.

Le grand marché international Dantokpa de Cotonou est inondé de ces moyens de transport . Les grandes villes du pays comme Cotonou, Porto-Novo (la capitale), Parakou, Ouidah, Abomey connaissent ces moyens de transport, très pratiques pour les courses. Contrairement à l'automobile, le zémidjan vous dépose devant votre portail quel que soit l'endroit où vous habitez et n'importe quand. Vous pouvez négocier le prix de la course à partir de 75 FCFA lorsque la course en ville en taxi commence à partir de 100 FCFA.

2. ZÉMIDJAN : APPROCHE ETHNOLINGUISTIQUE ET SOCIALE

Depuis quelques années, plusieurs tentatives d'organiser les zémidjan pour régler leurs activités ont échoué. Le phénomène zémidjan n'est pas facile à maîtriser parce qu'il recrute la majorité de ses opérateurs parmi les sans-emploi. Dans le département de l'Ouémé, depuis les années 60 et même avant, le vélo jouait le même rôle de vélo-taxi appelé Tasi-kanna. Ce terme est formé à partir de Tasi emprunté à taxi et de kanna pâte de maïs généralement appelé akassa. Ces vélos-homme transportaient la vendeuse d'akassa «Kannanon» et son grand panier. Ces vélos existent encore de nos jours et desservent plus les villages que les villes.

Keke «vélo» est bien connu des populations de toute la partie méridionale du pays. Le terme sans doute est une onomatopée, car d'autres groupes sociolinguistiques comme les yoruba l'utilisent. C'est peut-être à cause du bruit que font les billes lorsque le vélo neuf est en marche ou par imitation phonétique de bicyclette.

Le besoin pressant d'utiliser la langue nationale dans le secteur d'activité nouvellement créé est naturel parce qu'il s'agit de répondre à des nécessités de communication, de formation et de vulgarisation de nouveaux savoir-faire et connaissances.

Pour le cas d'espèce, le public utilisateur de la langue (commerçants, transporteurs, autorités administratives, politiques, médias et étrangers...) se démêle et se perd dans des improvisations, de création spontanée de vocabulaire. En effet, il n'est pas rare d'entendre certains intellectuels les désigner par chauffeur de zémidjan, conducteur de zémidjan ou par les termes comme zémidjantiste, zémidjanman, qui sont des composés hybrides créés à partir du calque morphologique et syntaxique des langues européennes.

Parti d'un énoncé, nous sommes arrivé à l'unité lexicale zémidjan dans toute l'aire culturelle aja-tado où se parlent les langues Gbe. Les populations voisines locutrices des langues Gur comme le Baatonum, ont préféré par apocope de zémidjan, le vocable ze.

Une langue de spécialité se caractérise, rappelons-le avant tout, par la très grande importance des substantifs et de syntagmes nominaux qu'elle comporte. Celui des transports comme le zémidjan en est une illustration.

Nous en avons relevé quelques-uns :

zémidjan	taxi-moto, conducteur de cet engin, personne exerçant cette activité;
kekɛn ʔ	conducteur de motocyclette (terme employé par euphémisme pour désigner un conducteur de zémidjan, motocycliste étymologiquement propriétaire de vélo);
zémidjandot	personne qui emprunte ce moyen de transport;
zémidjann ʔ	propriétaire de zémidjan (le suffixe d'agent nO est un marqueur de responsabilité);
zémidjandote	station de zémidjan;
zokɛke	motocyclette;
zokɛken ʔ	motocycliste;
zémidjanküt ʔ	conducteur de zémidjan.

Comme pour les autres métiers, les nouveaux termes se créent au fur et à mesure que les besoins d'exprimer les pensées se font sentir, et ce en plus des difficultés quotidiennes qui se présentent aux usagers surtout dans les langues à traditions orales comme les nôtres qui ne sont pas encore écrites.

Les utilisateurs de la langue, clientèle potentielle, ont besoin de produits variés, modernisés et implantés dans le vécu langagier de leur communauté linguistique par les canaux appropriés. Cette tâche demande à ce que la langue soit constamment aménagée.

Lors du IV^e Sommet de la francophonie, par exemple, les Cotonnois ont pu lire sur les tee-shirts des conducteurs de taxi-moto, FRANCO ZEM. Depuis décembre 1995, les milieux lettrés en français utilisent le terme zem (qui n'obéit pas à la structure phonologique du Fongbe) pour désigner zémidjan. Notons au passage que cette corporation est exploitée aujourd'hui comme support publicitaire. Les publicistes les utilisent pour lancer un nouveau produit sur le marché. Pendant les campagnes de lutte contre le Sida, les zémidjan sont habillés de la tête au pied et défilent dans toutes les villes et campagnes pour sensibiliser les populations. Ils n'ont pas manqué de participer à leur manière aux différentes élections, législatives, présidentielles, organisées dans le pays.

À propos du terme zémidjan les supports audiovisuels et écrits ont largement contribué à sa vulgarisation. Entre autres actions menées nous citerons :

- comme productions discographiques des albums de disque avec des clips vidéo dont le plus célèbre est intitulé zémidjan de la vedette de la chanson béninoise (Tohon stan 1989).

- la production d'un film documentaire court métrage de 26 minutes du réalisateur béninois Roger Nahum (1986) intitulé : *Zémidjan, taxi-moto de Porto-Novo*.

De nombreux articles dans les journaux de la place continuent d'œuvrer à soigner l'image de marque de ce métier qui, ces derniers temps, est ternie par certaines brebis galeuses.

Le phénomène zémidjan est en pleine expansion.

Partout, sur toute l'étendue du territoire national et même dans les pays limitrophes ce mode de transport fait partie de la vie quotidienne des populations sans distinction d'âge ni de catégorie sociale.

Partout le vocable a pris et a parfaitement intégré les langues des autres groupes socio-culturels du pays tels que le Dendi et le Batonum dans la région septentrionale du Bénin. À Parakou, troisième grande ville du Bénin, les populations préférèrent **Ze**.

Au Togo, pays voisin à l'ouest, plus précisément à Lomé la capitale, ce mode de transport est connu sous le nom de **o le yi a** (énoncé) qui veut dire en Gen-Mina (langue du continuum Gbe) «est-ce que tu t'en vas ?».

Par le biais de cette activité, le transfert de technologie nouvelle en mécanique s'opère par les emprunts aux langues des pays d'origine des pièces de rechange des motocyclettes. Cette activité a favorisé la multiplication des mécaniciens vélo-moteur, de petits forgerons, des «vendeurs de pièces détachées» et vendeurs de motocyclettes deuxièmes main venus du Japon. Elle traduit aussi la dynamique ethnolinguistique des populations Aja-tado, qui de par leurs créativités, inventent à partir d'une technologie importée, un mode de transport adapté à leur milieu sociologique.

Par exemple un lexique spécialisé en mécanique moto est en création et n'est consigné nulle part par écrit dans un document.

Nous présentons ici quelques termes qui sont pour la plupart des emprunts :

buji	bougie
cléapip	clé à pipe
hlévizyɔ	révision
flè avan	frein avant
kekédɔvi	chambre à air

3. DE LA PROBLÉMATIQUE DU MÉTIER DE ZÉMIDJAN

Partout au Bénin, et surtout dans une ville cosmopolite comme Cotonou où la plupart des voies de communication ne sont pas très praticables, le zémidjan passe pour le moyen de transport le plus populaire. Pressés de se faire assez de sous, sans casque de sécurité, sans permis de conduire, ignorant pour la plupart le code de la route, les conducteurs de zémidjan ont pignon sur rue à Cotonou. La réglementation de cette activité constitue aujourd'hui un sérieux casse-tête pour les autorités municipales. Voici quelques chiffres fournis par les services compétents de la municipalité de Cotonou qui parlent d'eux-mêmes.

À Cotonou, ils sont plus de vingt mille. Les points de vente des motos deuxième main «venues du Japon», encore appelées corbillards de par leur couleur noire, se sont multipliés ces dernières années. On en compte plus de 100 dans la seule ville de Cotonou.

Deux types de motos (95 CC et 90 CC) et trois marques japonnaises (Yamaha, Suzuki et Honda) se partagent le marché de ces motocyclettes.

Qui sont aujourd'hui les conducteurs de taxi-moto appelés Zémidjan ?

Bref, tout un monde que ce mode de transport occupe, dépanne et entretient. Parmi eux, beaucoup ne sont pas conducteurs-propriétaires mais travaillent sur contrat d'un an ou un an et demi selon le type et l'état de la motocyclette. Par exemple, nos enquêtes de terrain ont révélé que :

- ce métier emploie surtout des chômeurs, jeunes gens en fin de formation ou en situation d'attente d'un emploi quelconque ou d'un emploi plus rémunérateur. On y trouve aussi les déscolarisés ou de jeunes ruraux en quête de gain facile et même quelques fonctionnaires qui arrondissent leur fin de mois après les heures de service.

Il y a deux modes de gestion de cette activité :

- ou bien deux parties sont liées par un contrat entre un employeur (propriétaire de la motocyclette) et son employé (le conducteur de taxi-moto),
- ou bien le zémidjan est conducteur-propriétaire de taxi-moto.

Avant la dévaluation du franc CFA intervenue, rappelons-le, en janvier 1994, la durée du contrat était de 12 mois. Aujourd'hui elle est de 18 ou 24 mois selon la puissance cylindrique du moteur (50 CC ou 90 CC) avec une recette journalière de 1500 FCFA x 6 jours de la semaine. Soit 9 000 FCFA x 4 semaines par mois. Selon le contrat, le conducteur est tenu de verser au total 648 000 FCFA pour le type 50 CC ou 864 000 FCFA pour le type 90 CC selon donc l'état ou la puissance cylindrique de la motocyclette.

Les termes du contrat font obligation au conducteur de la prise en charge de tous les frais (réparation, uniforme, entre autres diverses taxes, le droit taxi est une taxe s'élevant à 600 FCFA par mois). Notons que par jour la recette journalière nette est comprise dans une fourchette de 3 000 FCFA et 4 000 FCFA.

En examinant ces chiffres, nous pouvons dire que le zémidjan est une activité rentable ou tout au moins une épargne qui rapporte 100 % d'intérêt sur l'investissement. Pour le moment, beaucoup de personnes sont attirées par cette activité. On rencontre parfois des propriétaires de deux ou parfois plusieurs taxis-motos en exploitation.

À l'heure actuelle, le phénomène a pris une telle ampleur qu'on ne raisonne plus en termes de le supprimer, mais de l'organiser.

C'est ainsi que depuis 1992, ils sont pris en charge par les municipalités où ils exercent. Ils sont immatriculés à la mairie, portent un uniforme (une blouse jaune affichant leur numéro). Ils sont astreints au paiement de droit de taxi et de vignette comme tous autres véhicules de transport en commun. L'assurance et le permis de conduire (contre lequel ils ont protesté) sont indispensables pour l'exercice de cette activité compte tenu du mauvais état des routes. L'insécurité sur nos routes, dans nos villes et campagnes, et les cas d'accidents graves ont quelquefois porté préjudice à cette profession de conducteur de taxi-moto que certains individus, à tort, pensent relever du secteur informel.

Travailleurs occasionnels, ils se réclament car ils se contentent de cela en attendant d'exercer leur vraie profession. La société les perçoit comme des nécessiteux qui se démêlent pour joindre les deux bouts. L'exercice de cette activité est considéré par les zémidjan eux-mêmes comme transitoire. Bavards, colporteurs des rumeurs de trottoirs, entre deux courses en ville, ils vous racontent presque leur vie, et parfois même vous informent des actualités. Bon nombre d'entre eux prennent l'État pour responsable de leur situation et manifestent à son égard leur ressentiment. Cette attitude peut expliquer l'incivisme notoire qui caractérise certains. La plupart des zémidjan affirment toujours qu'ils y sont pour un temps. Et pourtant, nous en avons rencontrés qui exercent ce métier depuis cinq ans. Parti d'un contrat d'un an, Agossou Codjo⁷, notre informateur de référence, est devenu propriétaire de zémidjan et travaille pour son propre compte. Il entretient sa famille avec un salaire qui tourne autour de 40 000 FCFA par mois tandis que le SMIG⁸ est à 22 000 FCFA. La plupart du temps, ils épargnent entre 500 et 1000F par jour chez des tontiniers⁹. En 1996, le Bénin comptait environ 40 000 zémidjan. Ce chiffre comparé au nombre de fonctionnaires du pays, le dépasse largement. La ville de Cotonou en compte à elle seule plus de la moitié. Nous n'avons pas rencontré des jeunes filles conductrices de taxi-moto. Pourtant, elles aussi sont déflattées, en chômage et touchées par les maux de la société.

Cela peut s'expliquer par le fait que c'est une activité qui demande beaucoup d'efforts (absence du foyer, endurance à braver toutes sortes de difficultés).

Très tôt le matin, ils sont sur pieds et sont les derniers à se coucher. On rencontre, dans ce corps de métier, toutes les catégories de citoyens. Des ingénieurs, docteurs toutes spécialités confondues qui rentrent de l'étranger après leur formation, exercent cette activité en attendant de s'insérer dans le corps du métier de leur formation.

Beaucoup d'autres emplois se sont créés autour de cette activité. Les essenceries se sont multipliées un peu partout pour leur ravitaillement en carburant et autres produits d'entretien de ces engins à deux roues. Il faut signaler ici que la proximité du Nigéria, d'où rentrent frauduleusement les produits pétroliers et autres pièces de rechange, favorise l'exercice de cette activité. Les zémidjan ne se ravitaillent pas à la pompe où l'essence coûte plus cher.

4. NÉCESSITÉ DE CRÉATION ET DE MISE EN ROUTE D'UN OBSERVATOIRE DES LANGUES NATIONALES AU BÉNIN

Il est urgent pour nos pays de créer un cadre d'aménagement interne des langues. Opérateur officiel des politiques linguistiques, l'Office des langues, parmi ses nombreuses missions et tâches, doit aider à l'installation des offices de langues nationales qui seront des observatoires linguistiques où doit être entrepris le plus tôt possible l'aménagement terminologique au niveau des langues dans nos pays où les programmes d'ajustement structurel favorisent le développement de nouveaux métiers dit «informels». Ce secteur,

⁷ Jeune homme, d'une trentaine d'années, marié et père de deux enfants, électricien ayant exercé ce métier pendant deux ans, originaire du département de l'Atlantique, de coutume Fon, niveau d'étude de la classe de terminale. Actuellement conducteur de taxi-moto.

⁸ Le SMIG est le salaire minimum interprofessionnel garanti.

⁹ Ce sont, dans nos sociétés, des sortes de banques traditionnelles de petits épargnants.

pour s'insérer dans le tissu économique, doit être organisé puisqu'il participe d'une manière ou d'une autre de l'amélioration des situations économiques, sociales et linguistiques de nos populations et partant du pays.

Le marché parallèle de la vente illicite des produits pétroliers n'arrange pas les choses. La lutte qu'a menée l'État contre ce trafic qui constitue un manque à gagner pour l'État s'est soldée par un échec.

Le passage d'une économie planifiée de type socialiste à une économie de marché caractérisée par la libre concurrence et le désengagement de l'État de certains secteurs de production, explique l'essor que connaît cette activité de nos jours.

L'État providentiel du système socialiste dans lequel il ne doit pas y avoir de chômeur (fonction publique pléthorique, création à tour de bras de sociétés d'État) est en train de faire place à une société à économie libérale où les sans-emploi se comptent par milliers.

Bref tout ce monde est recruté par le système D (comme débrouille) qui, en attendant de trouver mieux, font du zémidjan.

Le métier de conducteur de taxi-moto, quoi qu'on dise nourrit son homme au Bénin. Même si l'état des infrastructures routières s'améliorent et que de nouveaux emplois se créent pour diminuer le nombre de chômeur, ce mode de transport, comme son aîné le taxi-kannan, ne disparaîtra point, puisqu'il va continuer à desservir les villages et contrées reculées en voie d'urbanisation. La naissance du syndicat national des conducteurs de taxi-moto est une preuve que l'exercice de cette activité au Bénin ne relève plus désormais du domaine de l'informel, ni de celui des petits métiers de subsistance.

Du 26 au 28 mars 1997, le premier congrès du Syndicat National des Conducteurs de Taxi-moto (SNCTM) s'est tenu à Cotonou où l'on notait la participation d'une délégation des conducteurs de taxi-moto du Togo. À l'issue de leurs travaux, la SNCTM a souhaité son affiliation à la Confédération générale des travailleurs du Bénin. Voilà autant d'indices qui chaque jour ne cessent de renforcer l'idée qu'ils ne doivent plus être considérés comme des marginaux ou des laissés-pour-compte. Les conséquences qui découlent de l'exercice de cette activité sont celles inhérentes à tous corps de métiers ou associations en début de gestation.

Nous assistons déjà à plusieurs formes de déperdition : la déperdition scolaire, celle des jeunes en apprentissage d'un métier, celle des jeunes ruraux pêcheurs et paysans qui abandonnent la terre ou même des étudiants qui désertent parfois les facultés et les écoles pour exercer cette activité. Nous devons signaler les cas de fonctionnaires qui quittent aussi les bureaux quelquefois avant l'heure.

Le rêve de la ville qui attire les jeunes de toutes conditions, et les problèmes de circulation urbaines, la pollution de l'environnement par la fumée, les huiles de vidange, les épaves de véhicules et d'engins de toutes sortes, sont les conséquences de la prolifération des zémidjan.

Vêtus de blouse jaune avec leur immatriculation inscrite en vert au dos (aux couleurs des taxis automobiles au Bénin), les zémidjan s'alignent devant les boutiques, aux abords des marchés, stationnent sur leurs parcs situés non loin des carrefours. Vous les voyez aller quelquefois dans tous les sens faisant parfois fi aussi des règles de la circulation.

À Cotonou, il n'est pas rare de les voir brûler le feu rouge à un carrefour sans agent de police. L'incivisme fiscal se retrouve partout dans tous les corps de métiers et dans toutes les couches de la société et sous tous les cieux. L'État doit s'organiser pour recouvrer ses taxes, mais avant il a le devoir d'assurer l'entretien des infrastructures routières.

Dans l'histoire immédiate de notre pays, le zémidjan traduit la réalité de notre temps avec le manque d'investissement important dans le secteur du transport dans un pays sous programme d'ajustement structurel où l'État providentiel a presque disparu. Aujourd'hui l'État apparaît comme le gendarme qui contrôle tout, beaucoup plus pour asseoir une véritable économie formelle où tous ceux qui échappent au contrôle sont dans l'informel. En réalité, le tissu économique béninois est fait en majorité d'opérateurs de ce secteur. Le concept de secteur informel est un cliché occidental, qu'il faut revoir surtout dans les pays en développement avec leur spécificité sociale et culturelle.

CONCLUSION

Dans la culture des transports au Bénin, la création des nouveaux termes pour désigner les moyens de transports se fait par composition, par affixation par le redoublement ou par emprunt comme le montrent les nouveaux termes créés.

On n'a pas trop de mal à trouver des vocabulaires spécialisés dans nos langues qui utilisent entre autres procédés de création lexicale classiques, la dérivation, la composition par juxtaposition des unités lexicales, les expressions imagées, et surtout le néologisme. Elles sont des langues ouvertes, aptes à exprimer les réalités du monde moderne des sciences et technique. C'est d'ailleurs ce qui a fait dire à Alapini (1950) que le dahoméen (fongbe) est une langue additive.

La connaissance de la technologie traditionnelle africaine à travers les savoirs endogènes : savoir-faire et savoir-être, constitue un préalable indispensable à l'amélioration des savoirs, condition du progrès et partant du développement d'un continent encore à la croisée des chemins. Le développement dont l'Afrique a besoin aujourd'hui doit passer par la prise en compte de son patrimoine culturel en vue de l'adapter aux exigences et besoins d'un monde moderne en perpétuelle mutation.

Ce développement se fera par la langue qui comme l'a si bien dit Stendhal est «le premier instrument par lequel se manifeste le génie d'un peuple.»

La création d'emplois et de projets pour les jeunes en vue de leur auto-emploi peuvent freiner un temps soit peu toutes les formes de déperdition que nous avons observées au cours de notre enquête. Nos langues ne doivent plus être abandonnées à elles-mêmes.

C'est fort de cette vérité que Chumbow (1987) souligne :

«Les langues d'une Nation sont ses ressources économiques (naturelles) au même titre que le pétrole, les minerais et autres ressources naturelles. Elles doivent être exploitées et développées à travers une planification linguistique méticuleuse dans l'intérêt général de la Nation.»

Pour terminer, nous proposons en annexe comme article d'un dictionnaire français le terme zémidjan :

zémidjan [zemijan] n. (1986), origine département de l'Ouémé, du gungbè (langue du Bénin); domaine des transports; motocyclette à places (souvent peint en noir) qu'on peut louer et qui sert de transport et course en ville. Le terme désigne la profession, la motocyclette et quelquefois son conducteur.

RÉFÉRENCES

ACCT et AFELSH, (1997) : *L'année francophone internationale*, AFI, Québec, 348 p.

ALAPINI, J. (1950) : *Le Petit Dahoméen*, Avignon, Les Presse Universelles.

CLAS, A. (dir) (1985) : *Guide de recherche en lexicographie et terminologie*, Paris, ACCT, 155 p.

KPOGODO, M. (1992) : *La Gazette du Golfe*, hebdomadaire indépendant paraissant à Cotonou, n° 55, 23 novembre, p. 4.

NAHUM, R. (1986) : *Les Taxis-motos de Porto-Novo*, Cotonou, ORTB, 26mn (court métrage).

D'HIER À AUJOURD'HUI : ÉVOLUTION ET TENDANCES DE LA NÉOLOGIE MORPHOLOGIQUE DANS LE LANGAGE DE L'INTERNET

Raymond MOPOHO

Université Dalhousie, Halifax, Canada

Le langage de l'ARPANET¹, l'ancêtre de l'Internet, se développe d'abord en anglais et se confond initialement avec celui de l'informatique et de l'électronique. Au fil des ans, il est agrémenté de mots et d'expressions appartenant à ce qu'on peut déjà appeler le jargon informatique, dont les principaux créateurs sont les informaticiens eux-mêmes et, dans une moindre mesure, les écrivains de romans de science-fiction. La dissémination rapide de ce langage — et de la terminologie technoscientifique américaine en général — au niveau international amène plusieurs pays, dont l'Allemagne et la France, à mettre sur pied des organismes de normalisation terminologique. Ainsi, en France le décret n° 72-19 du 7 janvier 1972 relatif à l'enrichissement de la langue française autorise la création par arrêté ministériel de commissions de terminologie chargées :

«d'établir pour un secteur déterminé un inventaire des lacunes du vocabulaire français, [et] de proposer les termes nécessaires soit pour désigner une réalité nouvelle, soit pour remplacer des emprunts indésirables aux langues étrangères» (Journal officiel du 9 janvier 1972).

La création de l'Office de la langue française au Québec s'inscrit au moins en partie dans le cadre d'une démarche similaire. On peut donc constater qu'en anglais le développement du vocabulaire de l'informatique/électronique était essentiellement l'oeuvre des praticiens de ces disciplines, tandis que dans le domaine français il constituait l'activité principale de terminologues officiels. En conséquence, on observait ici une création néologique spontanée, rythmée par la cadence des innovations technologiques, alors que là, on assistait à une création «raisonnée», à la traîne des mêmes innovations, guidée dans une large mesure par la nécessité de lutter contre les emprunts, et recourant abondamment à la traduction et au calque². La vulgarisation des outils informatiques dans les années quatre-vingts, ajoutée à l'avènement et à l'expansion de l'Internet depuis le début des années

¹ «Advanced Research Projects Agency Network», réseau de recherche militaire lancé aux États-Unis en 1969 et dissous en 1990.

² Selon Diki-Kidiri *et al.* (1981 : 12), cette pratique s'explique par le fait que «le terme d'origine étrangère enferme [...] le "néologue" dans une sorte de prison psychologique dont il a la plus grande peine à sortir».

quatre-vingt-dix contribuera à modifier les modes de création néologique dans les deux langues.

En anglais, le jargon des informaticiens, réservé jusque-là à une minorité d'initiés, connaît un enrichissement phénoménal avec l'entrée en scène (vers le milieu des années quatre-vingts) des *hackers*, les mordus de l'informatique. Le langage de l'Internet anglais est largement tributaire de ce jargon dont les néologismes semblent inspirés par une diversité de sources dont la mythologie classique, l'histoire occidentale ancienne et moderne, la culture populaire américaine contemporaine, les sciences exactes et la science-fiction. Toutes ces sources s'entrecroisent sur une toile de fonds où se disputent l'humour, la rébellion contre certains modes de pensée et valeurs traditionnelles, la commisération ou le mépris vis-à-vis de tous ceux pour qui l'informatique ne constitue pas un mode de vie. Ce jargon se caractérise, comme nous l'avons signalé ailleurs (Mopoho 1996 : 130), par le doublage des verbes, l'application de la dérivation nominale à tous les verbes et de la dérivation verbale à tous les noms, l'agglutination de termes phonologiquement apparentés, le rejet des règles grammaticales et la généralisation de leurs exceptions³, le recours à des complexes consonantiques difficilement prononçables, l'utilisation abondante de la métaphore, l'application de la siglaison⁴ aux expressions fréquentes de la langue courante (**A+** pour *à plus tard*, **MDR** pour *mort de rire* qui est l'équivalent du sigle anglais **ROFL**, *Rolling on the floor laughing*), etc.

En français, la vulgarisation de l'Internet a été suivie par une certaine période de flottement au cours de laquelle les terminologues officiels paraissaient dépassés par les événements, en raison de la grande rapidité des innovations. Pendant ce temps, l'engouement suscité par le nouveau médium contribuait à grossir les rangs des usagers plus ou moins initiés en informatique qui n'hésitaient pas à recourir à des emprunts massifs pour résoudre leurs nombreux problèmes de vocabulaire. Après cette période initiale, on a assisté à l'apparition d'une classe de mordus francophones qui, comme leurs homologues anglophones (les *hackers*), allient la création néologique à la pratique professionnelle. Certains d'entre eux vont, individuellement ou collectivement, créer des bases de données unilingues ou multilingues qui sont mises à la disposition (sans frais) du grand public dans des sites Web. Quelques organismes officiels de terminologie et de normalisation réagissent en proposant eux aussi sur l'Internet des bases de données du même genre. Ces glossaires, lexiques et dictionnaires, dont la qualité trahit l'amateurisme ou reflète le professionnalisme des divers auteurs, ont tous un point en commun : le caractère innovateur des procédés de création néologique. S'il est évident que dans le domaine français on fait appel aux modes de formation aussi bien agglutinogène que syntaxique, le principe d'économie semble jouer un rôle prépondérant partout, à cause probablement de la brièveté des concurrents que sont les emprunts anglais. En outre, la composition apparaît comme l'un des procédés les plus utilisés dans le mode de formation syntaxique. L'hybridation, fort répandue dans la formation néologique en informatique/électronique, ne s'arrête plus à la combinaison de formants grecs et latins, mais aussi à celle de l'anglais et de l'allemand (*infobahn* par exemple). Mais l'innovation

³ Cette pratique est résumée et illustrée par la formule «All verbs must be nounced and all nouns must be verbed».

⁴ Cet engouement pour les sigles peut s'attribuer à la fois aux origines militaires de l'Internet (cf. note 1 ci-dessus) et à la recherche de la concision chez les informaticiens.

qui est à notre avis la plus importante et qui se trouve au centre du présent article est la suivante, l'apparition de nouveaux formants.

LES NOUVEAUX FORMANTS

Le dépouillement d'un corpus restreint d'environ un millier d'expressions et mots fréquemment employés par les participants aux forums électroniques ou figurant dans les lexiques disponibles sur l'Internet nous a permis d'identifier un certain nombre de formants qui rentrent dans la création de la plupart des néologismes. Pour établir une typologie sommaire de ces formants, nous avons songé dans un premier temps à distinguer entre les formants monématiques et les formants complexes. Mais nous avons dû abandonner cette classification parce que, entre autres, certains formants présentent des allomorphes comme on le verra plus loin. Nous avons également pensé à les répartir en formants dérivatifs et en lexies (Diki-Kidiri *et al.* 1981), mais nous avons également écarté cette distinction parce que les dérivatifs ne présentent aucun caractère de nouveauté. À l'inverse, il s'avère que la distinction entre confixes et pseudo-confixes s'accommode mieux avec l'objectif de notre analyse.

À titre de rappel, les confixes sont des racines liées d'origine grecque ou latine, tandis que les pseudo-confixes sont des mots tronqués qui rentrent dans la formation de termes composés (Kocourek 1991 : 130). Dans le cadre de la présente description, nous avons expressément inclus dans la classe des pseudo-confixes les formants qui résultent de la simplification d'unités syntagmatiques ou de la siglaison. Nous avons ainsi répertorié une trentaine de pseudo-confixes qui nous semblent nouveaux et qui rentrent dans la composition de nombreux néologismes, et nous les avons classés de la manière suivante :

a) Les pseudo-confixes antérieurs

Il s'agit de formants qui résultent généralement de l'apocope de certains termes et dont la liste est la suivante :

- e-** < électronique (*e-zine*)
- é-** < électronique (*étexte*)
- É-** < électronique (*É-zine*)
- cyb-** < cybernétique (*cybionte; cyborg*)
- cyber-** < cybernétique (*cybercafé; cyberpolice*)
- info-** < information/informatique (*inforoute; infogérance*)
- M-** < méga- (*Mbit; Mbps*)
- n-** < network (*néthique; nétiquette*)
- net-** < internet (*netsurfeur; netPol*)
- nul-** < nul(le) (*nultilisateur; nultilisatrice*)
- P-** < pseudo- (*P-code*)
- publi-** < publicité (*publipostage*)
- web-** < World Wide Web (*webmestre; webnaute*)

b) Les pseudo-confixes postérieurs

Contrairement aux pseudo-confixes précédents, ceux-ci résultent en général de l'aphérèse, voire de l'élagage des composants d'une unité syntagmatique, à l'exception du dernier élément :

- el < électronique (*courriel; babel*)
- iciel < logiciel (*gratuiiciel; partagiciel*)
- icien < informaticien (*qualiticien; imprimaticien*)
- iel < logiciel (*contributiel; tutoriel*)
- ique < informatique/électronique (*bancatique; éditique*)
- naute < astronaute (*internaute; infonaute*)
- net < Internet (*intranet; supernet*)
- zine < magazine (*webzine; e-zine*)

c) Les pseudo-confixes sémantiques

Ces formants sont des homographes de confixes classiques, mais ils ont un sens différent de celui de ces derniers, soit à cause d'un glissement sémantique, soit parce qu'ils résultent de la troncation (surtout par apocope) de termes autonomes :

- anté-** < anté- (*antémémoire*)
- anti-** < anti- (*antiprogramme*)
- hyper-** <hypertexte (*hyperdocument; hyperimage*)
- inter-** <internet (*internouille; interpédia*)
- macro-** < macrocommande (*macro-instruction*)
- micro-** < micro-ordinateur ou micro-informatique (*microédition; micromiser*)
- nano-** < nano- (*nanotechnologie; nanomachine*)
- rétro-** < rétroaction ou rétrograde (*rétro-modération; rétro(-)technique*)
- super-** < super- (*superutilisateur*)
- téra-** < téra- (*téraflop*)
- trans-** < transistor (*transputer; translateur*)

CARACTÉRISTIQUES DES PSEUDO-CONFIXES

La caractérisation rigoureuse des pseudo-confixes susévoqués nécessite une description morphologique et sémantique exhaustive qui reste malheureusement à entreprendre. En attendant, nous nous contenterons pour le moment de faire des remarques générales inspirées par une analyse succincte de quelques-uns de ces nouveaux formants.

Des pseudo-confixes qui ont la même forme et en général la même signification en anglais et en français peuvent provenir de sources directes différentes. Le formant français **cyber-** vient de *cybernétique* et signifie «propre au monde virtuel de l'Internet», tandis que son homographe et équivalent anglais vient de *cyberspace*⁵, néologisme inspiré apparemment de *cybernetics*. En outre, en français **cyber-** (qui est synonyme du pseudo-confixe **info-** dans certains contextes : *cybernaute = infonaute*) apparaît tantôt comme un morphème lié, et tantôt comme une unité autonome. Ainsi, on trouve à la fois *culture cyber* et *cyberculture*.

⁵ On fait généralement remonter la première attestation de ce terme à 1984. Cependant, dans le *New York Time Magazine* en date du 14 juillet 1996, son créateur William Gibson affirme l'avoir employé pour la première fois dans un article paru en 1981, avant de l'utiliser dans son roman de science-fiction *Neuromancer* publié en 1984.

Alors que dans l'exemple de **cyber-** le même formant provient de deux sources directes distinctes en français et en anglais, deux mots français différents peuvent être à l'origine d'un même formant. C'est le cas du pseudo - confixe **info-**, qui résulte de la troncation aussi bien de *information* que de *informatique*. Il en découle par exemple que *inforoute* signifie «autoroute de l'information», alors que *infogérance* renvoie à la «gestion en sous-traitance d'un système informatique». Seul le contexte permet de déterminer la nature de la source abrégée.

Certains pseudo-confixes dont l'existence remonte à la période pré-Internet voient s'accroître leur productivité. Nous pensons particulièrement aux formants **-ique** (aphérèse de «électronique» ou «informatique») et **-iciel** (aphérèse de «logiciel»). Dans le cas de **-ique**, l'augmentation de la productivité est due à l'extension sémantique : au sens traditionnel de «application de l'électronique et l'informatique à» s'ajoutent désormais ceux de «technique de», «propre à», et «ensemble des techniques appliquées à», comme l'illustrent respectivement les néologismes *animatique*, *escargotique* et *connectique*. En ce qui concerne le formant **-iciel**, sa popularité peut s'expliquer par l'intensification des activités de programmation et la multiplication de ses allomorphes, comme le montrent les syllabes finales de *contributiel* (synonyme de *partagiciel*), *progiciel* (logiciel professionnel) et *tutoriel* (synonyme de *didacticiel*).

La plupart des pseudo-confixes sémantiques sont utilisés à la fois dans leur sens traditionnel et dans leur nouvelle acception. On a par exemple des usages parallèles dans **hyper-** («très au-dessus (de) vs «interactif»), **inter-** («entre» vs «de l'Internet»), **macro-** («grand» vs «macrocommande»), **micro-** («petit» vs «application de la micro-informatique»), et **super-** («au-dessus (de)» vs «privilegié ou exceptionnel»).

Le pseudo-confixe obtenu par apocope occupe une position préfixale, tandis que celui résultant de l'aphérèse se trouve dans une position suffixale. Cependant, dans la structure du composé, la fonction du formant postérieur est indépendante de sa position. Les formants **-e**, **-el** et **-ique** sont généralement des déterminants, tandis que **-iciel**, **-naute** et **-zine** sont des déterminés. Par contre, hormis **M-**, les formants antérieurs sont des déterminants, tout comme les pseudo-confixes sémantiques. Le formant **(-)net(-)** constitue un cas d'exception puisqu'il peut être déterminant ou déterminé, selon sa place dans le composé. En général, les formants antérieurs et postérieurs conservent le sens des termes dont ils sont l'abrègement.

En ce qui concerne la soudure des éléments de composition, elle se fait systématiquement sans ajout d'une voyelle de liaison. Cette pratique peut s'expliquer par le fait que l'introduction de la voyelle de liaison répond à des besoins d'euphonie. Or, cette dernière est de peu de pertinence dans le discours de l'Internet où le texte est surtout destiné à être parcouru des yeux et non articulé. À cette raison, on peut ajouter la culture prédominante des *hackers* qui, comme nous l'avons déjà mentionné, privilégient nettement la création de formes imprononçables. En plus, en raison de l'instabilité de la morphologie des nouveaux formants, les points de coupure tendent à changer en fonction des mots de base : **-iciel** se contracte en **-iel** dans *tutoriel* et s'étend en **-giciel** dans *progiciel*, tandis que *Internet* se décompose en cinq pseudo-confixes correspondant à autant d'allomorphes : **inter-** (*internouille*), **intern-** (*internite*), **-net** (*supernet*), **net-** (*netsurfeur*) et **n-** (*nétiquette*). Par ailleurs, le mot de base qui reçoit le pseudo-confixe peut lui-même être tronqué, comme dans *Netpol* ou *e-zine* où les mots *police* et *magazine* ont été abrégés.

SYNONYMIE ET ÉQUIVALENCE

Bien que dans la création de la plupart des néologies on recourt de plus en plus à l'adaptation, dans l'ensemble le procédé de formation prédominant reste le calque de structure, de sens et de métaphore, où les nouveaux formants jouent un rôle clé. Sur la base des néologismes et de leurs signifiés courants, on peut établir (s'il y a lieu) entre les formants susévoqués des relations de synonymie et d'équivalence (par rapport à l'anglais) comme suit :

Pseudo-confixe	Équivalent anglais
anté- Syn. cache caché -e	cache Syn. cached
anti- Syn. inverse opposé -e	back- Syn. reverse
cyb- (voir cyber-)	
cyber- Syn. branché -e cyber électronique info- interactif -ve Internet -net- numérique télé- virtuel, -le	cyber- Syn. cyberspace digi(t) digital electronic Internet n- net- remote virtual wired
e- Syn. é- É- automatisé -e automatique el- électronique robot	e- Syn. electronic automated automatic -bot robot
é- (voir e-)	
É- (voir e-)	
-el Syn. électronique	e- Syn. electronic wired automated

*D'hier à aujourd'hui : évolution et tendances de la néologie morphologique
dans le langage de l'internet*

hyper- Syn. hypertexte interactif	hyper- Syn. clickable
-iciel Syn. iel logiciel	-ware
-icien Syn. informaticien, -ienne futuriste de l'an 2000	
-iel (voir -iciel)	
info- Syn. branché -e électronique information informatique automatique automatisé -e	info- Syn. cyber electronic I- information news- wired
inter- Syn. info- Internet net-	inter- Syn. Internet -net
intern- (voir inter-)	
-ique Syn. électronique informatique technique numérique -tique	e- Syn. digi(t)- digital electronic
M- Syn. méga	M- Syn. mega
macro- Syn. macrocommande	macro- Syn. macrocommand
micro- Syn. microordinateur électronique informatique	micro- Syn. e- electronic

-n Syn. cyber- net- Internet virtuel(le)	n- Syn. Internet net- virtual
nano-	nano-
-naute Syn. -routard -routier	-naut Syn. -izen
-net (voir net-)	-net
net- Syn. cyber- Internet -net	net- Syn. cyber- Internet
nul- Syn. amateur non-initié -e	loser Syn. l-
P- Syn. pseudo illusoire artificiel -le	P- Syn. pseudo fake artificial
publi- Syn. publicité publicitaire	-mercial Syn. commercial ad
rétro- Syn. inverse contraire	retro- Syn. ret- reverse
super Syn. exceptionnel -le	super Syn. exceptional
téra-	tera-
trans-	trans-
Web- Syn. W3 W cube Web WWW	web- Syn. World Wide Web www

<p>-zine Syn. magazine publication journal</p>	<p>-zine Syn. magazine publication journal</p>
---	---

PRODUCTIVITÉ ET VIABILITÉ

Pour le moment, tous les nouveaux formants identifiés ci-dessus n'ont pas la même fréquence d'apparition dans les néologismes de l'Internet. Certains, tels que **M-**, **macro-** ou **anté-** entrent dans la composition de quelques termes seulement⁶. D'autres par contre, à l'instar de **cyber-**, **-naute**, **-ique**, **info-**, **web-**, **inter-**, **-iciel** et **hyper-** reviennent fréquemment dans la plupart des nouveaux composés et ils relèguent au second plan tous les autres formants, y compris confixes classiques dont les plus usités sont **audio-**, **auto-**, **bi-**, **co-**, **de-/dé(s)-**, **intra-**, **méga-**⁷, **méta-**, **multi-**, **pré-**, **re-/ré-**, **sous-**, **sub-**, **sur-**, **vidéo**. Ainsi que nous l'avons eu l'occasion de le relever (Mopoho 1997 : 123-124), la productivité (au sens de possibilité de dérivation) de chaque nouveau terme dépend principalement de sa syntaxe. Dans notre corpus, peu de composés dont le déterminant vient en position finale font l'objet d'une dérivation, celle-ci étant généralement du type verbal, comme dans l'exemple de *courrieler* (*courriel*). Par contre, nous avons constaté que quand le déterminant est placé en position initiale dans le composé, ce dernier se prête à de nombreuses dérivations : *inforoute* permet ou pourrait permettre la formation de *inforoutier/inforoutière* (substantif ou adjectif qualificatif), *inforoutard* (substantif), *inforouter* (verbe) et *inforoutièrement* (adverbe). La structure **déterminé + déterminant** engendre des néologismes d'une grande maniabilité. Le fait qu'une telle structure enfreigne les règles de la composition savante en français (cf. Zwanenberg 1987) serait dû à des raisons pratiques, car la plupart des syntagmes lexicalisés de l'Internet (*logiciel à coût partagé*, *virgule flottante*, *moteur de recherche*, *site miroir*, *robot d'annulation*, *nom de domaine*, *numéro local d'accès*, etc.) sont conformes à la syntaxe de la langue française.

Qu'en est-il de la viabilité des termes formés avec les nouveaux pseudo-confixes ? Il est sans doute trop tôt pour apporter une réponse satisfaisante et définitive à cette question. L'observation suggère cependant que l'implantation des néologismes dans le discours de l'Internet est relativement rapide : les nouveaux termes semblent entrer dans l'usage au fur et à mesure qu'ils sont formés. La grande vitesse de cette implantation reflète, encore une fois, la nature intrinsèque de l'univers de l'Internet où tout se déroule très vite.

⁶ En cela ils diffèrent peu des pseudo-confixes ad hoc qu'on ne trouve que dans un seul terme, comme **liber-** de *libertel* (équivalent de *freenet*), **pro-** de *progiciel* (logiciel professionnel) ou **PC-** de *PC-cillin* (synonyme de *antivirus*). Ce genre pseudo-confixes est plus fréquent dans le domaine anglais : **M-** < *mail* > *Mbox*, **E-** < *European* > *Ebackbone*, **S-** < *snail* > *Smail*, **key-** < *keyboard* > *keypal*, etc.

⁷ Celui-ci est utilisé à la fois comme préfixe dans les noms d'unités physiques (pour indiquer une valeur de 10⁶) et comme préfixe intensif pour signifier «de très grande dimension», par opposition à **téra-** qui veut dire «de taille incommensurable, inouïe».

CONCLUSION

Il serait évidemment erroné d'affirmer que le phénomène décrit ci-dessus, à savoir l'utilisation de pseudo-confixes à des fins de création néologique, constitue en elle-même une nouveauté. Dans l'industrie du divertissement et de la publicité commerciale, les entreprises ont depuis longtemps pris l'habitude de créer et, pour ainsi dire, de se disputer des «bouts de mot» qui servent à désigner des noms de marques et des activités. On remarquera ainsi, par exemple, que dans l'audio-visuel et les sports, le pseudo-confixe **-thon** (de *marathon*) a le sens de «événement de durée exceptionnellement longue, organisée à des fins caritatives», d'où les composés *téléthon*, *radiothon*, *marchothon*, etc. De même, le formant **-tel** s'avère très prisé aussi bien dans l'industrie hôtelière (le mot tronqué étant «hôtel» : Sofitel, Novotel) que dans celle des télécommunications (Sasktel, BCTel, Nortel, Cantel...). La nouveauté réside spécifiquement dans l'ampleur du phénomène en question, caractérisée par l'apparition d'un nombre relativement élevé de pseudo-confixes, la richesse et la diversité des nouveaux composés, la grande vitesse de vulgarisation de ces derniers, et le type de discours (plus général) dans lesquels ils sont utilisés. En ce qui concerne la «philosophie» qui sous-tend les activités de formation de néologismes, on observe une certaine différence entre le français et l'anglais : contrairement aux *hackers* chez qui la création néologique est surtout guidée par la volonté de bâtir un jargon incompréhensible pour les non-initiés, les mordus du domaine français semblent davantage portés à créer des termes accessibles au grand public. Cette volonté est toutefois compromise par la tendance encore répandue qui consiste à reproduire en français les procédés néologiques du domaine anglais.

RÉFÉRENCES

Commission ministérielle de terminologie informatique (France) : *Glossaire des termes informatiques*,

[http://www.rocq.inria.fr/_deschamps/www/CMTI/glossaire.html]

DIKI-KIDIRI, M., JOLY, H. et C. MURCIA (1981) : *Guide de la néologie*, Paris, Conseil international de la langue française.

Glossaire de l'ORSTOM [http://www.pasteur.fr/other/computer/unix/unixguide_html]

Glossaire des termes relatifs à l'Internet [<http://www.culturefr/dglf/internet.htm>]

Le glossaire [<http://www.neomedia.com/iabdd/glossair/glossair.htm>]

Le Jargon Français [<http://www.mygale.org/05/jargonf>]

KOCOUREK, Rostislav (1991) : *La langue française de la technique et de la science*, deuxième édition revue et augmentée, Wiesbaden, Oscar Bandstetter Verlag GMBH & CO. KG.

Lexique bilingue de l'Internet [<http://www.tpsgc.gc.ca/termium/text/vocab-f.html>]

Lexique de la cyberculture [<http://www.queim.fr/CSphere/Lexique.html>]

Lexique des néologismes Internet

[<http://www.ina.fr/cp/HumainsAssociés/Lexique/Lexique.html>]

MOPOHO, Raymond (1996) : «L'emprunt et la créativité lexicale dans le discours de l'Internet français», *Alfa*, 9, pp. 123-132.

MOPOHO, Raymond (1997) : «Composition et traduction dans la terminologie de l'Internet», *Mélanges de linguistique offerts à Rostislav Kocourek*, Halifax, Les Presses d'Alfa, pp. 119-124.

NETGLOS [<http://www.wli.com/Translation/Netglos/Glossary>]

Office de la langue française (Québec) : *Vocabulaire d'Internet*

[http://www.olf.gouv.qc.ca/doc_glos.html]

Vocabulaire de l'inforoute [<http://w3.cidif.org/naviguer/vocabulaire.htm>]

ZWANENBERG, Wiecher (1987) : «Le statut de la formation des mots savants en français et en anglais», *Meta*, 32-3, pp. 223-229.

QUELQUES MUANCES ET UNE DÉFINITION DU MOT «ACCENT»

Charles DOUTRELEPONT

Université Carleton, Ottawa, Canada

Les définitions, l'analyse et le classement des sens pour un terme donné varient selon que l'on consulte tel ou tel dictionnaire (Quémada 1967 : 389-500); il en va ainsi des définitions de l'«accent». Par exemple, sous cette rubrique, le *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (Rey 1989 : I, 53) recense et définit un certain nombre de phénomènes relatifs à l'accent. En fonction d'affinités sémantiques, les définitions qui y sont proposées sont réparties en trois groupes (correspondant aux chiffres romains I, II, III). Le premier groupe rassemble les définitions suivantes de l'accent :

- 1 - «Augmentation d'intensité de la voix sur un son, dans la parole [...]»;
- 2 - *a* «Élévation de la voix sur un son (accent de hauteur; accent musical)», *b* «Accent de phrase» [...];
- 3 - «Signe graphique qui note un accent [...] (En français) Signe qui, placé sur une voyelle, la définit [...]».

Le deuxième groupe comprend cinq autres définitions :

- 1 - «Ensemble des inflexions de la voix (timbre, intensité) permettant d'exprimer les sentiments, les émotions [...]»;
- 2 - «Fig. Caractère personnel (du style), manière caractéristique [...]»;
- 3 - «Par anal. *Un accent* : intensité plus forte d'une couleur, d'un trait [...]»;
- 4 - «Loc. Fig. *Mettre l'accent sur quelque chose*» [...];
- 5 - «Littér. *Les accents* : sons expressifs» [...].

Le troisième groupe correspond à une seule définition de l'accent :

- «Ensemble des caractères phonétiques distinctifs d'une communauté linguistique considérés comme un écart par rapport à la norme, dans une langue donnée [...]».

Toujours sous la rubrique de l'accent, alors que, comme on vient de le voir, le *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* distingue trois catégories de phénomènes, le *Grand Dictionnaire Larousse* en recense deux (Larousse 1987 : I, 25). La première catégorie correspond aux définitions suivantes :

- 1 - «Élévation de la voix portant sur une des syllabes d'un mot ou d'un groupe de mots [...]»;
- 2 - «Intensité particulière avec laquelle un chanteur ou un musicien exécute certaines notes de la phrase musicale [...]»;

- 3 - «Façon de prononcer une langue, inflexions de la voix propres aux hommes d'un pays, d'une province [...]»;
- 4 - «Insistance avec laquelle est indiqué le trait dans un dessin [...]»;
- 5 - «*Mettre l'accent sur quelque chose*, y insister [...]»;
- 6 - «Intonation de la voix exprimant un sentiment, une pensée [...]»;
- 7 - «Marque caractéristique [...]».

La deuxième catégorie est définie en ces termes :

- «Signe graphique placé au-dessus d'une voyelle pour en préciser la valeur».

Si on compare donc les articles que le *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* et le *Grand Dictionnaire Larousse* consacrent à l'accent, on se rend compte à la simple lecture que les définitions de l'accent ne concordent pas. L'examen d'autres répertoires, anciens et contemporains, dictionnaires ou encyclopédies, confirmerait les variations dans les perspectives. À côté de ces divergences, dans les définitions et dans les procédés définitoires, qui organisent donc le savoir différemment d'un répertoire à l'autre, s'observe cependant une convergence : dans bon nombre de répertoires anciens et contemporains, l'«accent» est défini comme une «élévation de la voix». C'est cette définition qui m'intéresse; mon hypothèse de travail est qu'elle ne date pas d'hier.

Je me propose d'abord de montrer l'importance de cette définition de l'accent, en la traquant dans les répertoires du français, contemporains et anciens, et en examinant quelques-unes de ses nuances. J'examinerai ensuite en diachronie, sans prétention d'exhaustivité, un certain nombre des définitions de l'*accentus*, en latin classique d'abord, puis en latin médiéval. Pour l'accent, des fragments des définitions latines et grecques ont passé dans les premiers répertoires du français. Revoir ces vieux textes, c'est donc éclairer les définitions que retiennent les premiers lexicographes du français. Ces définitions de l'accent — et c'est là sans doute que se situe la dimension la plus vivante de la mémoire du mot — informent encore aujourd'hui, à des degrés divers, les définitions des dictionnaires contemporains.

Avant d'aborder les définitions de l'«accent» dans les dictionnaires et les encyclopédies, je rappellerai que depuis une trentaine d'années, les linguistes définissent l'accent comme une «mise en relief¹», d'une unité accentuable — en français, la syllabe —, dans le cadre d'une unité accentuelle — en français, le mot ou le groupe de mots (Garde 1968 : 27-31). L'accent se présente comme :

«une proéminence d'énergie articulatoire, qui se manifesterait par une augmentation physique de *longueur*, d'*intensité* et éventuellement un changement de *fréquences* en passant de syllabe inaccentuée à accentuée et/ou au cours de l'évolution de la syllabe accentuée» (Léon 1992 : 107).

C'est sous cet angle que l'accent est défini dans l'*Encyclopædia Universalis* (1990, A-Dieu : 25) :

* Je remercie Isabelle Leroy-Turcan et Xavier Lelubre pour leurs suggestions. Le texte n'engage que moi.

¹ Voir à ce sujet, entre autres, les travaux de Martinet (1968); Garde (1968 : 31), Carton (1972: 98-103), Allen (1973 : 86-95), Clas (1982 : 113-117), Léon (1992 : 1-7-109).

«en général, il s'agit de phénomènes d'ordre phonique qui consistent à donner un certain relief à telle ou telle partie de la chaîne parlée (syllabe, mot, syntagme, etc.) en faisant contraster un segment particulier avec le reste de l'énoncé. Cette mise en relief peut être réalisée par des moyens variés qui se présentent toujours comme plus ou moins liés entre eux : intensité, durée, hauteur.»

Or, ce point de vue — qui se situe dans la perspective des travaux des linguistes des trente dernières années — se distingue de celui de plusieurs dictionnaires contemporains.

En effet, dans plusieurs² répertoires du XX^e siècle, l'accent est défini comme une «élévation de la voix». Cette définition, dont la dimension métaphorique est évidente, en ce que la voix ne s'élève pas, est une des définitions du *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (Rey 1989 : I, 53); c'est aussi la première définition du *Grand Dictionnaire Larousse* (1987 : I, 25). Cette définition de l'accent comme une «élévation de la voix», elle se présente aussi, en tout début d'article, dans les répertoires suivants :

- le *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (Robert 1971 : I, 24; 1957, I, 24);
- le *Dictionnaire étymologique et historique du français* (Dauzat et alii 1964 : 5);
- le *Dictionnaire de l'Académie française* (Académie 1932 : 10);
- le *Dictionnaire général de la langue française* (Hatzfeld et Darmesteter 1924 : 2);
- le *Dictionnaire de la langue française* (Littré 1885 : I, 27; *idem* 1873 : I, 27).

Si on remonte le cours du temps, au XIX^e siècle, on constate que l'accent n'a pas été défini uniquement comme une «élévation» de la voix, mais aussi comme un «abaissement» de la voix; à la manière d'un habitant des montagnes, la voix pourrait monter ou descendre. L'accent est défini comme «élévation ou abaissement de la voix» par les dictionnaires suivants³ :

- le *Nouveau Larousse illustré* (Augé 1898 : I, 6);
- le *Dictionnaire de l'Académie française* (Académie 1878 : I, 14; *idem* 1835 : I, 10; *idem* 1798);
- le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* (Larousse 1866 : I, 7).

Au XVIII^e siècle, c'est par des formulations approchantes que l'accent est encore défini. Je citerai le début de la définition du *Dictionnaire de l'Académie française* (Académie 1762 : I, 25) : «Élévation plus ou moins forte de la voix sur certaines syllabes [...]». C'est encore par une formulation voisine que débute l'article que Richelet dans son *Dictionnaire de la langue française ancienne et moderne* consacre à l'«accent»; comme cet article de Richelet m'apparaît essentiel, j'en citerai une large part en modernisant quelque peu l'orthographe (1681 : I, 22) :

² J'évite de m'avancer plus avant n'ayant pas pu examiner systématiquement tous les répertoires. Il faut signaler aussi que le terme «accent» ne figure pas dans plusieurs répertoires anciens, entre autres dans les *Curiositez françoises* de Oudin (1640), dans le *Dictionnaire étymologique ou Origines de la langue françoise* de Ménage (1644).

³ Je relève encore une définition voisine, celle du *Nouveau Dictionnaire national* (Bescherelle 1893 : I, 37; *idem* 1874 : I, 39; *idem* 1867 : 38) : «Modulation de la voix humaine qui s'élève ou qui s'abaisse sur certaines syllabes».

«Accent. Terme de grammaire que les Grecs et les latins appellent *tóyow*, ton, parce qu'il sert à relever ou à rabaisser la voix en prononçant un mot. Il y a trois sortes d'accents : l'aigu, le grave et le circonflexe. Les deux premiers sont simples, et le troisième est composé des deux autres. L'aigu est une petite ligne tirée de la droite à la gauche, (´), le grave, au contraire, est une ligne tirée de la gauche à la droite, (̀) le circonflexe est composé des deux autres accents (^).

L'aigu marque qu'il faut élever la voix; le grave qu'il faut l'abaisser; et le circonflexe qu'il faut tenir un milieu.»

L'auteur de ce dictionnaire postule aussi que l'accent correspond à deux modalités vocales : élever ou relever la voix, et abaisser ou rabaisser la voix. Richelet dans la description des trois accents du français recense cependant une troisième modalité : la voix pourrait «tenir un milieu». Richelet indique en outre comment dessiner les accents graphiques. Enfin, pour Richelet, il y a une correspondance entre la voix et les signes auxiliaires de l'orthographe : «l'aigu marque qu'il faut élever la voix; le grave qu'il faut l'abaisser; et le circonflexe qu'il faut tenir un milieu». Cette correspondance, j'y consacre les pages suivantes, est ancienne.

En remontant au plus près des commencements de la lexicographie française, au *Thresor de la langue françoise* de Nicot (1621 : 6), on constate que, pour Nicot, l'accent est susceptible de correspondre à trois modalités de la voix : montée, descente et — combinaison des deux premières modalités — montée et descente. Nicot écrit à propos de l'accent⁴ :

«Est pur latin et signifie l'élévation, ou rabaissement, ou contour de la voix en prononçant quelque diction, *Accentus*, et conséquemment signifie les virgules et marques apposées aux mots indiquant les endroits d'iceux où il faut hausser, ou rabaisser, ou contourner la voix : dont il y a trois manières, accent aigu, dont voici la figure, ´, accent grief ou grave, ` , et accent circonflexe ou contourné, ^ ou ~.»

Pour Nicot, aux trois modalités de la voix, élévation, rabaissement et contour, correspondent aussi trois accents graphiques : l'aigu, le grave ou grief, et le circonflexe. L'accent aigu indique que la voix s'élève, l'accent grave qu'elle s'abaisse, le circonflexe qu'elle est contournée.

En fonction de la tradition décrite jusqu'ici, cet examen sommaire, en diachronie, permet déjà de préciser quelques-unes des nuances de l'accent. Ainsi, entre le XVII^e siècle et le XX^e siècle, le rapport entre les accents graphiques et les modalités de la voix disparaît; la définition de l'accent comme «élévation de la voix», qui caractérisait l'accent aigu, semble par contre avoir été maintenue pour définir globalement l'accent. Or, quand Nicot, au XVII^e siècle, définit l'accent, passent aussi en français des fragments des définitions que les grammairiens latins, à partir surtout du IV^e siècle de notre ère, avaient élaborés pour le terme latin correspondant *accentus*. Il en est ainsi en particulier de la correspondance entre signes diacritiques et modalités de la voix.

⁴ Je modernise la graphie et la ponctuation.

Pour situer l'émergence du mot latin *accentus*, et ses définitions, dans les grammaires latines du IV^e et du V^e siècles de notre ère, je présenterai rapidement les spéculations théoriques de l'antiquité qui concernent la nature du son, celles de Platon en particulier. Je rappellerai ensuite l'élaboration par les savants de l'école alexandrine d'un système de ponctuation. Il faut bien dire que, pendant longtemps, à travers l'histoire, le terme latin *accentus* et, par la suite, le terme français «accent» ont été définis à la fois en fonction de spéculations abstraites sur les sons et de considérations concernant les signes auxiliaires de l'orthographe.

Parmi les premières spéculations sur la nature des sons qu'il y a lieu d'évoquer, il faut signaler le *Cratyle* de Platon, au IV^e siècle avant notre ère. Dans ce dialogue, Platon attribue aux sons une valeur expressive : certains sons suggèrent le «mouvement», d'autres l'«arrêt» (*Cratyle* : 426 d - 427 c; cf. Collart 1968 : 73-75). Les sons, par ailleurs, y sont classés selon une triple nomenclature : voyelles, semi-voyelles ou intermédiaires, et consonnes muettes (Collart 1968 : 75). Enfin, et c'est ce qui m'importe, Platon (*Cratyle*, 399 a) distingue deux formes d'accentuation⁵ : øjǃw (latin *acutum*, pointu, aigu); barǃw (latin *gravis*, lourd, grave). Comme l'observe Allen (1973 : 230), ces deux types accentuels ne correspondent pas à une simple opposition de hauteur — du type haut *versus* bas —, puisque le type barǃw (grave) y est employé en référence au bruit du tonnerre. Il faut noter en plus que l'accentuation øjǃw (aigu) est positivement marquée dans la mesure où elle ne peut affecter qu'une et une seule syllabe du mot. Pour ce qui est de leur nature, ces *accentuations* seraient des variations de *ton*, assimilables avant tout à des variations mélodiques ou, si l'on veut, à des fluctuations de nature musicale. Les termes grecs utilisés pour les désigner, t'asiw (étirement) et tóyow (ton), renvoient respectivement à la tension des cordes d'un instrument de musique et à la hauteur d'une note de musique (Allen 1968 : 106; 1973 : 230); l'étude des tóyow (ton) relève de la prosvd'a (prosodie).

À ces deux modalités de l'accentuation, Aristote, quelques années après Platon, en ajoute une troisième (Collart 1954 : 70; Allen 1968 : 112) : le tóyow (ton), dit m'esv (intermédiaire). Il est cependant bien difficile de préciser ce dont il s'agit; diverses hypothèses ont été proposées : son transitoire (*glide*) qui suivrait un ton øjǃw (aigu), ton composé qui serait lui-même constitué d'un ton øjǃw (aigu) et d'un ton barǃw (grave), etc. (cf. Allen 1968 : 112). Quoi qu'il en soit, et en dépit de la difficulté de le définir, cet intermédiaire est mentionné plus tard par des grammairiens grecs — Glaucos de Samos, Hermocrates d'Iasos, dont on ne connaît plus que les noms (Collart 1954 : 71) — puis, selon le témoignage du Pseudo-Sergius (sur ce grammairien, cf. *infra*), par le grammairien latin Varron au I^{er} siècle avant notre ère (Collart *ibidem*), puis encore, quelques siècles plus tard, par plusieurs grammairiens de la basse latinité et enfin par Jean de Garlande, au XII^e siècle, entre autres.

Constatation capitale : à partir du III^e siècle avant Jésus-Christ, les deux premières modalités accentuelles — øjǃw (aigu) et barǃw (grave) — ont une correspondance à l'écrit. Les savants de l'école alexandrine — Zénodote, Aristarque et surtout Aristophane de Byzance, pour mentionner les plus célèbres — éditent alors les textes d'Homère qui

⁵ Cette distinction reprend peut-être une nomenclature antérieure, celle établie par les phonéticiens de l'Inde ancienne dans leurs études sur la langue védique (Allen 1973 : 231).

dateraient du IX^e siècle avant notre ère. Or, les textes homériques faisaient problème à plusieurs points de vue : une langue ancienne qui présentait des difficultés de compréhension, des frontières de mots ou de groupes de mots difficilement identifiables, des transcriptions vraisemblablement erronées, la présence fréquente d'homographes, etc. (Chantraine 1958 : 5-16; Allen 1968 : 114). Pour faciliter la lecture et la compréhension de ces textes, ces éditeurs ont recours à une série de signes diacritiques (Beaulieux 1927 : 1; Chantraine 1958 : 192; Collart 1968 : 34; Allen 1968 : 114; Allen 1973 : 244). Outre les signes diacritiques liés directement à la phonétique du grec ancien (esprit rude, semblable à notre accent grave, et à l'esprit doux, dont le dessin ressemble à notre apostrophe), cette série de signes graphiques comprenait :

- un signe de «séparation», indiquant les frontières de mots et ressemblant à notre virgule (Allen 1973 : 4);
- un signe de «ligature», sorte de trait d'union arrondi et souscrit (Allen 1973 : 228);
- un signe indiquant la suppression d'une voyelle, qui est visuellement semblable à une apostrophe et qui est parfois difficile à distinguer de l'esprit rude (Allen 1968 : 92; 1973 : 228);
- deux signes qui précisent la longueur, brève ou longue, de certaines voyelles (Allen 1968 : 86);
- et surtout une triade graphique de trois signes qui font songer, respectivement, à l'accent aigu, à l'accent grave et à l'accent circonflexe.

C'est cette série de signes diacritiques que l'on retrouve, recopiée souvent intégralement, chez de nombreux grammairiens latins au IV^e siècle (cf. *infra*).

Il y a lieu de mentionner en outre que l'emploi du terme de *prosvd^a* (prosodie), qui désignait jusqu'alors les *tóyow* (tons), s'est étendu et fait référence dès cette époque à cette série de signes diacritiques (Uhlig 1884 : 170; Allen 1973 : 4). C'est ce que semble suggérer la *TEXNH* de Denys le Thrace⁶ (éd. Uhlig 1884 : 105), puisque ce grammairien y énumère tous ces signes qu'il dénomme *prosvd^{ai}* (prosodies). Comme l'ont remarqué Uhlig (1884 : 170) et Allen (1973 : 4), cette extension sémantique de *prosvd^a* apparaît justifiée si l'on songe que l'utilisation des signes de ligature ou d'apostrophe, par exemple, permettait de savoir si l'on avait affaire à un ou à deux mots, ce qui facilitait sans doute l'accentuation; cette extension sémantique du terme *prosvd^a* (prosodie), pour désigner à la fois des variations de tons et des signes graphiques, conduit cependant à mettre sur le même plan des phénomènes d'ordre phonétique et des faits de graphie⁷.

Qu'en est-il de la triade de signes graphiques proprement dite ? Dès cette époque, ces trois signes sont présentés dans l'ordre habituel; dans sa *TEXNH*, Denys le Thrace (éd. Uhlig 1884 : 105) successivement mentionne et représente l'*øjÿw* (aigu), le *barÿw* (grave) et le *perwspvm`eyh* (circonflexe). Bien que ce grammairien ne l'indique pas, il semble que,

⁶ La plupart des ouvrages qui traitaient de grammaire, avant Varron (I^{er} siècle avant notre ère) et bon nombre des traités de Varron lui-même, ont disparu. La *Techné* attribuée à Denys le Thrace (fin du II^e siècle avant notre ère) constitue une exception (Collart 1954 : 1, 137, 143, 267, 305; Holtz 1982 : 75-78). L'authenticité de ce texte, que l'on croyait acquise, est remise en cause, à tort ou à raison (Holtz 1982 : 78).

⁷ L'utilisation du terme *prosvd^a* (prosodie) dans ce contexte aurait d'ailleurs été considérée comme relevant d'un mauvais usage dès cette époque (Allen, 1973 : 4).

dès le début, l'*accent aigu* indique un ton øjʁw (aigu), l'*accent grave* indique un ton barʁw (grave), au début au moins. et qu'enfin l'*accent circonflexe* indique la première more d'une voyelle longue ou d'une diphtongue (Uhlig 1884 : 6-7; Allen 1968 : 114-115). Tels sont les principes; il s'en faut pour que leur application soit uniforme. Allen (1968 : 115), entre autres, signale que le recours systématique à l'*accent grave* a été évité, parce que ce signe graphique n'était que rarement indispensable; en outre, l'emploi des accents n'est pas toujours constant (Chantraine 1958 : 5-16, Allen 1968 : 114; Allen 1973 : 228). Enfin, ce système de signes diacritiques ne s'est pas généralisé dans la Grèce antique; de nombreux documents l'attestent (Beaulieux 1927 : 1; Allen 1968 : 87).

Pour ce qui est des grammaires de l'époque latine classique, il faut rappeler que l'on ne dispose que des fragments, édités par Funaioli (1907), de la grammaire de Remmius Paléon, qui a vécu au I^{er} siècle avant notre ère (cf. Collart 1938; Holtz 1981 : 77) et des bribes des grammaires de Terentius Scaurus et d'Arrentius Celsus (Holtz 1981 : 77). En dépit des lacunes de notre documentation, il y a lieu de croire cependant que le mot *accentus* a pu être employé dès cette époque, vraisemblablement chez le grammairien latin Varron (116-27, avant notre ère). Vraisemblablement seulement, car reconstituer la notion d'accent pour Varron est un exercice périlleux, puisque le point de vue de ce grammairien n'est accessible qu'à partir des commentaires de grammairiens ayant vécu souvent plusieurs siècles plus tard. La difficulté est d'autant plus grande que le point de vue de Varron sur l'*accentus* semble ne pouvoir être reconstruit qu'à partir des écrits du Pseudo-Sergius (Collart 1954 : 64-65). Or, on ignore pratiquement tout⁸ sur le Pseudo-Sergius; tout au plus peut-on supposer qu'il a vécu entre le V^e et le VII^e siècle de notre ère⁹, soit près de 600 ans après Varron. La transformation du point de vue de Varron a pu, on s'en doute, être altérée par le temps. Il faut croire néanmoins que Varron a dû être un des premiers grammairiens à recourir à la notion d'*accentus*.

Mais si, en dépit de ces réserves, l'on tient compte de ce témoignage, le son articulé de la voix humaine, pour Varron (traduction Collart 1954 : 63) :

«comme tout corps matériel, a trois dimensions : la longueur, la hauteur et l'épaisseur. C'est à l'aide du temps et des syllabes qu'on évalue la longueur car le délai consacré à l'émission des mots et la valeur des syllabes importent énormément. C'est l'accent qui décèle la hauteur [*altitudinem discernit accentus*], selon que telle partie du mot [*cum pars verbi*] [ou] tombe dans le grave [*aut in grave deprimitur*] ou s'élève dans l'aigu [*aut sublimatur in acutum*]. L'épaisseur est fonction du souffle»¹⁰.

⁸ L'existence même de ce grammairien est problématique. Il est possible que ce nom ne soit qu'une déformation du nom du grammairien Servius, dont l'enseignement à Rome a dû débiter dans le courant de l'an 400 de notre ère. Il est possible aussi qu'un grammairien du nom de Servius ait vécu à la même époque que Servius ou à une époque postérieure (Holtz 1981 : 226-227).

⁹ Selon Hubert (1972 : 146), ce grammairien serait «carolingien sans doute»; selon Holtz, il fait partie des grammairiens ayant vécu entre le V^e et le VII^e siècle (Holtz 1977 : 525).

¹⁰ «Scire oportet vocem, sicut omne corpus, tris habere distantias, longitudinem, altitudinem, crassitudinem. Longitudinem tempore ac syllabis metimur; nam et quantum morae enuntiandis verbis teratur et quanto numero modoque syllabarum unum quodque sit verbum, plurimum refert. Altitudinem discernit accentus, cum pars verbi aut in grave deprimitur aut sublimatur in acutum.

Cette théorie des trois propriétés du son — la longueur, la hauteur et l'épaisseur — rappellerait les théories phonétiques des Stoïciens¹¹. En ce qui concerne l'accentuation proprement dite, on relève chez Varron, au I^{er} siècle avant notre ère, d'une part, la correspondance entre la hauteur et l'*accentus*, et, d'autre part, la possibilité de deux hauteurs, selon que telle partie du mot [*cum pars verbi*] [ou] tombe dans le grave [*aut in grave deprimitur*] ou s'élève dans l'aigu [*aut sublimatur in acutum*].

À Rome, la triade aigu, grave et circonflexe est aussi intégrée à la rhétorique. Dans l'*Oratore*, au I^{er} siècle avant notre ère, Cicéron la mentionne dans des considérations sur la voix (traduction et édition, Yon 1964 : 20-21) :

«Remarquable est le caractère de la voix dont avec trois tons en tout, circonflexe, aigu et grave, on obtient une diversité si grande et si suave dans le chant»¹².

Bien que le terme *accentus* ne fasse pas partie du vocabulaire choisi par Cicéron pour désigner la triade, le rapport qu'il établit ici avec le chant importe dans la mesure où l'étymologie ultérieure fait d'*accentus* un dérivé de *ad+cantus* (vers le chant). Au I^{er} siècle de notre ère, Quintilien intitule *De accentibus* un passage de son *Institution oratoire*, passage où il traite des erreurs d'accentuation (traduction et édition Cousin 1975, I, 5 : 92-93) :

«Il est difficile de détecter les erreurs qui concernent les tons, *tenores* [...], ou les accents, en grec *prosvd^a* [prosodie]; ainsi quand l'aigu et le grave sont employés l'un pour l'autre [...] ou la substitution du grave au circonflexe»¹³.

Dans le chapitre qu'il dédie au style, *De genere dicendi*, Quintilien revient, à une autre reprise, sur les trois modalités de l'*accentus* (traduction et édition Cousin 1975, XII, 10 : 123) :

«Mais notre accentuation aussi, à la fois par une certaine rigidité et surtout par sa seule monotonie, est moins agréable, parce que la dernière syllabe n'est jamais relevée par un accent aigu, ni prononcée avec un accent circonflexe, mais le <mot> se termine toujours par une ou deux syllabes à accent grave»¹⁴.

Crassitudo autem in spiritu est» (Keil 1857, IV : 525-526; Funaioli 1907 : 296; cité par Collart 1954 : 63).

¹¹ Pour les Stoïciens, la dialectique commence par une définition du son, élément premier du mot, le mot étant la base du discours. Diogène de Babylonie, Archédème et Antipater de Tarse ont tous écrit un traité concernant les sons; quant à Chrysippe, il en traite dans le II^e livre de sa physique (cf. Collart 1954 : 56-58).

¹² «Mira est enim quaedam natura uocis, cuius quidem e tribus omnino sonis, inflexo, acuto, gravi tanta sit et suavis perfecta in cantibus» (édition, Yon 1964 : 20-21).

¹³ «Adhuc difficilior observatio est per tenores [...] uel accentus, quas Graeci *prosvd^a* uocant, cum acuta et gravis alia pro alia ponuntur [...], si acuitur prima aut gravis pro flexa [...]» (édition Cousin 1975, I, 5 : 92-93).

¹⁴ «Sed accentus quoque, cum rigore quodam, tum similitudine ipsa, minus suaues habemus, quia ultima syllaba nec acuta umquam excitatur nec flexa circumducitur, sed in grauem uel uas gravis cadit semper» (édition Cousin 1975, XII, 10 : 123).

Dans ces trois citations, on retrouve certes la triade accentuelle, mais il n'y est faite aucune mention d'une corrélation entre les trois modalités de la voix et l'écrit. C'est chez les grammairiens de la basse latinité qu'un tel rapport est établi.

Au IV^e siècle de notre ère, Aelius Donatus, intitule *De tonis* une des sections de son *Ars maior*. Donat commence par mentionner que les termes *accentus*, *tonos* et *tenores* sont équivalents et qu'il y a trois accents : l'aigu, le grave et le circonflexe¹⁵. Donat enchaîne en examinant la place des accents dans le mot. Jusque-là, les considérations du grammairien sont de nature phonétique¹⁶. Sans transition, Donat passe à des considérations sur les signes diacritiques élaborés par les éditeurs alexandrins. Pour Donat, l'accent aigu est une marque qui monte en oblique vers la droite, le grave est une marque qui descend du sommet vers la droite, le circonflexe est une marque composée d'un aigu et d'un grave¹⁷. C'est dire que sous la rubrique de l'accent, les modalités de l'accentuation et les signes auxiliaires de l'alphabet sont réunis. Donat rapproche la voix et la main.

À la même époque, dans son *Artis grammaticæ libri III* (Keil 1857-1880 : I, 430; Hubert 1970 : 32), le grammairien Diomède tient les mêmes propos et définit les trois accents dans les mêmes termes¹⁸ que Donat¹⁹. Un peu plus tard, au VI^e siècle, dans un texte attribué à Priscien, les *Partitiones duodecim uersuum Æneidos principalium* (Keil 1857-1880 : III, 459; Hubert 1970 : 60), l'accent aigu «rend aiguë ou élève la syllabe» (*quod acuat siue euelet syllabam*); l'accent grave l'«abaisse ou la rabaisse» (*quod deprimat aut deponat*); l'accent circonflexe l'«abaisse et l'élève» (*quod deprimat et acuat*). Si l'on considère le verbe *erigat* (de *erigere*, relever) comme un synonyme d'*euelet* (de *elevare*, lever, élever), ce sont, pour les trois accents, des définitions identiques que retiennent les auteurs suivants : Isidore de Séville, au VII^e siècle (*Etymologarium siue originum*, Hubert 1970 : 69); Hughes de Saint-Victor, au XII^e siècle (*Opera propædeutica. De Grammatica, idem* : 105); Vincent de Beauvais, au XIII^e siècle (*Speculum Doctrinale, idem* : 143). À partir du XII^e siècle, selon les fragments édités par Thurot (1869 : 393), l'expression «élévation de la voix» (*elevatio vocis*) apparaît chez Pierre Hélie²⁰ pour désigner l'accent aigu; «abaissement de la voix» (*depressio vocis*) désigne l'accent grave. Ces définitions, ce sont pratiquement les définitions de Nicot.

¹⁵ «Tonos alii accentus, alii tenores nominant. Toni igitur tres sunt, acutus, gravis, circumflexus» (Holtz 1981 : 609).

¹⁶ Ce faisant, Donat, comme plusieurs grammairiens latins de la basse latinité, aurait appliqué les principes de l'accentuation grecque à l'accentuation latine, sans tenir compte des différences qui existeraient du point de vue de l'accentuation entre ces deux langues (Allen 1973 : 151).

¹⁷ «Acutus accentus est nota per obliquum ascendens in dexteram partem /, gravis nota a summo in dexteram partem descendens \, circumflexus nota de acuto et graui facta» (Holtz 1981 : 610).

¹⁸ «Acutus accentus est nota per obliquum ascendens in dexteram partem /, gravis nota a summo in dexteram partem descendens \, circumflexus nota de acuto et graui figuratur» (Hubert 1970 : 32; Keil 1857-1880 : I, 430).

¹⁹ Cet accord entre les définitions de ces deux grammairiens n'est pas inhabituel (Holtz 1982 : 84-85)..

²⁰ Sur les questions d'éditions reliées à l'oeuvre de P. Hélie, voir Lusignan (1986), entre autres.

Au terme de ce parcours, il me semble possible de tirer quelques conclusions. La première concerne la définition de l'accent comme «élévation de la voix». Si le *Dictionnaire historique de la langue française* situe l'émergence de cette définition en 1559 (Rey 1995 : I), il y a tout lieu de croire que des définitions voisines avaient été proposées en latin pour l'*accentus* avant cette date. Selon toute vraisemblance, choisir de définir l'accent comme une «élévation de la voix», c'est sans doute retenir, pour l'accent, envisagé globalement, la vieille définition du seul accent aigu.

J'ajouterai, à propos de cette définition de l'accent comme une «élévation de la voix», et de façon à rappeler les limites de cette enquête, que de nombreux autres textes pourraient bien sûr être étudiés de près. L'examen de la *Grammaire générale et raisonnée* d'Arnaud et Lancelot (1660 : 16) montrerait que l'accent y est aussi défini comme une «élévation de la voix»; pour Arnaud et Lancelot «l'élévation de la voix s'appelle accent *aigu*, et le rabaissement, accent *grave*» (*idem*). Une étude détaillée des grammaires²¹, des dictionnaires et des encyclopédies, des traités de versification, des manuels de rhétorique et de musique, montrerait des affinités et mettrait à jour des divergences, bien sûr.

Enfin, ce que ces pages illustrent sans doute, c'est la prégance à travers l'histoire de cette analogie qui associe les trois signes diacritiques avec les trois modalités phonétiques de l'accentuation, cette analogie qui, avec ses nuances, s'observe du IV^e au XVIII^e siècle.

RÉFÉRENCES

- ACADÉMIE (1932) : *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Hachette (8^e édition); 1878, *idem*, Paris, Didot (7^e édition); 1835, *idem* (6^e édition); 1798, *idem*, Paris, Smits (5^e édition); 1762, Paris, Brunet (4^e édition); 1740, *idem*, Paris, Coignard (3^e édition); 1694, *idem*, Paris, Coignard (1^{re} édition) [Reproduction AUPELF-UREF].
- ALLEN, W.S. (1968) : *Vox Graeca*, Cambridge, University Press.
- ALLEN, W.S. (1973) : *Accent and Rhythm*, Cambridge, Cambridge University Press.
- ARNAUD, A. et Cl. LANCELOT (1660) : *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, Reproductions Paulet.
- AUGÉ, C. (1898) : *Nouveau Larousse illustré*, Paris, Larousse.
- BEAULIEUX, Ch. (1927) : *Histoire de l'orthographe française. Tome second. Les Accents et autres signes auxiliaires*, Paris, Champion.
- BESCHERELLE, A. (1893) : *Dictionnaire national*, Paris, Garnier; (1874) : *idem*; (1867) : *idem*.
- CARTON, F. (1974) : *Introduction à la phonétique du français*, Paris et Montréal, Bordas.

²¹ Selon Stengel (1890), avant 1800, 625 grammaires ont été publiées; à ces 625 grammaires, il faudrait ajouter les 2037 grammaires qui, selon Chervel (1982, p. XIII) ont vu le jour de 1800 à 1914, et à cela s'ajouteraient toutes celles qui ont été imprimées depuis.

- CHANTRAINE, P. (1958) : *Grammaire homérique*, Paris, Klincksieck.
- CHERVEL, A. (1982) : *Les Grammaires françaises 1800-1914*, Paris, Institut national de recherche pédagogique, Service d'histoire de l'éducation.
- CLAS, A. (1983) : *Sons et langage*, Montréal, Sodilis.
- COLLART, J. (1938) : «Palémon et l'*Ars Grammatica*», *Revue de philologie*, XII, pp. 228-238;
- COLLART, J. (1954) : *Varron grammairien latin*, Paris, Les Belles Lettres.
- COUSIN, J. (1964) : *Quintilien. Institution oratoire*, texte établi et traduit par J. Cousin. Paris, Les Belles Lettres.
- DAUZAT, A., DUBOIS, J. et H. MITTERAND (1964) : *Dictionnaire étymologique et historique du français*, Paris, Larousse (réédition, 1994).
- FUNAIOLI, H. (1907) : *Grammaticae Romanae Fragmenta*, Leipzig, Teubner (réimpression, Stuttgart, Teubner, 1969).
- GARDE, P. (1968) : *L'Accent*, Paris, PUF.
- HATZFELD, A. et A. DARMESTETER (1924) : *Traité de la formation de la langue*, Paris, Delagrave (réimpression intégrale, Paris, Delagrave, 1964).
- HOLTZ, L. (1977) : «À l'école de Donat, de saint Augustin à Bède», *Latomus*, XXXVI (2), pp. 522-537.
- HOLTZ, L. (1981) : *Donat et la tradition de l'enseignement grammatical*, Paris, CNRS.
- HUBERT, M. (1970) : «Corpus Stigmatologicum Minus», *Archivum Latinatis Medii Aevi*, XXXVII, pp. 6-171.
- HUBERT, M. (1972-1) : «Le vocabulaire de la "ponctuation" aux temps médiévaux, un cas d'incertitude lexicale», *Archivum Latinatis Medii Aevi*, XXXVIII, pp. 57-169.
- HUBERT, M. (1972-2) : «Isidore de Séville novateur ?», *Revue des études latines*, 1971 (49^e année), pp. 290-319.
- KEIL, H. (1857-1880) : *Grammatici Latini*, Leipzig, Teubner (réimpression, 1961, Hildesheim, Olms).
- LAROUSSE, P. (1866) : *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, Larousse et Boyer.
- LÉON, P. (1992) : *Phonétisme et prononciations du français*, Paris, Nathan.
- LITTRÉ, É. (1873) : *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette; (1885) : *idem*.
- LUSIGNAN, S. (1986) : *Parler vulgairement*, Paris et Montréal, Vrin et Presses de l'Université de Montréal.
- MÉNAGE, G. (1644) : *Dictionnaire étymologique ou Origines de la langue françoise*, Paris, Anisson [Reproduction AUPELF-UREF].

- NICOT, J. (1621) : *Thresor de la langue françoise*, Paris, Douceur (réimpression, Paris, Picard, 1960).
- OLIVET, Abbé d' (1753) : *Traité de prosodie française*, Genève, Frères Cramer [Reproduction AUPELF-UREF].
- LOUDIN, A. (1640) : *Curiositez françoises*, Paris, Sommaville [Reproduction AUPELF-UREF].
- QUEMADA, B. (1967) : *Les Dictionnaires du français moderne 1539-1863*, Paris, Didier.
- REY, A. (1989) : *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Société du Nouveau Littéré - Le Robert.
- REY, A. (1992) : *Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction de Alain Rey, Dictionnaires Le Robert (nouvelle édition, 1993).
- RICHELET, P. (1680) : *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses*, Genève, Widerhold.
- RICHELET, P. (1681) : *Dictionnaire de la langue française ancienne et moderne*, Lyon, réédition à partir de l'original, Duplain, 1759; (1732) : *idem*, Amsterdam, Aux dépens de la compagnie.
- ROBERT, P. (1971) : *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris et Casablanca, Société du Nouveau Littéré; (1957) : *idem*.
- ROSSI, M. (1979) : «Le français, langue sans accent», pp. 24-47 in I. Fonagy et P. Léon, *L'Accent en français contemporain*, Ottawa, Didier.
- ROSSI, M., et A. DI CRISTO, D. HIRST, Ph. MARTIN et Y. NISHINUMA (1981) : *L'Intonation. De l'acoustique à la sémantique*, Paris, Klincksieck.
- STENGEL, E. (1890) : *Chronologisches Verzeichnis französischer Grammatiken vom Ende des 14. bis zum Ausgange des 18. Jahrhunderts nebs Angabe des bisher ermittelten Fundorte derselben*, Oppeln.
- THUROT, C. (1869) : *Extraits de divers manuscrits latins*, Paris (réimpression, Frankfurt, Minerva, 1964).
- TOBLER, A. et E. LOMMATSCH (1925 ff) : *Altfranzösisches Wörterbuch*, Berlin.
- UHLIG, G. (Ed.) (1884) : *Dionysius Thrax (ca. a. 100 a. C.), Techne*, Grammatici Graeci I, I, Leipzig, Teubner.
- YON, A. (1964) : *Cicéron. L'orateur. Du meilleur genre d'orateur*, texte établi et traduit par A. Yon, Paris, Les Belles Lettres.

«MOTIVATION DÉMOTIVATION REMOTIVATION» OU LE CYCLE DES MOTS

Blandine PÉRICHON

Université de Provence-Aix-Marseille, France

Nous nous proposons, à l'aide de quelques exemples extraits d'un corpus se rattachant aux domaines de l'écologie et de l'environnement en France, d'analyser comment l'élargissement de la sphère d'énonciation de ce discours, avec l'extension de l'écologie du champ scientifique au champ socio-politique, a pu et peut avoir des influences sur le sémantisme des unités lexicales en extension comme en compréhension.

Nous allons nous pencher sur les questions de motivation et/ou de démotivation des termes en observant la manière dont chaque groupe énonciatif, au sein d'un domaine assez vaste que nous nommons «de l'écologie et l'environnement», déploie des stratégies énonciatives et terminologiques propres.

Nous verrons comment s'effectuent des opérations «d'appropriation» de termes qui apparaissent, dans certains cas avec une resémantisation du signifié, où qui peuvent aller jusqu'à la création d'un nouveau terme. Nous nous intéresserons alors aux questions de «négociation de la dénomination» (Gaudin 1993 : 191). Nous observerons également un phénomène de «mise à l'écart» de lexèmes qui vont être vécus comme des éléments marqués par les autres groupes (du type «comme ils disent»).

PRÉSENTATION DU DOMAINE D'ÉTUDE ET PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

L'écologie est une science ancienne de plus d'un siècle. Le terme *écologie* a été créé en 1866 par l'allemand E. Haeckel (formé à partir du grec *logos* : «discours», et de *oikos* : «maison, habitat»). À la fin des années soixante un mouvement social s'amorce et l'écologie devient une des composantes des mouvements alternatifs et contestataires. Les années soixante-dix vont voir l'émergence d'associations de protection de la nature et des luttes antinucléaires. L'écologie en tant que mouvement social et politique se développe indépendamment mais souvent en parallèle avec la science dans la mesure où elle reprend des questions soulevées par les scientifiques.

Notre domaine d'application que nous nommons «de l'écologie et l'environnement» s'étale sur une période de vingt ans (de 1974 à 1994). Les exemples que nous prendrons seront extraits de notre corpus de thèse qui est composé de quatre revues qui couvrent

différents pans de ce vaste domaine; de l'écologie scientifique appliquée, technique jusqu'à l'écologie politique et théorique.

Notre corpus est composé de la revue *Aménagement et Nature* qui est une revue trimestrielle (qui existe depuis 1966), que l'on qualifiera de scientifique appliquée et technique, destinée à un public averti mais non spécialiste (techniciens, élus locaux, chercheurs, ...). Nous avons également la revue *Combat Nature* qui se présente comme «la revue des associations écologiques et de défense de l'environnement» (dans son sous-titre). Cette revue trimestrielle, reflète donc l'écologie associative militante depuis 1971. Ensuite une revue qui couvre le champ de l'écologie politique partisane, *Vert-Contact* qui est un feuillet hebdomadaire (entre une et deux pages) dont le premier numéro date de septembre 1986. Ce feuillet hebdomadaire s'il ne se présente pas comme «la lettre interne des Verts» est toutefois réalisé par leurs soins et destiné à un public averti et partisan. La dernière revue, la plus récente, est *Écologie politique* (depuis 1991) qui comprend une centaine de pages par numéro et propose une réflexion théorique sur l'écologie et l'environnement. Le responsable de la rédaction, Jean-Paul Deléage est un militant écologiste avec une formation d'écologue.

Notre corpus est constitué à partir d'un relevé de mots «pivots» (environ 150 mots)¹ que nous avons relevé de façon exhaustive (l'intégralité de chaque numéro sélectionné); ce qui constitue un corpus conséquent (800 pages). Ces mots-pivots sont relevés avec leur contexte énonciatif (titre article, nom d'auteurs, ainsi que la ou les phrases qui les entourent afin de permettre une compréhension acceptable de ce contexte).

Nous allons prendre quelques exemples de ce vocabulaire dans notre corpus afin d'observer le processus de motivation démotivation remotivation du sens d'un ensemble de termes sélectionnés.

Nous précisons tout d'abord que par *motivation* nous entendons :

«l'ensemble des facteurs conscients ou semi-conscients qui conduisent un individu ou un groupe à avoir un comportement déterminé dans les actes de parole».²

Dans le processus de créativité lexicale et de dérivation qui nous intéresse, on parlera de motivation pour définir la relation entre le mot (ou le préfixe) et le dérivé.

LA MOTIVATION DES TERMES

Nous allons nous pencher sur quelques exemples, et notamment sur des termes composés par les préfixes *éco-* et *bio-*.

Dans l'état actuel de notre recherche, nous parlerons de *préfixe* pour désigner les éléments de composition (ou dérivation) que sont *éco-* et *bio-*. Cette notion peut être

¹ Auxquels il faut ajouter les différents syntagmes formés à partir d'un même mot. Par exemple *durable* : *développement durable*, puis *politique durable*, *ville durable*, *environnement durable*, etc.

² 1993, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Larousse, p. 313.

remise en cause. On pourrait alors parler de *parapraxème* si l'on se situe selon une approche praxémique; ou bien encore de *recomposé moderne* selon Martinet et d'autres notions pourraient être avancées. Nous conserverons pour l'heure la notion de préfixe dans la mesure où l'élément *éco-* tout comme l'élément *bio-* fonctionnent bien comme des morphèmes antéposés à une base qui permettent la création de mots nouveaux.

Le préfixe *éco-*

Dans les années soixante-dix le préfixe *éco-* (du grec *oikos* «maison, habitat») se généralise et d'un point de vue sémantique il est le fruit de la combinaison des sémantèmes issus par troncation de *économie* et *écologie*. On parle alors d'*éco-développement*, *éco-technologie*, *éco-habitat* ou encore d'*éco-énergies*, ou d'*éco-produit*.

- **L'écotechnique** servant de base à un **éco-développement**. (*Aménagement et Nature*, 1976 : 69)
- Il faut en contrepartie un **éco-développement et construire une éco-société** qui soit appropriée à une vie saine de l'homme et de la planète. (*Combat Nature*, 1978)
- **L'écohabitat** n'existe pas, mais on peut y tendre; on peut faire en sorte que l'habitat soit moins brutaliste vis-à-vis **des milieux**. (*Aménagement et Nature*, 1976)
- L'occupation par **les groupes écoculturels des niches disponibles dans les écosystèmes humaines est le fait tant d'impératifs biologiques que d'impératifs culturels**. (*Aménagement et Nature*, 1975 : 11)

Le préfixe *éco* non autonome est un préfixe très productif dans notre corpus global (beaucoup plus que *bio-*, comme nous le verrons par la suite). Il sert à la construction d'une cinquantaine de mots ou dérivés (*écologie*, *écologiste*, *écologiquement*, *écohabitat*, *écocrate*, *éco-impôt*, *écotaxe*, etc.) que nous avons répertoriés 5933 fois dans notre corpus total. Parmi ces différents dérivés nous comptabilisons 125 occurrences qui contiennent *éco-* marqué par un tiret, comme :

- Une ambition : développer **l'éco-citoyenneté**. (*Combat Nature*, 1994)
- ... la création de la norme NF Environnement, la diffusion **des éco-bilans** dans les entreprises, la réforme de la politique agricole commune, la relance de la politique de délocalisation. (*Combat Nature*, 1992 : 19)
- Et **les protecteurs de la nature** ont encore bien des griefs à adresser non seulement aux industriels ou aux collectivités locales qui se hâtent lentement pour prendre les mesures adéquates, mais aussi au gouvernement dont on souligne la politique trop molle tant en matière réglementaire que dans le domaine de **l'aide aux éco-industries**. (*Combat Nature*, 1986 : 44)

Le sémantisme du préfixe *éco-* se modifie d'un point de vue diachronique. Aujourd'hui il est possible de dire que le sens d'*économie* contenu dans ce préfixe tend à disparaître ou tout au moins a une productivité lexicale beaucoup plus faible que celle rattachée au domaine de l'écologie. Nous pouvons dire plus précisément que ce sens s'estompe et qu'il est désormais, beaucoup moins présent, ou tout au moins de façon explicite.

Dans le domaine environnemental, au cours des années quatre-vingts de nouveaux termes sont créés à la suite de réglementations nouvelles. On parle alors d'*écotaxe* dans le domaine juridique Européen, il est également question d'*éco-audit* ou d'*éco-label*.

- **Une écotaxe**, c'est une taxe qui fait payer les pollueurs. Elle a principalement pour but de dissuader de polluer.³
- **L'éco-audit** : la proposition de règlement communautaire, objectifs et aperçu de ses principaux aspects. Un domaine en pleine évolution : les audits d'environnement. (*Aménagement et Nature*, 1991)
- **Un éco-label** (ou **label vert**) est une marque écologique officielle qu'une autorité publique attribue à certains produits, de qualité plus écologique que les autres de même catégorie. (*Combat Nature*, 1990)

Toutes ces réalisations nous montrent une grande productivité et une motivation forte du préfixe *éco-* qui est là comme marqueur d'un discours qui se veut avant toute considération sémantique «éco», c'est-à-dire qui a trait à l'écologie et l'environnement.

L'intégration des préfixes aux différents termes évoqués est un élément intéressant à observer. Il est possible de distinguer certaines réalisations où le préfixe et le lexème-base sont liés par un tiret, et d'autres au contraire où le préfixe et la base ne «font qu'un», sans trace du processus de dérivation de ce terme.

Nous pensons pouvoir dire après une première observation que ces deux phases allaient se distinguer d'un point de vue diachronique, marquant alors l'intégration du terme dans le discours commun. En fait, au vu de différents exemples, il paraît difficile de discerner une évolution stricte même si l'on peut dire simplement que, plus un terme est nouveau dans le domaine où il est employé, plus il a de chances de contenir un tiret entre le préfixe et le lexème.

On peut nuancer cette évolution suite à l'étude de Dubois et Guilbert (1961) qui montre que la non-intégration totale du préfixe au mot avec la conservation du tiret peut servir de marqueur. Ceci permet alors au préfixe de conserver un sens propre et d'attirer l'attention, ici sur le préfixe *éco-* plus que sur le contenu du lexème. Les Verts parlent par exemple de :

«l'**éco-technologie** est une technologie propre qui, au terme du processus de production, fabrique des produits propres.»

³*Dictionnaire des Verts*, 1994, p. 73.

Ainsi peu importe la technologie ou le consommateur, l'information essentielle c'est que ceux-ci soient «éco», avec toutes les significations que l'on pourra alors donner à ce préfixe.

Le sociologue, H.P. Jeudy aborde la question de la prolifération des préfixes ainsi que celle de leur rôle idéologique. Il pense que «l'usage des préfixes créeraient un réseau de "marques" antérieur à la parole et par lequel se réalisent toutes les différences subjectives»⁴. Ainsi un terme peut apparaître comme technique alors qu'il est politique. Le vocabulaire de l'écologie politique semble alors ainsi marqué. Nous pouvons prendre l'exemple du programme des Verts pour les élections européennes de 1989 qui était basé sur la notion d'*éco-développement*; même si l'on ne connaît pas le contenu de ce «développement», il est déjà qualifié avec l'emploi du préfixe *éco-*. À chacun ensuite de reconstruire le sémantisme de cet *éco-développement*.

Le préfixe *bio-*

Bio- est un élément préfixal, qui est un emprunt au grec *bios-* «vie», qui s'est développé avec l'apparition du mot *biologie* (1802).

En écologie politique on ne trouve actuellement qu'un nombre restreint de termes qui contiennent ce préfixe. Le préfixe *bio-* et les termes qui en sont constitués sont encore fortement marqués par une connotation scientifique; ceci est peut-être le pendant d'une création néologique qui ne s'est pas (ou pas encore) développée.

Le préfixe *bio*, sous la réalisation d'un morphème non autonome est présent dans 573 occurrences, c'est-à-dire qu'il entre dans la composition de termes comme *biologie*, *biologiques*, *biocénose*, *biosphère*, ou *biodiversité*... soit une vingtaine de mots différents.

- La protection de la **biodiversité** : inscrite dans les conclusions du sommet de Rio, la **biodiversité** concerne aussi l'agriculture avec les races animales et les espèces végétales en voie de disparition. (*Vert Contact*, 1994)
- France Nature Environnement reste réservée sur la fabrication des **plastiques biodégradables** et ceci pour trois raisons : - la **biodégradabilité de produits** comme Bio-D reste encore incertaine et la **notion même de biodégradation** serait à remplacer par celle de détérioration; - le **plastique biodégradable n'est pas un emballage écologique**; résout-il le problème de la surconsommation de certains types de plastique (emballages) ? - ne risque-t-il pas de banaliser le **droit de polluer sans se soucier de recycler** ? Ceci va à l'encontre des perspectives d'utilisation de produits à longue durée de vie. (*Combat Nature*, 1990 : 65)
- Il semble qu'on s'apprête maintenant à établir un nouveau cadre juridique pour l'**industrie biotechnologique** qui permettra de breveter des «formes de vie», ce qui inclut les ressources agricoles. (*Écologie Politique*, 1993 : 62)

⁴Cité par BAGGIONI, Daniel (1977) : «Aspects sociolinguistiques de la néologie lexicale : le vocabulaire 'à connotations scientifiques' et le 'fétichisme des mots'», *LAB 17*, Leipzig, pp. 33-40, p. 37.

Le préfixe est marqué comme élément distinct de la base à laquelle il se rattache (avec la présence d'un tiret) dans seulement 24 occurrences du corpus global. En outre on ne relève dans l'ensemble de notre corpus que 6 réalisations où *bio* fonctionne comme un morphème libre, autonome, soit une utilisation des plus restreinte.

- D'ATD Quart-Monde **aux agriculteurs bio** en passant par les associations d'usagers de la santé, des associations de protection de la nature... (*Vert Contact*, 1986)
- 500F pour l'achèvement du projet de **maraîchage bio** à Orx (Landes). (*Vert Contact*, 1989)
- **La chimie, désormais bio**, la génétique, ouvrent la voie **aux «bio industries»**... (*Combat Nature*, 1986)

Un autre exemple de terme avec le préfixe *bio-* est *biocarburant*. L'origine de ce terme est clairement scientifique. Il est défini comme un «carburant obtenu du traitement de la biomasse végétale». *Biocarburant* est employé dans le discours général mais il est en concurrence avec la locution donnée comme son synonyme : *carburant vert*. (On le trouve notamment dans une publicité de *Shell* pour ses *carburants verts* : l'essence sans plomb et le gasoil propre.)

Nous pensons que *vert* est aujourd'hui clairement identifiable par un locuteur non spécialiste, et renvoie à un référent lié à l'environnement. Il est alors plus évocateur et signifiant pour le consommateur la même idée que le préfixe *bio-*. La fonction scientifique de *bio-* (renvoyant dans le cas de *biocarburant* à biomasse et non à biologique) de par sa formation sémantique n'est pas nécessairement perçue par le destinataire. En passant à *carburant vert* la motivation scientifique disparaît, tandis qu'une nouvelle motivation «grand public» apparaît dans le syntagme.

Le phénomène est identique avec *éco-produit* que nous avons pu voir ci-dessus qui a comme équivalent *produit vert*. *Vert* vient alors à la place de *bio-* ou de *éco-*. Nous pouvons peut-être parler de «reformulant» pour reprendre une tournure de Daniel Jacobi. *Vert* est alors employé comme reformulant de termes scientifiques, et marque alors le passage du discours scientifique au discours général. Il permet alors aux lecteurs de «prendre appui sur leurs conceptions antérieures : il offre une valeur d'ancrage» (Jacobi 1990 : 114). Cette valeur d'ancrage va permettre au locuteur, quel que soit son référentiel discursif (discours scientifique, discours technique, discours public...), de conserver une motivation aux termes employés.

DÉMOTIVATION DES TERMES

Une perte de signification de certains termes peut s'opérer par exemple par une démotivation qui se traduit par une sorte de banalisation de l'élément préfixal qui les constitue.

Si l'on se situe toujours avec des exemples de termes qui contiennent les préfixes *éco-* ou *bio-* nous pouvons observer un phénomène de démotivation de ces derniers, dans la mesure où ils ont une productivité très forte.

Jean Peytard⁵ pense que :

«la connexion du préfixal avec des bases multiples non seulement élargit l'usage, mais tend de surcroît à grammaticaliser le procédé et à enrichir le contenu sémantique du préfixal».

Nous pensons et cela est indéniable, que l'extension d'emploi d'un élément préfixal à des bases diverses tend à grammaticaliser effectivement le procédé. Pour ce qui est du contenu sémantique du préfixe il nous semble que le phénomène se décline diachroniquement, en plusieurs phases. Le contenu sémantique peut, comme J. Peytard le souligne, être enrichi dans un premier temps, mais cet enrichissement se fait dans le sens d'une pluralité, d'une polysémie qui peut, si elle se développe trop, devenir «excessive», ce qui pourra tendre alors à une certaine neutralisation de son sens. Françoise Madray⁶ précise que «le risque existe, à vouloir faire tout dire à un outil de sens, de le rendre inefficace à signifier quelque chose». Ainsi le préfixe se généralise et perd de sa pertinence. Pour le cas *d'éco-*, son sens pourrait se résumer comme suit : «qui a trait à l'écologie et l'environnement» que chacun va reconstruire approximativement selon le lexème qui s'y rattache, et la situation d'énonciation.

Les médias grand public et la publicité s'emparent alors de cette écologie prometteuse et poursuivent le processus de création néologique; qui pour vanter les mérites d'une *lessive écologique* qui protège l'environnement, qui pour des *éco-emballages* qui ne polluent pas, ou encore comme certains produits de cosmétique (produits *Revlon* et *Clarins*, notamment) qui proposent une crème dénommée «Écologie»⁷(notons également ici le passage du nom commun au nom propre). Le sémantisme des termes en est alors globalement modifié dans la mesure où ils recouvrent des champs de significations multiples pour un même signifiant. Le besoin se fait alors sentir, chez certains énonciateurs, de remotiver des termes qui sont devenus «usés» d'une si grande polysémie.

Dans la mesure où un terme a échappé au domaine duquel il est issu, les locuteurs de ce domaine ont tendance à «renier» la nouvelle acception, pouvant aller jusqu'au rejet du terme lui-même.

En 1987 un écologue, Patrick Blandin⁸, a réalisé une étude sur le concept *d'environnement*. Il s'interrogeait alors sur l'évolution du terme *environnement* qu'on trouve d'une part dans les travaux d'écologie fondamentale où *environnement* désigne «un milieu en tant qu'espace écologique particulier, qu'il s'agisse d'un vaste domaine ou d'un habitat restreint», et d'autre part, dans des titres d'ouvrages et dans des revues de créations récentes qui en font une utilisation fréquente, auquel cas «il s'agit pratiquement toujours,

⁵PEYTARD, Jean (1973) : «De la diffusion d'un élément préfixal : mini-», *Langue française* 17, p. 24.

⁶MADRAY, Françoise (1983) : «Circulation et réglage de sens», *Cahiers de Praxématique* 1, Montpellier, Univ. Paul Valéry, pp. 45-53.

⁷Une crème dont la notice précise qu'elle permet le maintien d'un «taux d'hydratation optimal tout en protégeant des toxines de l'environnement» : l'objectif n'étant pas ici de protéger l'environnement mais de s'en protéger...

⁸BLANDIN, Patrick (1987) : «Le concept d'environnement en recherche en écologie»; Muséum d'histoire naturelle de Paris, non publié.

explicitement ou non, de l'environnement de l'homme considéré le plus souvent dans sa globalité».

On se rend compte alors que les scientifiques souffrent de l'accroissement et de la dérive des termes qui sont issus de leur domaine et se développent à l'extérieur, indépendamment de leur discipline. Au delà de la seule interrogation terminologique, Blandin en vient à remettre en cause son propre champ de recherche et à se demander s'il n'y aurait pas «un véritable concept d'environnement, différent de celui de milieu, qui aurait une valeur heuristique propre dans le champ de l'écologie ?»

UNE PERTE DE SIGNIFICATION QUI ENTRAÎNE UNE REMOTIVATION DES TERMES

Aux yeux de certains énonciateurs, quelques termes semblent perdre de leur pertinence d'un point de vue sémantique, et de ce fait ils ajoutent un autre élément (préfixe ou autre lexème) qui va permettre un nouveau marquage de sens. C'est ainsi que dans notre corpus nous trouvons les énoncés suivants :

- Cela implique-t-il que **l'écologue scientifique** et le biologiste doivent être les conseillers du prince ou cela implique-t-il un autre rapport du politique et du scientifique ? (*Écologie Politique*, 1993 : 8)
- En effet, les emplois qui ne sont pas **écologiquement soutenables** ne peuvent pas être des emplois stables dans le futur. (*Écologie Politique*, 1993 : 129)

Le mot *écologue* ne semble plus sous-entendre un «spécialiste d'écologie» ou un «scientifique qui étudie l'écologie» (vs un écologiste : «défenseur de la nature», distinction faite aujourd'hui par les différents dictionnaires généralistes et spécialisés) car l'énonciateur se sent obligé de préciser qu'il est question d'*écologue scientifique* (vs *écologue militant*, comme par exemple Antoine Waechter qui a une formation d'écologue tout en étant un des leaders de l'écologie politique française). Nous pouvons parler d'un discours marqué par une redondance polémique.

Le phénomène de démotivation/remotivation peut donc se manifester par l'ajout d'un élément (préfixe ou lexème) qui, au delà d'une fonction de marquage supplémentaire dans l'intention de resémantiser un signifié édulcoré par l'usage, ne semble pas réellement porteur d'un sémantisme nouveau et spécifique.

- [...] **la lutte pour un développement écologiquement soutenable** est très étroite. (*Écologie Politique*, 1993 : 131)
- La population n'accepte plus n'importe quel aménagement et d'ailleurs, la France, qui a signé les accords de Rio, reconnaît la nécessité de mettre en place **un développement durable et soutenable**. (*Combat Nature*, 1994 : 9)
- 3^{ème} Fête de l'Homme, la Nature et l'Environnement. Foire régionale du pain, du vin et **fromage éco-biologique**, samedi 19 et dimanche 20 septembre 87 à Rotonde. (*Vert Contact*, 1987 : 2)

Il y a une duplicité sémantique, ainsi au lieu de parler d'un *fromage biologique*, il est alors question d'un *fromage éco-biologique*, si tant est qu'il y ait une différence entre les deux fromages.

Le phénomène peut également s'opérer uniquement sur un signifié, le signifiant restant le même. Nous pouvons citer l'exemple d'*écocide*, terme issue de l'écologie scientifique, qui désigne «une destruction totale des milieux naturels». L'écologie politique reprend ce terme en jouant et insistant clairement sur l'idée de destruction (avec le suffixe *-cide*) et le fait entrer dans un paradigme «alarmiste et catastrophiste» qui existe déjà dans l'écologie politique partisane.

«MISE À L'ÉCART» DE LEXÈMES

Les différents protagonistes de l'écologie et de l'environnement qui participent à ce processus de création néologique et de lexicalisation de termes, se positionnent d'un point de vue discursif en tant qu'énonciateurs liés à un groupe énonciatif spécifique. Ils s'inscrivent alors en tant que communauté linguistique («nous») et procèdent ainsi à des mises à l'écart de lexèmes du type «comme ils disent» (sous-entendu «les autres»).

- Quantifions ce qui est quantifiable avec le maximum d'objectivité possible; mais, pour la qualité de la vie, respectons une certaine manière «d'être et de penser», **appelée par certains «la conscience écologique»**. (*Aménagement et Nature*, 1973 : 18)

La distinction entre *écologiste* et *écologue* est venue des scientifiques en réaction à l'ambiguïté qui était en train de se développer entre des scientifiques et des personnes qui défendent les valeurs d'une idéologie, d'un mouvement politique. Certains proposent alors d'employer les termes déjà existant «à leur juste valeur» comme *Vert*, qui figure ainsi dans un des plus récent dictionnaire spécialisé⁹ à l'entrée *Verts* (au pluriel). Il est alors intéressant de noter la position du scientifique, vis-à-vis de ce nouveau terme qui est défini ainsi :

«Terme utilisé depuis les années 70 pour désigner un courant d'opinion politique qui s'est constitué dans la totalité des pays de l'Europe occidentale. [...] À l'exception de la France, où ils se sont dénommés écologistes, le terme de Verts est systématiquement utilisé pour les désigner dans la totalité des autres pays d'Europe.»

Il poursuit la définition et précise :

«Ce dernier présente l'avantage d'éviter toute confusion entre science et idéologie politique d'une part, et entre science et environnement d'autre part. Il serait en particulier difficile, au plan sémantique, d'attribuer l'apanage du terme d'écologie, science biologique, à un courant de pensée politique quel qu'il soit. Oserait-on parler de physique politique ou de chimie politique ?»

⁹ RAMADE, François (1993) : *Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environnement*.

La prise de position semble claire de la part de cet écologue; et son souci de monosémie des termes (*écologiste* vs *vert*) évident.

La question de la «négociation de la dénomination» (Gaudin 1993 : 191) au sein d'un groupe linguistique (communauté scientifique, parti politique, revue éco-philosophique) se pose alors. Il peut y avoir concertation (ou non) quant à la dénomination d'un certain nombre de concepts ou d'idéaux que l'on souhaite véhiculer, transmettre.

Par exemple *Les Verts* français ont publié en 1994 un dictionnaire de l'écologie politique¹⁰. Ce livre marque un besoin fort de dénomination commune au sein du parti, même si dès la publication du dictionnaire, les termes choisis et les définitions qui y figurent donnent lieu à de nouvelles négociations. Nous pouvons prendre l'exemple du syntagme *développement soutenable* qui est préféré à *développement durable*; ce dernier est la traduction française officielle. Les Verts préfèrent alors parler de *développement soutenable* car il entre en opposition avec *insoutenable*.

Les écologues, les écologistes associatifs ou les écologistes partisans vont ainsi marquer leurs différences scientifiques ou idéologiques, en précisant par différents procédés linguistiques leurs propres opinions ou celles des autres, pour mieux y adhérer ou s'en détacher.

- Que doit-on entendre par «**écologie d'aménagement**» ? Nous désignons par là tout ce qui concerne l'intervention **des spécialistes du milieu de vie** (aspects physiques, chimiques, biologiques et psycho-physiologiques) au regard des diverses pressions que les activités humaines exercent sur ce milieu. (*Aménagement et Nature*, 1974 : 2)

- Par «**effet de la pollution atmosphérique**» nous n'entendons que les effets exprimables en termes économiques, sur l'homme, les animaux, les plantes et les matériaux. (*Aménagement et Nature*, 1973 : 9)

Dans cet exemple nous voyons le besoin éprouvée par la revue *Aménagement et Nature* d'apporter un commentaire métalinguistique à l'expression *effet de la pollution atmosphérique*.

- **Les écologistes**, dans le langage commun, défendent l'essentiel face aux inconscients, bravo, continuez ! (*Combat Nature*, 1985 : 3)

- En dessous de 5 % nous étions marginaux, les grands partis nous ignoraient. À plus de 10 %, **l'écologie (entendez pour eux l'environnement)** est devenue un cheval de bataille des partis. (*Vert Contact*, 1989 : 1)

- La manufacture Michelin a donc acquis, le 1er mars 1990, 400 hectares afin d'y implanter une piste d'essais pour **des pneus dits «verts»**. (note : La raison de cette dénomination est que ces pneus doivent diminuer de 30 % la consommation de carburant, et, partant, de **diminuer d'autant les**

¹⁰FOING, Dominique (dir.) (1994) : *Le livre des Verts, dictionnaire de l'écologie politique*, éd. du Félin, Paris.

émissions de gaz carbonique et autres polluants dans l'atmosphère). (*Combat Nature*, 1993 : 27)

- Notre sincérité politique nous laissait croire que le label «**écologiste**» était à présent ancré dans l'électorat. La confusion créée par les **pseudo-écologes** n'est plus à démontrer. (*Vert Contact*, 1993 : 1)

Dans ces énoncés nous pouvons observer la façon dont chaque groupe énonciatif tente de «baliser» le sémantisme de certains termes, en procédant notamment à des mises à l'écart, ou mise à distance de signifiés portés par ces termes, qui sont alors aussitôt récusés et donc attribués aux «autres énonciateurs». Le dernier exemple montre bien comment *Les Verts*, sous-entendu «nous, les vrais écologes», se distinguent de ce qu'ils nomment des *pseudo-écologes*.

CONCLUSION

Tout comme les écologues se sentent dépossédés de leur terminologie les écologistes qui ont adopté une partie de cette terminologie scientifique se sentent dépossédés et trahis de leur idées lorsqu'ils voient la presse généraliste ou la publicité reprendre ou créer des termes de «leur» domaine en y rattachant des signifiés différents (voire opposés). Cela illustre bien le fait que les mots ne sont pas la propriété des domaines dans lesquels ils évoluent. Les mots sont des électrons libres qui se dispersent au gré des changements sociaux et/ou techniques, c'est-à-dire d'éléments extra-linguistiques malgré des instances de normalisation. «L'essentiel des échanges est soumis à un incessant remaniement fait d'actualisation et de réaménagements des catégorisations» (Gaudin 1993 : 196).

Nous avons pu voir que les différents acteurs du domaine étudié déploient des stratégies discursives qui font appel à des besoins lexicologiques et terminologiques spécifiques, dont nous n'avons abordé ici qu'une petite partie.

Chaque groupe énonciatif qu'il cherche à se différencier ou au contraire à se «fondre» dans un discours commun, s'inscrit nécessairement dans un rapport avec «l'autre» et dans une histoire socioculturelle spécifique qu'il nous est nécessaire de prendre en compte.

On pourrait dire en conclusion qu'il existe alors des cycles d'interaction qui se croisent, se succèdent et s'influencent mutuellement créant une circulation de signes : motivation, démotivation, remotivation à laquelle il ne faut pas oublier d'ajouter les processus de normalisation qui participent également au réglage de sens de ces cycles.

RÉFÉRENCES

- DUBOIS, Jean et Louis GUILBERT (1961) : «Formation du système préfixal intensif en français moderne et contemporain», *Le français moderne*, avril 1961, pp. 87-111.
- GAUDIN, François (1993) : *Pour une socioterminologie*, Université de Rouen, 524 p.
- GUESPIN, Louis (1991) : «La circulation terminologique et les rapports science, technique, production», *Terminologie et sociolinguistique*, 18, Université de Rouen, pp. 59-79.
- JACOBI, Daniel (1990) : «Les séries superordonnées dans le discours de vulgarisation scientifique», *Langages*, 98, juin 1990, pp. 103-121.
- JACOBI, Daniel (1986) : *Diffusion et vulgarisation — itinéraires du texte scientifique*, Paris, Les belles lettres, 182 p.

MOTIVATION ET TRANSPARENCE DES EMPRUNTS GRÉCO-LATINS EN FRANÇAIS ET EN ALLEMAND

Christine JACQUET-PFAU et Marie-Anne MOREAUX

CERTAL et Collège de France et CERTAL et INALCO, Paris, France

L'un des thèmes de recherche du CERTAL (Centre d'Études et de Recherche en grammaire et Traitement Automatique des Langues) est l'étude des emprunts dans une perspective de traitement automatique. Les recherches de cette équipe implantée à l'INALCO (Institut National des Langues et Civilisations Orientales) se situent dans un environnement fortement multilingue et mettent l'accent sur l'étude du système morphologique des langues traitées : tchèque, arabe, français et allemand pour les membres de l'équipe, anglais, italien, polonais, berbère et malais dans le cadre de coopérations et de thèses. Elles ont pour but de développer des applications en indexation automatique et des outils terminologiques.

Envisagé dans un sens large, le niveau morphologique englobe tous les systèmes participant à la construction des unités lexicales apparaissant dans un texte, c'est-à-dire non seulement le système de flexion et de dérivation, mais également tout système de formation des lexèmes. L'étude fine des unités lexicales montre que leur forme et leur structure offrent souvent d'immenses possibilités d'auto-détermination de valeurs morpho-syntaxiques et morpo-sémantiques. L'équipe considère ainsi :

- que l'étape morphologique est une étape cruciale dans tout système d'analyse automatique car, bien conduite, elle permet de réduire la complexité des étapes suivantes;
- que cette étape doit reposer prioritairement sur l'application d'ensemble de règles et de techniques de reconnaissance de formes décrivant la structure et les propriétés des unités lexicales plutôt que sur des dictionnaires qui, par définition, ne peuvent jamais être complets.

Le développement d'un analyseur morphologique ayant recours à ce type de techniques nécessite de partitionner théoriquement le lexique en deux ensembles : les termes autochtones (p.ex. romans pour le français, germaniques pour l'allemand) et les termes non autochtones, qui peuvent à leur tour être partitionnés en différents sous-systèmes : emprunts aux langues vivantes, formations gréco-latines. Cette partition minimale présente plusieurs avantages :

- elle concourt à augmenter l'efficacité de l'analyse morphologique en permettant le traitement des interférences de formes appartenant aux différents systèmes par des

techniques relativement simples (reconnaissance de formes, schémas graphémiques et syllabiques);

- elle permet de faire des hypothèses, à partir de ses constituants, sur une unité lexicale qui ne peut être reliée à aucune forme lexicale attestée de la langue traitée. Au cas où aucune hypothèse ne peut être faite, le système est au moins informé de la raison de l'échec s'il est capable de reconnaître que l'unité n'appartient pas à l'ensemble autochtone;
- les unités lexicales constituées de formants gréco-latins sont la plupart du temps des lexèmes nominaux ou adjectivaux et dans les textes techniques bien souvent des unités terminologiques. Leur reconnaissance est donc d'une importance capitale pour la reconnaissance et l'extraction de termes-clés.

L'un des corpus utilisés par le CERTAL pour vérifier ses hypothèses est constitué de textes relevant du domaine de l'écologie, domaine choisi en raison de sa pluridisciplinarité : il intéresse aussi bien la biologie, la géographie, la géologie, que la chimie, la physique, l'économie... Appartenant à ce corpus, l'*Atlas zur Ökologie* de Dieter Heinrich et Manfred Herget, et sa traduction par Josselin Mercier, l'*Atlas de l'écologie*, nous ont permis de tester l'analyse que nous présentons des emprunts gréco-latins en français et en allemand, et que l'on pourrait étendre à d'autres langues. Cet ouvrage scientifique mais dont l'objectif didactique (aidé par la mise en pages, l'alternance page d'illustrations/page de texte, le strict parallélisme entre le texte original et la traduction...) permet en effet de repérer aisément la nomenclature de base du domaine et d'offrir, dans les deux langues, un échantillonnage important de formations gréco-latines.

MOTIVATION ET TRANSPARENCE

Les termes «motivation» et «transparence» sont la plupart du temps utilisés comme termes synonymes, «motivation» l'emportant dans l'usage. La notion ainsi désignée, opposée à celle d'arbitraire, reste souvent floue et l'on ne discerne pas toujours clairement s'il s'agit de rendre compte de relations entre unités de nature purement linguistique ou du lien qui existe entre une entité de la réalité et sa dénomination.

Nous allons préciser ce que nous entendons par «motivation» et «transparence», que nous n'employons pas de manière synonyme. Notre approche vise à établir des critères permettant de développer, à l'usage d'une machine, une description de l'organisation du lexique qui prenne en considération certains phénomènes de créativité lexicale. Cette description se situe dans un premier temps sur un plan strictement linguistique et cherche à rendre compte du fait qu'il est possible de «calculer» les propriétés grammaticales et lexicales d'un grand nombre de formations complexes à partir de leurs éléments, autochtones ou non. Cela suppose que ces éléments puissent être identifiés, que les modèles de construction des unités complexes soient connus, mais également, même si l'on admet que l'interprétation d'une unité lexicale dépend de son contexte, qu'il existe un minimum de signification lexicale conventionnelle, parfois très générale, relativement stable sans laquelle aucune interprétation (humaine ni automatique) n'est possible. Ce n'est que dans un second temps que les unités complexes permettent d'orienter vers l'entité qu'elles dénomment, et cela d'autant mieux lorsqu'elles sont descriptives.

Ainsi, même s'il est banal de constater que toutes les unités lexicales présentant des analogies sur le plan de la forme n'en présentent pas sur le plan du contenu et que toute

unité lexicale ne peut être interprétée à partir de ses constituants, il faut cependant également reconnaître que la forme, dans une certaine mesure, contraint la signification et qu'inversement la signification contraint la forme. La grande majorité des néologismes, par exemple, est construite à partir d'éléments préexistants (dans la langue ou dans une autre langue) selon des schémas connus, ce qui est une condition absolument nécessaire à leur décodage. Aussi ferons-nous la distinction entre :

◆ **motivation** (vs démotivation), que nous restreignons à la motivation morphématique. Elle repose uniquement sur des critères de forme (graphie, forme des morphèmes) et permet de mettre en relation le signifiant d'une unité complexe avec celui d'unités moins complexes (famille de mots, mais pas obligatoirement famille de sens). Une unité lexicale peut être :

- totalement motivée : en fr. *préavis, clairvoyance*; en all. *Vorfeld, Sprachwissenschaft*;
- partiellement motivée : en fr. *préface, cécité*; en all. *Himbeere*.

Qu'une unité lexicale soit motivée ne signifie pas nécessairement que sa signification puisse être construite à partir de celle de ces constituants : elle peut être lexicalisée, certains des constituants peuvent avoir perdu leur autonomie sémantique.

◆ **transparence** (vs opacité), qui est la propriété d'une unité lexicale à laisser «transparente» sa signification à travers sa forme et donc à pouvoir être interprétée de manière compositionnelle. La condition, nécessaire mais non suffisante, de la transparence est la stabilité des signifiants. Pour être transparente une unité lexicale doit être motivée, mais inversement, une unité motivée peut n'être que partiellement transparente ou être totalement opaque :

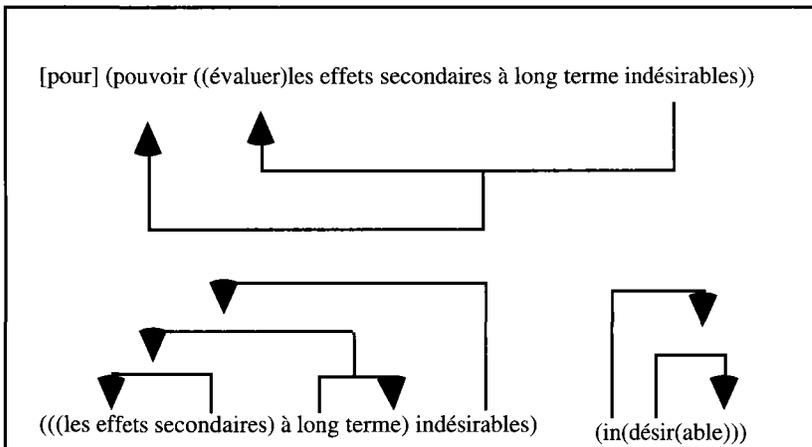
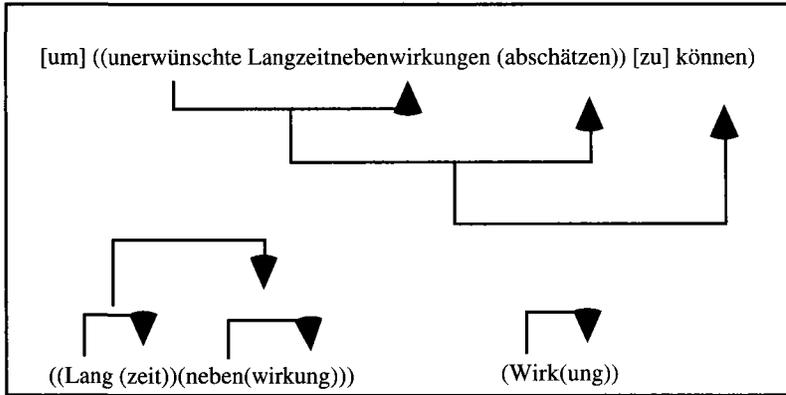
- transparence totale : en fr. *prédécoupage*; en all. *Vorarbeit*;
- transparence partielle : en fr. *préface*; en all. *Vorhang*;
- opacité : en fr. *président*; en all. *aufhören*.

Dans cette perspective, toute réforme orthographique devrait être menée avec extrêmement de précaution et après évaluation de toutes les conséquences qu'elle peut entraîner; p.ex. la modification de la forme habituelle d'unités lexicales risque de conduire à leur démotivation et donc à leur opacification. Ainsi l'orthographe de nombreux mots français qui paraît a priori aberrante se justifie parfaitement par ces notions de motivation et de transparence.

Alors que les signifiants des constituants ont tendance à fusionner à l'intérieur des unités lexicales complexes du français, ils restent remarquablement stables dans celles de l'allemand et l'on peut dire, selon la formule de J.-M. Zemb que «l'allemand est une langue indéradicable». L'une des causes, sinon la cause principale, de cette différence est à chercher dans l'ordre d'association que l'allemand et le français utilisent pour organiser les éléments de la phrase d'une part et les éléments lexicaux en lexèmes d'autre part.

En allemand, l'ordre d'assemblage déterminant/déterminé que Tesnière nomme centripète se retrouve à tous les niveaux d'organisation des éléments de la phrase, du syntagme aux unités lexicales. Le français est par contre fondamentalement centrifuge

quant à l'assemblage des composants de la phrase mais a conservé l'organisation centripète du latin dans la construction des unités lexicales. Les schémas qui suivent montrent ces différents niveaux d'organisation dans les deux langues, les flèches représentant les relations de détermination, en partant du déterminant pour pointer sur le déterminé :



Le français construit ses phrases «en disposant centrifugalement ses composants centripétalement préconstitués» (Zemb 1996 : 425). Cette «rupture de continuité» dans l'association des différentes unités est probablement l'une des causes de la perte d'autonomie sémantique de la plupart des formants dits populaires, en particulier préfixaux. Cela a conduit à leur opacification et par la suite à leur non-productivité. En revanche, grâce à leur mode de transmission (origine et diffusion), les unités du lexique dit savant constituent un système beaucoup plus motivé et donc plus transparent. Les formants y demeurent bien distincts quant à leur forme et à leur contenu.

Le lexique savant français peut ainsi être rapproché dans son fonctionnement de celui du lexique allemand dans son ensemble incluant le système autochtone et le système non autochtone. Comme ce dernier, il assure la fonction de langue scientifique au sens large du terme et utilise en grande partie les mêmes formants.

ESSAI DE TYPOLOGIE DES EMPRUNTS GRÉCO-LATINS EN ALLEMAND ET EN FRANÇAIS

L'utilisation par une langue d'un signe appartenant à une autre langue (un morphème, un lexème, une construction syntaxique) constitue un emprunt. Ce phénomène est connu par toutes les langues à partir du moment où elles ont été au contact avec au moins une autre langue, et ce tout au cours de leur histoire : en ce sens l'emprunt représente une sorte de mémoire transversale, même si cette dernière est plus ou moins consciente et transparente pour les locuteurs, en fonction de plusieurs facteurs parmi lesquels nous retiendrons essentiellement la nature de l'emprunt, sa structure et son origine.

Les emprunts aux langues mortes (grec et latin) constituent, non seulement pour les langues romanes mais également pour des langues de groupes différents comme le français, l'allemand, l'anglais ou encore le tchèque, un véritable fonds commun dont il conviendrait, au-delà des considérations étymologiques traditionnelles, de tirer le plus grand parti. Ce système non autochtone forme un lexique commun, entre autres, au français et à l'allemand, que J.-M. Zemb appelle *koiné*.

Si l'emprunt est une notion couramment évoquée, sa définition n'est pas aussi «transparente» qu'il y paraît au premier abord. Le champ qu'elle recouvre est en effet si vaste et si diversifié qu'il est nécessaire d'en préciser les acceptions, en général, et l'acception plus particulière pour le sujet qui nous intéresse ici.

Il est possible d'établir, dans les deux langues, une distinction historique entre *mots hérités* et *emprunts* (ces derniers correspondant à ce que la tradition appelle formation savante) :

- les *mots hérités* correspondent au passage inconscient, par voie orale et donc selon un processus plus ou moins complexe, d'un lexème — d'un signifié et d'un signifiant — d'une langue à une autre. Ces mots sont soumis aux transformations «naturelles» et progressives de la langue. En français, les mots hérités sont en général de datation ancienne et sont issus du latin. Ils ne sont plus motivés en synchronie sous leur forme dite «populaire» (héritée) mais le sont sous leur forme dérivée dite «savante», recrée plus tard directement sur la base latine, cette seconde forme restant stable :

- *hôtel* est le résultat de modifications successives du bas-latin *hospitale* (*ostel* → *hospel* → *hôtel*) (forme savante : *hospitalier*)
- l'évolution phonétique normale du latin *vitrum* a donné *voirre* (1155) puis *voarre* (1380) pour aboutir à *verre* (forme savante : *vitre*)
- germ. **kuningaz* > vha. *kuning* > mha. *künic*, *künc* > nha. *König*

- les *emprunts* gréco-latins correspondent à un processus conscient, mis en oeuvre dès qu'il a été nécessaire de créer des termes pour désigner une nomenclature spécialisée. L'emprunt, à la différence de l'héritage, plus ancien, est fait au grec ou au latin classique. Relevant d'une langue écrite et donc normée, il présente une plus grande stabilité phonographémique. Il consiste à utiliser, parmi le stock lexical du grec ou du latin, soit des lexèmes :

gr. *bibliothêkê* → lat. *bibliotheca* → fr. *bibliothèque* → all. *Bibliothek*
gr. *pinakothêkê* → lat. *pinacotheca* → fr. *pinacothèque* → all. *Pinakothek*

soit des formants :

fr. *insectivore* et all. *insectivor* d'après le latin *carnivorus*
géophysique (fin XIX^e) emprunté à l'anglais *geophysics* (1889)
géopolitique (1924) emprunté au suédois *geopolitisk* (1889), peut-être par l'anglais
geopolitics (1904),
géochimie emprunté à l'allemand *Geochemie* (1838),
le formant *geô-* ayant été morphématisé d'après le grec *geôgraphia* (géographie)

Nous voyons par ailleurs à travers ces quelques exemples que l'histoire des mots empruntés ou construits à partir de formants grecs et latins est souvent complexe et qu'il n'est pas toujours facile d'en connaître le parcours, le mot transitant par une, voire plusieurs langues, avant d'être emprunté. Mais la dernière série montre également que ces termes ont pour caractéristique commune d'avoir la même origine et d'être construits d'après le même modèle. Ainsi, au cours des siècles, a été créée une zone lexicale internationale, où les termes n'appartiennent pas plus à une langue qu'à une autre, à moins qu'ils n'appartiennent qu'à une seule langue, si l'on veut bien considérer que les différents domaines scientifiques se sont peu à peu créés chacun une langue, motivée et transparente :

all. <i>Linguistik</i>	→	fr. <i>linguistique</i>
all. <i>Ökologie</i>	→	fr. <i>écologie</i>
all. <i>Makrobiotik</i>	→	fr. <i>macrobiotique</i>
fr. <i>radioactivité</i>	→	all. <i>Radioaktivität</i>

La volonté et le besoin de créer des vocables non ambigus et compréhensibles par le plus grand nombre de langues ne datent pas d'aujourd'hui. Dès le XIV^e s., et jusqu'au XVI^e s., les savants entreprennent une véritable relatinisation de la langue française, doublant dans un même temps le volume du vocabulaire. La redécouverte du grec fournit de nombreux mots et, à partir du XVIII^e s., les formes gréco-latines se généralisent dans le langage scientifique (celui de la botanique avec Linné et Jussieu, de la chimie avec Guyton de Morveau et Lavoisier). Ce phénomène connaît sa pleine ampleur au XIX^e s. avec le développement des sciences et de l'industrie.

Les formations gréco-latines présentent certaines propriétés :

- formellement, elles sont motivées;
- sémantiquement, elles sont plus ou moins transparentes;
- fonctionnellement, elles sont utilisées ou utilisables par un large groupe de langues occidentales.

Ce vocabulaire dit «savant» est véhiculé avant tout par la langue écrite et assure une fonction précise. L'une de ses principales caractéristiques est donc sa stabilité. Sa graphie

n'a été soumise qu'à de faibles modifications, et ce n'est que depuis une époque récente que les contraintes pesant sur la nature des formants (homogénéité) et leur nombre dans un même lexème (la référence au modèle limitait la formation à deux éléments lexicaux) commencent à évoluer. La graphie des unités répond, à l'intérieur de chaque langue, à quelques règles de transcription phono-graphémique et ne subit pas les modifications du système général. D'une langue à l'autre on peut retrouver des règles de transcription. En ce sens on peut considérer que les emprunts gréco-latins constituent à la fois un sous-code de la langue et un code «international», relativement facile à reconnaître (*Tableau 1*).

grec / transcription	latin	allemand	français	exemple
[-]F-/ ph-	[-]ph-	[-]ph-	[-]ph-	phull- phyllanthes [Chloro]phyll [chloro]phyllé
k- / k-	c-	k-	c-	klima clima Klima climat
[-]q- / th-	[-]th-	[-]th-	[-]th-	bibliothêkê bibliotheca Bibliothek bibliothèque
-ia / -ia	-ia	-ie	-ie	geôgraphia geographia Geographie géographie
	-ci-	-zi-	-ci-	-cide < caedere Insectizid insecticide
-iko"/ -ikos	-icus	-ik /-isch	-ique	-ikos -icus -isch -ique
	[-]vor-	[-]vor-	[-]vor-	vor[are] Insektivore insectivore

Tableau 1 : Quelques correspondances phono-graphémiques

Il y a donc tout intérêt à maintenir cette stabilité graphique, l'ensemble des formants gréco-latins et leur schéma de construction permettant de construire des termes en général transparents et non ambigus pour les spécialistes du domaine et faciles à mémoriser. On sait bien que les spécialistes d'un domaine, même s'ils sont locuteurs de la même langue et même s'il existe des dénominations autochtones des concepts de leur domaine de spécialité, entre eux, utilisent de préférence les dénominations d'emprunt. À plus forte raison s'ils sont de langues différentes. Ainsi peuvent-ils avoir non seulement des concepts

communs, mais des dénominations communes de ces concepts. Il existe en effet un lexique, une terminologie «internationalisable» (Cottez 1989 : XXII).

On a utilisé des formants grecs ou latins pour créer, à partir d'un mot déjà emprunté et faisant alors office de modèle. La motivation peut être forte chez le lexicographe :

- azote est un terme créé par les chimistes Guyton de Morveau et Lavoisier en 1787, «à partir de l'*a-* privatif du grec et de *zôê* (vie)», d'après Morveau lui-même; ce terme s'est substitué à *nitrogène* (l'anglais, lui, a conservé le terme *nitrogen*) pour désigner un gaz dont la principale caractéristique est d'être un gaz impropre à la respiration ou un gaz dans lequel la vie ne peut se développer (all. *Azot / Azote* [Stickstoff]).

Mais, dans la plupart des formations, et de plus en plus au fil du temps du fait de l'augmentation du stock lexical terminologique de la langue qui emprunte, «la création s'opère dès lors, non plus par référence à la motivation étymologique, mais par référence à un modèle fonctionnel spécifique dans un champ sémantique particulier» (Guilbert 1975 : 231). La connaissance du paradigme s'avère alors essentielle pour déchiffrer le code :

- sur le modèle de *bibliothèque* (emprunté au latin 1493) ont ainsi été créés des composés savants tels que *discothèque* (1928), *ludothèque* (1970), *vidéothèque* (1970), *modothèque*, *audiothèque*, *pochothèque*, *inathèque* (néologismes).

Une dernière remarque s'impose quant à l'origine des formants. Il semble que la terminologie ait toujours préféré remonter à la source même de son modèle, à savoir le grec. L'analyse du corpus constitué par les termes-clés indexés à la fin de l'*Atlas de l'écologie* confirme que, dans ce domaine de spécialité, les constructions grecques sont effectivement plus nombreuses que les constructions latines, ces dernières étant formellement moins marquées (moins motivées) terminologiquement. Ainsi le formant *hydr-* contribue à former sept termes tandis que le formant *aqua-* n'apparaît que dans un seul terme (Tableau 2). Quant au formant latin qui correspond au grec *poly-* et que nous trouvons normalement sous deux formes, *multi-* et *pluri-*, il n'apparaît dans aucune formation de ce corpus (Tableau 3).

formant latin	formant grec
aquatique / aquatisch	hydraulique / Hydraulik
	hydro-biosphère / Hydro-Biosphäre
	hydrocarbure / Kohlenwasserstoff
	hydrolyse / Hydrolyse
	hydrosphère / Hydrosphäre
	hydrophytes / Hydrophyten
	hydrosystème / Hydrosystem

Tableau 2 : Les formants *aqua-* et *hydro-* dans l'index de l'*Atlas de l'écologie / Atlas zur Ökologie*

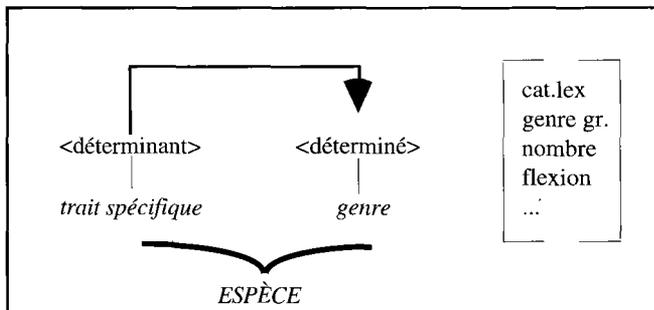
formant latin	formant grec
	polymorphisme / Polymorphismus
	polychlorobuphényles (PCB) / polychlorierte Biphenyle (PCB)
	polyplôidie / Polyploidie
	polysaprobe / polysaprob

Tableau 3 : Les formants *multi-* / *pluri-* et *poly-* dans l'index de l'Atlas de l'écologie / Atlas zur Ökologie

Certains auteurs ont été jusqu'à «se poser la question de savoir pour quelle raison le Prob [Petit Robert] comme les autres dictionnaires de langue préfère l'indication «mot emprunté au latin» à «internationalisme (d'origine inconnue) formé sur la base du fonds gréco-latin» ou — ce qui serait plus précis mais très difficile à décider dans la plupart des cas — «mot basé sur le fonds gréco-latin, adopté par l'intermédiaire de l'anglais, de l'allemand ou d'une autre langue» (Schmitt 1991 : 124). Nous gardant bien d'établir cette confusion entre étymologie et analyse synchronique, nous allons montrer que l'utilisation de formants gréco-latins permet de motiver et de rendre transparente la terminologie d'un domaine, qui doit être univoque et, plus que jamais, internationale.

STRUCTURE INTERNE ET INTERPRÉTATION DES FORMATIONS GRÉCO-LATINES

La grande majorité des unités lexicales constituées de formants gréco-latins doit être interprétée, dans les deux langues, selon le modèle des constructions déterminatives. La relation qui existe entre les composants est une relation de détermination au sens où l'entité dénommée par le nouveau lexème est toujours une espèce de l'entité dénommée par le *déterminé*, le *déterminant* apportant le trait spécifique. Ces unités lexicales ont ainsi des propriétés descriptives et classificatoires. Leur structure est toujours binaire et, quelques cas mis à part, centripète, donc inverse de la structure générale du français. Les propriétés grammaticales et syntaxiques de l'unité lexicale (catégorie lexicale, genre grammatical, catégorie flexionnelle) sont normalement apportées par le déterminé. La structure générale des unités déterminatives peut être schématisée de la manière suivante :



- Le déterminé peut être un lexème, c'est-à-dire un élément qui non seulement possède une autonomie sémantique, ce qui est le cas de la plupart des formants gréco-latins, mais également une autonomie syntaxique :

<i>paléogéographie</i>	<i>Paläogeographie</i>
<i>biogéographie</i>	<i>Biogeographie</i>
<i>hydrogéographie</i>	<i>Hydrogeographie</i>
<i>zoogéographie</i>	<i>Zoogeographie</i>
<i>phytogéographie</i>	<i>Phytogeographie</i>

Le déterminé indiquerait ainsi que la branche scientifique désignée doit être, à tort ou à raison, considérée comme un domaine de la géographie, ce qu'étudie ce domaine étant précisé par le déterminant.

- Le déterminé est un élément lexical n'ayant pas de forme syntaxique autonome :

acaricide	akarizid	Akarizid
insecticide	insektizid	Insektizid
herbicide	herbizid	Herbizid
fongicide	fungizid	Fungizid
pesticide	pestizid	Pestizid
biocide	biozid	Biozid

L'élément *-cide / -zid* a pour contenu sémantique [DESTRUCTION]. L'unité globale désigne un moyen de destruction (nom d'agent) ou signifie «relatif à un moyen de destruction» (adjectif relationnel), le déterminant représentant l'objet de la destruction. La distinction nom d'agent/adjectif relationnel n'est pas marquée morphologiquement en français, mais est perceptible en allemand grâce à la majuscule et à la flexion.

Dire que la structure est binaire ne signifie pas que ces unités lexicales sont nécessairement formées de deux éléments lexicaux car chacun d'entre eux peut lui-même avoir une structure déterminative et être constitué d'éléments ayant une structure déterminative. Si l'on représente les composants par les lettres de l'alphabet *a, b, c, ...*, la hiérarchie des relations de détermination qui existe entre les composants peut être représentée par des expressions parenthésées :

a (b c) : (*anemo(dynamo(mètre))*) / (*Anemo(dynamo(meter))*), qui est une sorte de *dynamomètre*, le terme *dynamomètre* étant lui-même de type déterminatif.

(a b) c : (*(phyto(plancto))toxine*) / (*(Phyto(plankton))toxine*), qu'il faut interpréter comme désignant un type de toxines dû au plancton végétal et non un type de toxine dû au plancton et s'attaquant aux végétaux.

(a b) c : (*((ana(biot))ique)*) / (*((ana(biot))isch)*); (*((anti(biot))ique)*) / (*((Anti(biot))ikum)*), (*((anti(biot))isch)*). Dans ce cas le déterminé est un suffixe.

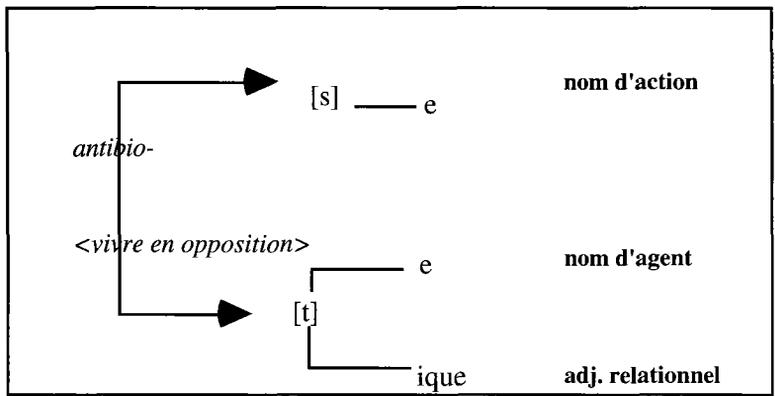
L'identification de la structure interne et de la hiérarchie des relations entre les constituants est indispensable à l'interprétation de ces unités, puisque leur signification n'est pas simplement la somme des contenus de leurs constituants. Ainsi, si en méconnaissant la

structure du terme *antibiotique*, on le décompose en deux constituants *anti* et *biotique* et qu'on l'interprète à partir de leur signification sans tenir compte du mode de relation qui les lie, on risque d'aboutir à la signification suivante «contre ce qui est relatif aux organismes vivants».

L'interprétation est particulièrement délicate lorsqu'il existe dans le lexique une unité lexicale autonome dérivée dont la forme peut être reconnue comme dernier constituant. Il s'agit alors de déterminer si l'unité est un composé dont le dernier constituant est un dérivé ou si elle est ce que nous appellerons un *dérivé à base composée*. Dans le premier cas la hiérarchie des relations est du type a(bc), dans le second du type (ab)c. Le déterminé est alors un suffixe qui possède essentiellement une fonction de catégorisateur et dont la signification est extrêmement générale.

Pour être interprété comme «relatif à l'antibiotique, c'est-à-dire celui dont le mode de vie est l'antibiose», le terme *antibiotique* doit être replacé à l'intérieur d'une série doublement structurée :

- syntagmatiquement : *antibiose*, *antibiote*, *antibiotique* sont respectivement le nom d'action, le nom d'agent et l'adjectif relationnel construit sur la base *antibio-* :



- paradigmatiquement : comme dans *anabio-se /-te /-tique*, *probio-se /-te /-tique*, *métabio-se /-te /-tique*, *ymbio-se /-te /-tique*, *bio*, le déterminé de la base, a pour contenu sémantique [VIE, VIVRE], le déterminant spécifiant le genre de vie, la manière de vivre :

(X(bio))y	
bio	[VIE/VIVRE/VIVANT]
X	spécificateur
y	catégorisateur

L'appartenance des formations gréco-latines à des séries dérivationnelles est fréquente et peut être justifiée étymologiquement. Si l'on examine, à partir des termes *géographie*, *géographe*, *géographique*, all. *Geographie*, *Geographe*, *geographisch*, la longue liste des formations en *-graphie*, *-graph(e)*, on constate le même phénomène, les unes correspondant au nom d'action, les autres au nom d'agent. La forme du nom d'action pouvant également être utilisée pour nommer le résultat, *-graphie* entre alors en concurrence avec *-gramm(e)*.

Au-delà de la mauvaise interprétation d'une unité particulière, la non prise en compte de ces séries, due au fait qu'elles ne sont plus perceptibles au travers de suffixes spécifiques, risque de provoquer de fausses morphématisations conduisant à l'opacification de séries d'unités et à la construction de nouvelles unités non transparentes. Cette opacification peut n'être que momentanée, si le nouvel élément lexical séparé de la base qui a permis de le créer prend un contenu différent qui se régularise dès qu'il est utilisé pour construire de nouvelles séries de composés. On peut actuellement discerner un formant *-graphie* ayant le contenu [MÉTHODE, PROCÉDÉ] même s'il est encore possible d'y discerner un archilèxème <ACTION DE TRACER>.

La relation de détermination est une relation très générale qui peut s'établir selon différents modes. Puisque toute marque de relation explicite est effacée dans la concaténation des constituants, on ne sait pas a priori quel est le type de la relation qui unit le déterminant et le déterminé. Le trait spécifique peut correspondre à une propriété caractérisant la forme ou la fonction de l'entité que l'on veut dénommer : p.ex. relation d'attribution dans *macrophage*, relation 'objet, patient / prédicat' dans *ombrophil(e)*, relation 'prédicat / sujet, acteur' dans *Phagozyt*. Il serait donc nécessaire pour chacun de ces formants néo-classiques de déterminer quelle catégorie de déterminant il peut accepter et inversement de quelles catégories d'unités il peut être le déterminant afin d'établir des classes d'éléments selon les relations qu'ils sont susceptibles d'entretenir.

En allemand *Geographie* possède un doublet autochtone, sorte de calque, qui est donc lui-même un composé déterminatif, *Erkunde*. Les deux termes sont donnés dans tous les dictionnaires comme équivalents. On remarque cependant que dans la série citée ci-dessus *Erkunde* ne peut remplacer *Geographie* que dans le terme *Paläogeographie*. Dans les autres cas, lorsqu'il existe un doublet, celui-ci est hybride : *Tiergeographie* pour *Zoogeographie*, *Pflanzengeographie* pour *Phytogeographie*, *Erkunde* étant trop motivé et trop transparent pour avoir un contenu se rapportant à tous les phénomènes et les êtres en relation avec la surface du globe.

Il semble ainsi que les éléments gréco-latins, qu'ils soient simples ou complexes, sont avant tout utilisés pour leur contenu lexical qui, bien que fort, reste très général. C'est probablement ce qui fait leur souplesse d'utilisation, donc leur grande productivité et leur capacité à être employés dans tous les domaines de la langue de la connaissance.

RÉFÉRENCES

- BAILLY, A. (1950) : *Dictionnaire grec-français*, Paris, Hachette, 2230 p.
- BERGMANN, Rolf (1995) : «'Europäismus' und 'Internationalismus'. Zur lexikologischen Terminologie», *Sprachwissenschaft* 20/3, Heidelberg, Universitätsverlag C. Winter, pp. 239-277.
- BRAUN, Peter (Hrsg) (1979) : *Fremdwort-Diskussion*, coll. «UTB» 797, München, Wilhelm Fink Verlag, 363 p.
- COTTEZ, Henri (1989) : *Dictionnaire des structures du vocabulaire savant. Éléments de formation*, 4^e éd., coll. «Les usuels du Robert», Paris, Le Robert, 515 p.
- FLINCK, Hansi-R. (1996) : *Fachsprachen : Einführung und Bibliographie*, coll. «UTB» 483, Tübingen und Basel, A. Francke Verlag, 361 p.
- GAFFIOT, Félix (1934) : *Dictionnaire latin-français*, Paris, Hachette, 1719 p.
- GUILBERT, Louis (1975) : *La créativité lexicale*, coll. «Langue et langage», Paris, Larousse, 285 p.
- GUIRAUD, Pierre (1978) : *Les mots savants*, 1^{re} éd. 1968, coll. «Que sais-je ?», n° 1325, Paris, PUF, 128 p.
- HEINRICH, Dieter et Manfred HERGT (1990) : *Atlas zur Ökologie*, München, Deutscher Taschenbuch Verlag, 286 p.
- HEINRICH, Dieter et Manfred HERGT (1993) : *Atlas de l'écologie*, coll. «La Pochothèque», Paris, Librairie Générale Française, 286 p.
- HOPPE et al. (1987) : *Deutsche Lehnwortbildung*, Tübingen, Forschungsberichte des Institut für deutsche Sprache, n° 64, 467 p.
- MOREAUX, Marie-Anne (1994) : «Détection, segmentation et interprétation des noms multilexicaux allemands», P. Bouillon et D. Estival (dir.), *Actes du Colloque «Journées Noms composés, Aspects multilingues de la composition nominale»*, Genève, pp. 88-102.
- PICOCHÉ, Jacqueline (1991) : *Dictionnaire étymologique du français*, coll. «Les usuels du Robert», Paris, Le Robert, 827 p.
- REINHARDT, W., KÖHLER, C. et G. NEUBERT (1992) : *Deutsche Fachsprache und Technik*, Band 3, Hildesheim / Zürich / New York, Olms, 174 p.
- REY, Alain (dir) (1992) : *Dictionnaire historique de la langue française*, 2 tomes, Paris, Le Robert, 2383 p.
- SCHAEFER, Matthias (1992) : *Ökologie (Wörterbuch der Biologie)*, coll. «UTB» 430, Iena, Fischer Verlag, 433 p.

- SCHMITT, Christian (1991) : «L'Europe et l'évolution des langues de spécialité», *Terminologie et traduction*, n° 2, Commission des communautés européennes, pp. 115-127.
- WAHRIG-BURFEIND, Renate (1996) : *Fremdwörter-Lexikon*, Gütersloh, Bertelsmann Lexikon-Verlag, CD-Rom.
- ZEMB, Jean-Marie (1978) : *Vergleichende Grammatik Französisch-Deutsch*, Teil I. *Comparaison de deux systèmes*, Mannheim / Wien / Zürich, Bibliographisches Institut, Duden & Paris, Didier, 897 p.
- ZEMB, Jean-Marie (1984) : *Vergleichende Grammatik Französisch-Deutsch*, Teil II. *L'Économie de la langue et le Jeu de la parole*, Mannheim / Wien / Zürich, Bibliographisches Institut, Duden & Paris, Didier, 975 p.
- ZEMB, Jean-Marie (1997) : «La coexistence proléifique de deux systèmes lexicaux en allemand», Georges Kleiber et Martin Riegel (dir), *Les Formes du sens : Études de linguistique française, médiévale et générale offertes à Robert Martin à l'occasion de ses 60 ans*, coll. «Champs linguistiques. Recueils», Paris, Duculot, pp. 423-436.

LA DÉRIVATION EN MÉMOIRE

Daniel BLAMPAIN

ISTI - TERMISTI, Bruxelles, Belgique

Partant du constat trivial que le locuteur a *la mémoire des mots*, autrement dit qu'il dispose d'une compétence lexicale qui lui est propre, on peut se poser, à l'examen de ses performances, des questions qui engagent une réflexion sur la conception de la langue, de sa pratique et de son enseignement et qui pourraient contribuer à redynamiser le français à l'échelle internationale, notamment en remédiant à cette timidité néologique, que les allophones perçoivent bien et que M. Picone (Université d'Alabama) vient encore de caractériser dans son ouvrage *Anglicisms, Neologisms and Dynamic French* (1996).

Nous poserons le problème en limitant la compétence lexicale à son application au lexique examiné en tant qu'objet de dérivation. Ceci a une double implication :

1. Sont utilisés les concepts chomskyens de *compétence grammaticale*, qui correspond à la capacité de tout individu de produire des phrases (créativité) et de porter des jugements intuitifs sur les phrases, et de *performance*, qui s'applique au résultat de la mise en oeuvre de la compétence.

Les lexicologues ont annexé avec profit ces concepts. D. Corbin (1987 : 46-54) a bien montré la productivité du concept, notamment en le restreignant à la *compétence dérivationnelle*, c'est-à-dire à la compétence applicable aux mots construits «dont le sens prédictible est entièrement compositionnel par rapport à la structure interne, et qui relève[nt] de l'application à une catégorie lexicale majeure [base] d'une opération dérivationnelle [...] associant des opérations catégorielles sémantico-syntaxique et morphologique» (1987 : 6).

2. Nous aurons surtout recours au concept linguistique et pragmatique d'*acceptabilité*, qu'il conviendrait d'approfondir. Si l'on peut admettre que la dérivation repose sur un certain nombre de régularités identifiables, la *lexicalité* d'un mot est à déterminer selon des paramètres intrinsèques et extrinsèques plus complexes que la *grammaticalité* d'une phrase et les seuils d'acceptabilité sont à examiner de plus près. C'est ici que se pose le problème de la *dérivation en mémoire*.

L'ACCEPTABILITÉ D'UN MOT CONSTRUIT PAR DÉRIVATION

1. Le mot, objet du jugement d'acceptabilité, est à distinguer de la phrase. Soit la phrase : *Le colloque que le réseau LTT, que connaissent bien les universités*

francophones, organise à Tunis, est un succès. Cette phrase est grammaticale, mais inacceptable. Le jugement est ici porté sur la combinatoire que la phrase actualise par rapport à l'accessibilité de son sens dans des conditions normales d'échange.

Dans le cas du mot construit, le jugement portera sur une unité plus restreinte que la phrase, davantage exposée à l'irrégularité que la syntaxe et non soumise à des faits de syntaxe (critère de distinction des morphèmes flexionnels et des morphèmes dérivationnels), même si cette unité influe sur la syntaxe, étant donné la puissance de changement de catégorie que possède la dérivation.

Certes, en langue générale, le jugement porte sur l'accessibilité au sens, mais en même temps sera prise en considération l'existence du mot ou de la construction morphématique, si l'on prend comme unité d'examen le morphème qui, rappelons-le, n'a pas l'autonomie syntaxique du mot.

Soit la phrase suivante, prononcée par un commissaire européen italien bien connu pour ses interventions médiatiques : *Il y a eu beaucoup d'accrochements entre les pêcheurs français et espagnols* (juillet 1997). Constat pragmatique : nous sommes dans une situation de discours oral, et le locuteur n'a pas conscience de la nouveauté du mot puisqu'il le répète et le récepteur, lui, a éventuellement son attention attirée par *accrochement*, dont le sens est accessible. Contrairement à une hypothèse émise en son temps par Guilbert (1975 : 30), la mise en oeuvre de règles n'est pas plus consciente, en langue générale, dans le cas du mot construit que dans le cas de la phrase.

On n'est pas conscient, autre exemple, d'une règle aussi fondamentale que celle-ci : le sens négatif d'un mot construit ne peut venir que du préfixe. Le locuteur peut difficilement rendre compte de sa compétence et de sa performance. Tel était déjà le point de vue de Chomsky.

Ce qui, par contre, devrait être pris en considération, c'est la particularité des facteurs conditionnant la performance et informant un autre type de jugement d'acceptabilité.

2. La *lexicalité* du mot *accrochement* est perçue immédiatement : les composantes phonétique, dérivationnelle et sémantique sont satisfaisantes. La construction de noms d'action sur base verbale (opération catégorielle par excellence) : $V \rightarrow V (-ment) \rightarrow N$, est ici actualisée. Cette règle, de même que $V \rightarrow V (-age) \rightarrow N$, appartient à un niveau de dérivation régulier, c'est-à-dire qu'elle a le pouvoir de générer une infinité de mots aux propriétés attendues. Nous sommes ici en situation de concurrence affixale ou de prédictibilité flottante. Et ce d'autant plus que les suffixes *-age* et *-ment* n'ont pas de sens propre. Le sens est issu du résultat de l'affixation. *Accrochage* et *décrochage*, *alunissage*, *amarrage*, mais *abaissement*, *acclimatement*, *arraisonnement* (et non *arraisonnage*), *attaque* (et non *attaquement*), mais également *arrachage* et *arrachement*, *atterrissage* et *atterrissement*, *blanchissage* et *blanchissement*, *déchiffrage* et *déchiffrement*, *raccrochage* et *raccrochement*.

La lexicalité eût été remise en question par *accrochage**. La confusion entre *accrochement* et *accroc* aurait posé un problème sémantique.

3. Le choix de *accrochement* se réfère à un fait de mémoire, non seulement sémantique, mais statistique. La règle $V \rightarrow N$ est la plus fréquente. La fréquence des noms d'action en *-age* et *-ment* l'emporte sur la suffixation en *-ée*, *-erie*, *-ade*, *-ure*, *-aison*, *-ance*, *-eur*, *-oire*, *-tion*. De même l'inversion en matière de composition de phrase est perçue sur la base de la fréquence et sera classée en tant que fait de style.

4. Au-delà de cette analyse linguistique portant sur la distribution de la construction, se pose dans un premier temps la question de l'existence du mot en termes de confrontation avec un capital lexical (*The mental lexicon*, selon Miller 1991 : 121-143), variable d'un individu à l'autre, représentation (déformée) du capital lexical (variable lui aussi) enregistré par les ouvrages lexicographiques. On peut penser que les mots construits par dérivation sont connus non pas en tant qu'unités mémorisées mais en tant que résultats d'application de règles. La preuve en est que les enquêtes faites sur l'intuition néologique révèlent que des locuteurs de formation équivalente hésitent dans un cas sur deux à reconnaître si le mot dérivé qui leur est présenté est un néologisme (Corbin 1987 : 599-606). *Accrochement* est-il un néologisme ? *L'accrochement, en chimie, désigne une opération qui permet d'associer des molécules en vue de produire des polymères*. Cette phrase — pure invention — suffit pour rendre le mot acceptable. Elle définit le mot par rapport à une langue de spécialité. De même, d'un point de vue pragmatique, la position sociale privilégiée du locuteur suffirait à favoriser l'acceptabilité, s'il ne s'agissait d'un locuteur allophone. La légitimité sociale est contrariée dans notre exemple par la légitimité linguistique.

5. Le jugement d'acceptabilité se trouve, dans un deuxième temps, informé par le recours aux ouvrages lexicographiques. Il n'existe pas de dictionnaires de phrases, mais les dictionnaires de mots foisonnent. On sait qu'ils sont dans l'impossibilité d'enregistrer le lexique dans son extension et dans sa mouvance. Le lexique est infini et se trouve représenté par un choix dans l'ouvrage lexicographique. La datation est souvent approximative, plus particulièrement dans le cas des mots dérivés et on pense aux approximations auxquelles donne lieu l'analyse des dérivations régressives. La non-attestation d'un mot construit par dérivation est souvent accidentelle. Elle fait rarement l'unanimité des dictionnaires. On sait, par exemple depuis l'étude de J. Dubois (1962), que les mouvements de suffixes sont très importants : ils concernent près d'un quart des mots.

Il apparaît donc que le jugement d'acceptabilité repose davantage sur une intuition d'attestation, caractérisée souvent par une sous-évaluation craintive du corpus, que sur une vérification systématique — on n'oserait dire *exhaustive* — de l'attestation lexicographique. *Appointage, applicage, argentage, absoluté, dévirginiser, indevinable, visionneur*, existent-ils ?

Ainsi cette confrontation avec la compétence lexicale du récepteur, le *lexicon filter* de Miller (1991 : 111), relève-t-elle de deux facteurs. Le premier est la connaissance plus ou moins étendue des règles. En situation d'aphasie, des patients qui ont perdu partiellement ou totalement leur capital lexical sont capables de produire des mots par dérivation. Le second est la vérification sur un corpus lexicographique objectif, dont le statut réel, c'est-à-dire lacunaire, est occulté par les instances de légitimation. Alors que toute phrase est toujours nouvelle, l'acceptabilité du néologisme lexical en tant que tel

passera par cette zone floue de l'intuition sous contrôle de la connaissance en tant que représentation du lexique ou en tant que vérification, toujours partielle, de celui-ci.

LA MÉMOIRE DES MOTS

La mémoire des mots, qui s'articule à la grammaire dérivationnelle intériorisée, intervient ici dans sa double signification : les mots ont leur mémoire et les locuteurs ont les mots en mémoire.

La compétence lexicale du locuteur est devenue au cours de ces 25 dernières années de plus en plus synchronique, par suite de la méconnaissance du latin et du grec. Elle passe aujourd'hui par la consultation de plus en plus fréquente de l'attestation et de sa motivation étymologique. La détermination de la base pose un certain nombre de problèmes étant donné les apparences de mots construits (ex. *anthropophage*, *apanage* ou *aréopage*). La construction morphologique ne révèle pas nécessairement le sens du mot : *peigner/peignoir* (différent de *arroser/arrosoir*), *rouerie* ne renvoie pas à *rouer*. Il conviendrait d'étudier systématiquement les faits d'étymologie populaire dans le discours actuel et de dépasser les exemples stéréotypés de *bikini*, *péage*, ou *catamaran*. Les mots ont leur mémoire. Si la relation sémantique entre *herbe* et *herbeux*, *soie* et *soyeux* (N + suffixe → adj, sens de «relatif à N») est transparente, seule la mémoire culturelle du sens étymologique permet d'éclairer *eau*, *aqueux* et *anhydre*. L'absence de prédictibilité se retrouve également compensée par la mémoire dans la construction des termes savants. On peut penser que la connaissance de l'allomorphisme, c'est-à-dire des variations formelles qui interviennent lors de la construction des mots par dérivation (*fleur/floral*, *terreur/terroriste*, *barbe/imberbe*, *traduire/traduction*), repose elle aussi sur la mémoire culturelle, même si de nombreuses régularités ont pu être dégagées (cf. D. Corbin 1987 : 283-340).

L'information historique ne peut donc être négligée, mais il reste à déterminer l'importance qu'il convient de lui donner dans la compétence dérivationnelle. De notre point de vue, elle est seconde.

ACCEPTABILITÉ ET CRÉATIVITÉ

Dans la description qu'il fait du lexique, le linguiste postule, à partir des potentialités morphématiques, des formes que le lexicographe ignore : *ambuler* qui est postulé à partir de *déambulation*, *ambulant*, *ambulatoire*, *funambule* et qui ouvre la voie à un éventuel *ambulation*; *ferrovial* tout aussi «acceptable» que *ferroviaire*, *absolvable* ou autre *buvabilité*. Cette liberté qui donne au linguiste le pas sur le socialement enregistré, le locuteur ne se l'accorde pas, ou on ne la lui accorde que dans des cas précis qui informent le jugement d'acceptabilité. Cette potentialité n'est que trop rarement accordée en didactique lexicale, où le statut du potentiel n'est pas autorisé à limiter le statut du lexicographique.

Nous examinerons trois cas qui doivent permettre de nuancer l'acceptabilité.

1. Le cas de l'enfant. L'âge de la découverte d'un système, l'âge du renforcement et des démentis. Le mot d'enfant repose sur une généralisation de règles qui correspond en fait à la recherche bien connue de la sécurité. Comme l'a souligné Miller (1991 : 242), la

capacité morphologique de l'enfant se traduit par la tendance à généraliser les morphèmes producteurs. La même attitude est constatée sur le plan de la sémantique ou plus exactement de la maîtrise du sens par l'enfant. À ce niveau, il apparaît donc bien que la connaissance des règles en tant que telles n'est pas liée à l'étendue du lexique mais que la mémoire des cas vient filtrer cette compétence. La généralisation du suffixe *-age* amène *réparage**; celle du suffixe en *-able* amène *incorrigeable** ou en *-ment* *abandonnement**.

2. Le cas de l'allophone. La même tendance se rencontre chez l'allophone, que représentait au départ notre commissaire européen. Le jugement d'acceptabilité est ici souvent moins souriant. Quelques exemples : *torpide, turpide* (A → N) : *torpitude**, *turpitude*, ou encore : *traduire* (V → A) : *traduisible* ou *traductible*, (A → N) : *traduisibilité* ou *traductibilité*. *Traductible* (cf. *conductible, déductible* ou *réductible*) est absent du *Robert* et est présent dans le *T.L.F.* Or *traductibilité* est présent dans le *Robert*. Seul *traductible* peut expliquer *traductibilité*. Si l'on prolonge l'exemple *traducteur* par rapport à *traduire* (cf. *instructeur* par rapport à *instruire*), on trouve *adducteur/ladduire**. Autant de faits de concurrence ou de lacunes que l'allophone comble aisément, alors que le francophone se paralyse, parce que le prescriptif l'a emporté sur le prédictif au cours de sa scolarité.

3. Le cas du spécialiste. Il s'agit plus ici d'une aire de discours que de catégories de locuteurs. La langue de spécialité permet le déploiement de l'invention parce que le locuteur acquiert à cet endroit une légitimité qui lui est refusée dans les deux premiers cas et pourtant la timidité dérivationnelle y est perceptible si l'on examine la préférence accordée à l'emprunt. À côté des syntagmes complexes et de l'interfixation, qui obéit aux mêmes règles, la construction par dérivation joue un rôle important dans la restriction des propriétés sémantiques et dans son expansion sur la base notamment de sigles lexicalisés. On notera cependant que l'utilisation de mots construits en langue de spécialité tient tout son sens des systèmes construits qu'ils constituent selon les domaines (cf. D. Blampain 1995). À la limite, la mise en forme lexicale contribue à produire «l'illusion de la systématisme et à travers celle-ci la coupure entre le langage spécialisé et le langage ordinaire qu'elle opère, l'illusion de l'autonomie du système.» (P. Bourdieu 1982 : 174). P. Lerat recommande de son côté de ne pas être dupe des «néologismes in vitro» (1995 : 184). Déjà en 1962, J. Dubois montrait comment en chimie, domaine exemplaire de la construction par dérivation depuis Guyton de Morveau et Lavoisier, on avait poussé jusqu'à ses limites le processus de troncature arbitraire. Le traducteur, lui, constamment confronté aux langues de spécialité, n'est pas autorisé à transgresser les règles comme l'auteur, alors que la recherche de l'équivalence stimule sa créativité. En tant que spécialiste de son domaine, il parlera de *traductique* ou de *traductibilité*, mais ira-t-il jusqu'à parler comme M. Serres, dans son ouvrage sur *La traduction*, d'une philosophie de la *duction* ?

De l'observation de ces trois champs de performance et de l'analyse des paramètres du jugement d'acceptabilité, on se sent en droit, pour contribuer à assurer un autre avenir à la langue française, de manifester le souhait que l'on en vienne à dépasser les lois de la reproduction en favorisant le déploiement inconscient de la création morphématique — ou du moins en ne la sanctionnant pas — et en ignorant les frontières des aires légitimes où peut se déployer la création. L'essentiel est de maintenir l'efficacité de la communication et le jugement d'acceptabilité lexicale doit pouvoir relativiser le poids lexicographique. L'image d'un lexique surestimé dans sa légitimité pèse trop sur le jugement

d'acceptabilité. Les schèmes de production sont jugés en français plus que dans une autre langue. La faiblesse de celui-ci à l'échelle internationale passe par l'excès de rigueur. La crainte exacerbée de ne pas trouver les mots légitimés devrait ne pas s'effacer devant la candeur de l'enfant, les trouvailles de l'allophone ou la liberté du spécialiste et peut-être pas uniquement dans les cas de lacunes dérivationnelles ou de concurrence affixale, mais aussi pour répondre à une motivation d'expression, que les *accros* de l'académisme risquent de juger... inacceptable.

RÉFÉRENCES

- BLAMPAIN, D. (1995) : «Langue française et langue de spécialité», Actes du colloque *Langue française et littérature pour francophone : forces centripètes, forces centrifuges*, Liège, Ed. universitaires *Marche romane*.
- BOURDIEU, P. (1982) : *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard.
- CORBIN, D. (1987) : *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, Tübingen, Max Niemeyer, 2 vol.
- CORBIN, D. (1997) : «Décrire un affixe dans un dictionnaire», G. Kleiber et M. Riegel (dir), *Les formes du sens*, coll. «Champs linguistiques», Louvain.
- DUBOIS, D. (1962) : *Étude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain*, Paris, Larousse.
- GUILBERT, L. (1975) : *La créativité lexicale*. Paris, Larousse.
- HANSE, J. et D. BLAMPAIN (1994) : *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, Louvain-la-Neuve, De Boeck-Duculot.
- LERAT, P. (1995) : *Les langues spécialisées*, coll. «Linguistique nouvelle», Paris, Fayard.
- MILLER, G. A. (1991) : *The Science of Words*, New York, Scientific American Library.
- PICONE, Michael (1996) : *Anglicisms, Neologisms and Dynamic French*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company.
- THIELE, V. et A. CLAS (trad.) (1987) : *La formation des mots en français moderne*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.